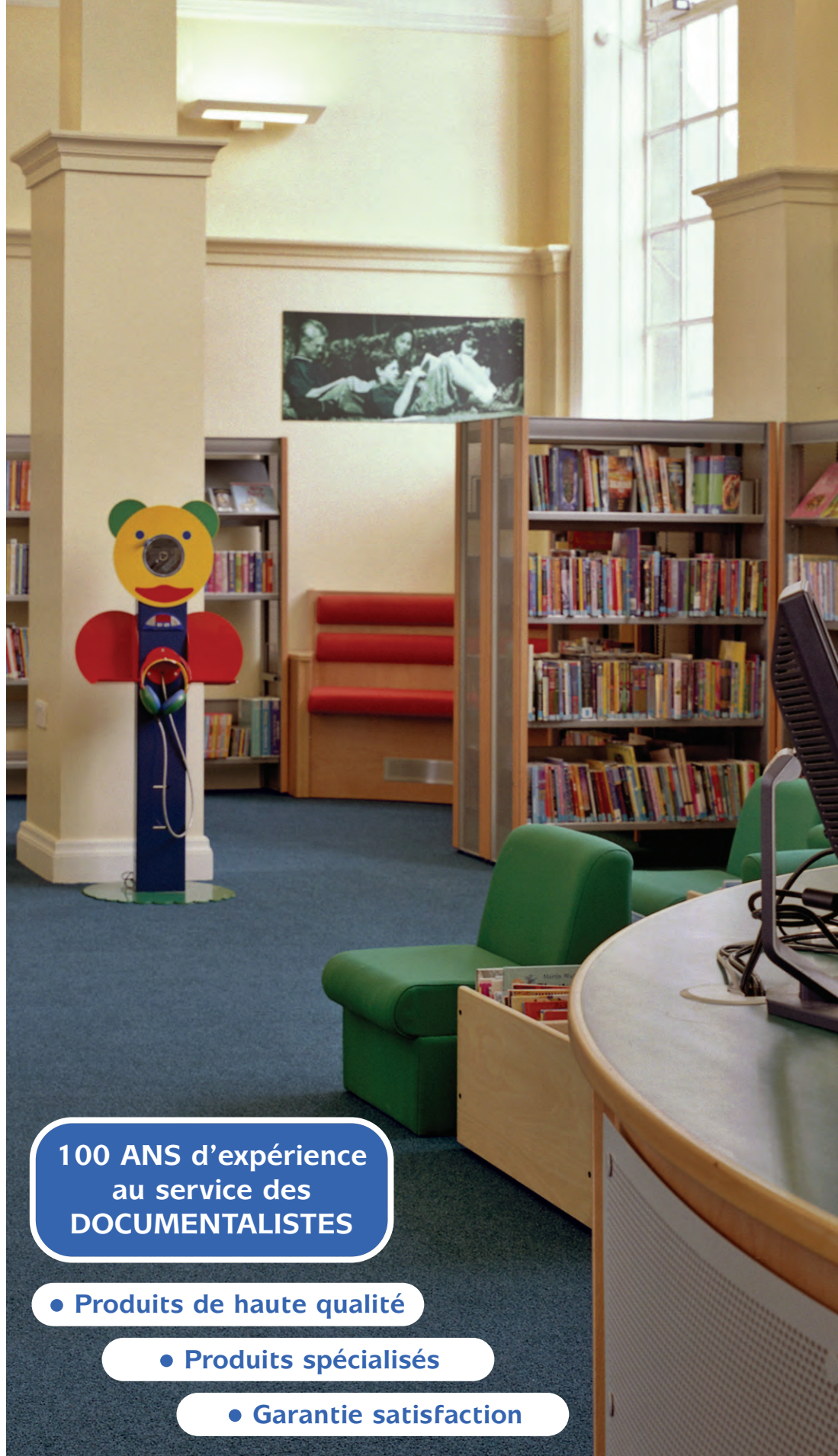


Bibliothèque(s)



C QUI ?

Éditorial, par Dominique Arot **1** Sommaire **2** Bibliobrevès **4** Escaliers à vices. La catégorie C en bibliothèque : des statuts aux fonctions, par Dominique Lahary **10** Paris : la refonte de la filière bibliothèque en catégorie C, par Yves Sartiaux **18** Évry au banc des C, par Josette Granjon **19** Peau d'âne et peau de chagrin. La politique de recrutement des médiathèques de Plaine Commune, par Dominique Deschamps **22** La catégorie C. Un lieu de passage, un temps de formation, par Elisabeth Rozelot **24** Gwen et Démou, portraits croisés, par Florence Schreiber **26** Écouter, dialoguer, transmettre : l'art de l'encadrement intermédiaire, par Urbain Kouadio **28** C comme..., par Pascale Hallé **30** Bonjour Monsieur l'agent ! Du chauffeur au webmestre, par Corinne Sonnier **32** Les animateurs multimédia : de l'autoroute à l'impasse, par Daniel Le Goff **34** Lanterne rouge pour la filière administrative, par Dominique Lahary **36** Vu des BU. Les catégories C dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur, par Annie Coisy **38** La formation des catégories C. Droits, devoirs et paradoxes, par Dominique Lahary et Christophe Pavlidès **42** Voix syndicales. S'organiser, revendiquer, par Dominique Lahary **44** Remobilisation !, par Georges Perrin **47** Quand l'ABF permet de réaliser son rêve, par Philippe Savouret **49** ABF, petit tour des C, par Dominique Arot et Marie-Josée Rich **51** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • Le pari de Paris, Congrès de l'ABF, Paris 2009 • Pays-Bas, des bibliothèques sans complexe, par Anne Verneuil • Maroc à suivre, par Catherine Picard **54** Reportage • Le devenir des bibliothèques dans le cadre du développement durable, par Marie-Josée Rich **70** Réflexions • Quel modèle de bibliothèque ?, par Jean-François Jacques **72** Le billet des hybrides • 2009, année des services de renseignements en ligne ?, par Nicolas Alarcon **75** Les bibliothèques exposent **78** Notes de lecture • Dityvon, la liberté du regard • Marc Pessin, Regards sur l'œuvre • Aller à la bibliothèque • Les services de référence. Du présentiel au virtuel **79**



100 ANS d'expérience
au service des
DOCUMENTALISTES

● Produits de haute qualité

● Produits spécialisés

● Garantie satisfaction

DEMCO®

Votre partenaire spécialiste des bibliothèques

Pour une demande de devis :
Tel : 0800 908 382
Email : commandes@demco.fr
En ligne : www.demcocatalogue.fr

-5% de remise en citant BIB0006



© P. Dana

Éditorial

Publication paraissant depuis 1907. Éditée par l'Association des bibliothécaires de France

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Dominique Arot

Rédacteur en chef
Philippe Levraud
redaction@abf.asso.fr

Secrétariat de rédaction
Michel Delacroix
m.delacroix@abf.asso.fr

Ont collaboré à ce numéro
Dominique Lahary,
Elisabeth Rozelot

Comité de rédaction
Dominique Arot, Geneviève
Boulbet, Danielle Chanterreau,
Bernard Démay, Bernard
Huchet, Jean Mallet, Béatrice
Pedot, Caroline Rives, Ophélie
Ramonatxo.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Christine Guyot
Téléphone : 06 26 64 91 68
christine.guyot@gmail.com

Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Diffusion
ABIS - Danielle Chanterreau
Téléphone : 01 55 33 10 33
Télécopie : 01 55 33 10 31
dchanterreau@abf.asso.fr

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2008
Individuel : 50 €
Collectivités : 90 €
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1109G82347
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : octobre 2009

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)
REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

Couverture : « C qui ? »
© P. Dana.

Et si les bibliothèques (re)devenaient une grande cause nationale ? Et si la lecture publique était à nouveau placée au centre des politiques culturelles des collectivités territoriales ? Et si les compétences documentaires constituaient le pivot de l'art d'apprendre (et d'enseigner) à l'école comme à l'université ? Vous me direz qu'avec mes « et si » je rabâche et que, bibliothécaire parlant aux bibliothécaires, je ne prends pas grand risque à dire que les bibliothèques sont des institutions essentielles.

On a tout de même le sentiment, dans une société qui fonctionne (ou ne fonctionne pas ou mal) de plus en plus entre groupes de pression, que les bibliothécaires sont obligés, comme des représentants de commerce en mal d'arguments, de mettre le pied dans la porte pour faire entendre la voix de ceux qui pensent qu'il est indispensable de faire exister des espaces publics, physiques ou électroniques, de partage de la connaissance. Dans ce qu'on appellera, pour faire rapide, « l'affaire Google », l'ABF a pris ses responsabilités au sein de l'IABD. Mais il est toujours un peu surprenant qu'il faille mendier un coin de chaise dans les consultations qui sont conduites par les pouvoirs publics. Nous ne défendons pas des points de vue corporatistes, mais nous nous efforçons de faire entendre un point de vue qui tienne compte de notre expérience indéniable de l'usage des réseaux de communication et de la demande concrète des publics de tous âges et de tous milieux qui fréquentent les bibliothèques.

Devant certaines réactions au communiqué de l'IABD, il me faut rappeler une nouvelle fois que nous ne sommes ni un syndicat, ni un parti politique, mais que notre activité associative s'inscrit dans un « ici et maintenant » qui doit tenir compte des moyens d'action concrets disponibles. La question n'est pas de savoir s'il faut être d'accord ou non avec « l'emprunt Sarkozy » et la politique de grands travaux qui peut en résulter (cela, c'est l'affaire de chacun comme citoyen), mais de proposer de manière pragmatique des pistes d'investissements publics : une politique volontariste de numérisation massive qui tienne compte des intérêts de toute la chaîne du livre et, pourquoi pas, un programme national de développement des bibliothèques dans les territoires comme dans les universités. En faisant ces propositions avec les autres associations regroupées au sein de l'IABD, nous sommes à notre place de manière concrète et il me semble que nous répondons ainsi aux attentes de tous les collègues qui nous ont donné mandat de les représenter. Je crois aussi – et n'est-ce pas là l'essentiel ? – que nous défendons la place d'un service public des bibliothèques largement ouvert à tous les publics.

DOMINIQUE AROT

Au sommaire des prochains numéros de Bibliothèque(s)

- n° 47/48 : L'intime – 31 décembre 2009
- n° 49 : Littérature française – 15 mars 2010
- n° 50 : Région Centre – 31 mai 2010
- n° 51 : Bande dessinée – 31 juillet 2010



46

OCTOBRE
2009

Sommaire

4 **Bibliobréves**

Dossier **C QUI ?**

- 10 Escaliers à vices. La catégorie C en bibliothèque : des statuts aux fonctions, par DOMINIQUE LAHARY
- 18 Paris : la refonte de la filière bibliothèque en catégorie C, par YVES SARTIAUX
- 19 Évry au banc des C, par JOSETTE GRANJON
- 22 Peau d'âne et peau de chagrin. La politique de recrutement des médiathèques de Plaine Commune, par DOMINIQUE DESCHAMPS
- 24 La catégorie C ? Un lieu de passage, un temps de formation, par ÉLISABETH ROZELOT
- 26 Gwen et Démou, portraits croisés, par FLORENCE SCHREIBER
- 28 Écouter, dialoguer, transmettre : l'art de l'encadrement intermédiaire, par URBAIN KOUADIO
- 30 C comme..., par PASCALE HALLÉ
- 32 Bonjour Monsieur l'agent ! Du chauffeur au webmestre, par CORINNE SONNIER
- 34 Les animateurs multimédia : de l'autoroute à l'impasse, par DANIEL LE GOFF
- 36 Lanterne rouge pour la filière administrative , par DOMINIQUE LAHARY
- 38 Vu des BU. Les catégories C dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur, par ANNIE COISY
- 42 La formation des catégories C. Droits, devoirs et paradoxes, par DOMINIQUE LAHARY et CHRISTOPHE PAVLIDÈS
- 44 Voix syndicales. S'organiser, revendiquer, par DOMINIQUE LAHARY
- 47 Remobilisation !, par GEORGES PERRIN

Liste des annonceurs

- Demco 2^e de couverture
- Onisep 3^e de couverture
- Borgeaud Bibliothèques 4^e de couverture
- Electre p. 17
- BRM p. 29
- ABIS p. 57
- l'Autre Éditions p. 74

49 Quand l'ABF permet de réaliser son rêve, par PHILIPPE SAVOURET

51 ABF, petit tour des C, par DOMINIQUE AROT et MARIE-JOSÉE RICH

Actualités de l'ABF

54 *Les gens. En bref*

58 Le pari de Paris. Congrès de l'ABF, Paris, 11-14 juin 2009,
par DOMINIQUE AROT

Voyages d'étude

60 Pays-Bas, des bibliothèques sans complexe, par ANNE VERNEUIL

66 Maroc à suivre, par CATHERINE PICARD

Reportage

70 Le devenir des bibliothèques dans le cadre du développement durable,
par MARIE-JOSÉE RICH

Réflexions

72 Quel modèle de bibliothèque ?, par JEAN-FRANÇOIS JACQUES

Le billet des hybrides

76 2009, année des services de renseignements en ligne ?,
par NICOLAS ALARCON

78 **Les bibliothèques exposent**

Notes de lecture

79 *Les bibliothèques éditent*

Dityvon, la liberté du regard, par PIERRE DANA • *Marc Pessin,*
Regards sur l'œuvre, par PHILIPPE LEVREAUD • *Aller à la bibliothèque,*
par MICHEL DELACROIX

80 *Boîte à idées, boîte à outils*

Les services de référence. Du présentiel au virtuel, par CHRISTELLE CAILLET

Les opinions exprimées dans Bibliothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **4 au 23 octobre, Poitou-Charentes** : « Rencontres Passeurs de monde(s) », 14 écrivains français et étrangers, éditeurs, critiques traducteurs et comédiens en 27 bibliothèques, 10 librairies et 8 autres lieux culturels de la région. Progr. complet : www.livre-poitou-charentes.org

• **6-11 octobre, Nantes (44)** : Midi-Minuit poésie #9, festival poésie, musique, arts plastiques : lecture, poésie numérique, concerts-lectures au quartier Decré et au Pannonica, organisé par la Maison de la poésie de Nantes. Tél. 02 40 69 22 32 / www.maisondelapoésie.com

• **15 octobre, Reims (51)** : « Slam Poésie 5 », restitution de l'atelier slam 2008-2009 conduit à la BM de Reims, lancement de sa 5^e saison, de ses ateliers d'écriture et de la ligue Slam de France, avec Slam Tribu, Slam 37, La Tribut du Verbe et un invité surprise. Médiathèque Jean Falala, 19h30. Rens. : 06 63 85 50 67 www.slamtribu.com

• **15 octobre, Paris (75)** : Journée d'étude « Culture numérique : nouveaux espaces d'expression et de création adolescentes (jeux vidéos, blogs, téléphones portables...), organisée par l'association Lecture jeunesse avec S. Octobre (ministère de la Culture), C. Aguiton (Orange Labs), L. Allard (Lille-3), M. Balzerani (chercheur), des bibliothécaires et des éditeurs.

Cité des sciences et de l'industrie, Agora et salle Jean Painlevé, 9h à 18h. Tarifs : 60 € (employeur) / 30 € (individuel).

Progr. complet : www.lecturejeunesse.com/docs/culture_numeriquecom.pdf

Inscr. : catherine.escher@lecturejeunesse.com / Tél. 01 44 72 81 50

• **22 octobre, Montluçon (03)** : « Contes et publics », journée professionnelle organisée par les biblio-

suite p. 6

En vrac

■ MODÈLES

Le compte rendu complet de la journée d'étude de mars 2009 (BNUS de Strasbourg) sur « Les nouveaux modèles de bibliothèques » peut être téléchargé sur le site de l'ADBGV. On y trouvera notamment les interventions d'Y. Alix (« Le droit d'auteur, frein ou chance ? »), de Ph. Bernoux (« Sociologie et accompagnement du changement ») et un débat animé par J.-P. Oddos.

En 2010, la médiathèque centrale de Montpellier-Agglomération accueillera les journées de l'ADBGV qui seront consacrées au thème des territoires.

www.adbgv.asso.fr

■ L'ENFANCE EXPOSÉE



Pour sa 10^e édition, les 6, 7 et 8/11, le salon du livre de Saint-Priest – rencontres, dédicaces, ateliers d'auteurs et d'illustrateurs, créations de plasticiens contemporains – présente l'exposition « Livre et enfance, entrecroisements ». Une scénographie sera créée spécialement pour le château et la médiathèque. L'exposition se poursuivra à la médiathèque François

Mitterrand du 13/11 au 9/12 dans le cadre du Mois de l'illustration. Entrée gratuite. Contacts : M. Paquet, C. Guyot (médiathèque), tél. 04 78 21 79 14

salondulivre@mairie-saint-priest.fr

■ LIRE COUCHÉ



Le réseau des médiathèques de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) expose les photographies d'Éric Garault qui donnent à voir des instants de lecture dans l'univers hospitalier.

Cette exposition « Lire à l'hôpital : les médiathèques de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris » intègre dès octobre le catalogue des expos louées par la Bpi. Contacts : Claudie Guérin (centre inter-médiathèques) :

tél. 01 40 27 52 93 / claudie.guerin@dfc.aphp.fr
Lydia Lacour (hôpital Robert-Debré) : lydia.lacour@rdb.aphp.fr

■ NOIR DE TROYES

Dans la nuit du 1^{er} au 2/07 dernier, à la BMVR de Troyes, la combustion du réseau électrique a provoqué un rayonnement très important (plus de 1000 °C à certains endroits) et dégagé une épaisse fumée qui a noirci livres, murs, plafonds, sols et conduits de climatisation. La réparation de tout le système prendra plusieurs

mois. Le fonds de la réserve précieuse – 7 200 manuscrits médiévaux, incunables et ouvrages de la Bibliothèque bleue – a été évacué vers les Archives départementales. On craint maintenant que le défaut de climatisation favorise la prolifération de champignons parmi la collection de 250 000 autres ouvrages anciens (des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e s.) restés dans la Grande Salle et les magasins. La Médiathèque de Troyes est fermée depuis le 2 juillet pour ne rouvrir qu'en janvier 2010 au plus tôt. 40 % des agents ont été réaffectés sur le reste du réseau. L'ABF a adressé un communiqué de soutien au personnel de la BMVR de Troyes (www.abf.asso.fr).

■ LYON DE MECH, RETOUR DE FLAMME

La BM de Lyon, héritière de la bibliothèque du collège jésuite de la Trinité rend le 10/10 un hommage à Paul Mech (1911-1999) – jésuite et bibliothécaire d'Yseure à Beyrouth, de Rome à Lyon et co-fondateur de l'Association des bibliothèques chrétiennes de France – par un colloque organisé avec le Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes et le CHRES de l'université d'Artois. Au programme : « Le bibliothécaire à l'œuvre » (P. Rocher, P. Valin s.j., B. de Vréville s.j. et M.-L. Krumenacker) et « L'histoire des bibliothèques de la Compagnie de Jésus » (V. Castagnet, S. Moledina, P. Rocher). Bibliothèque de la Part-Dieu, de 10h à 17h.

■ CHEMIN FAISANT

La deuxième opération du CRL Midi-Pyrénées conçue dans le cadre du plan régional de conservation partagée des fonds Jeunesse invite à suivre l'itinéraire de trois auteurs illustratrices, Béatrice Alemagna, Anne Herbauts et Sara, dans 8 bibliothèques du sud-ouest : Toulouse, Mirepoix, Pamiers, Blagnac, Saint-Orens, Bagnères-de-Bigorre, Nègrepelisse et la BDP 31. Inaugurée à Toulouse (20/10), elle se poursuivra en tournée du 21 au 23/10.

www.crl.midipyrenees.fr

■ MOIS DU FILM DOC, 10^e CLAP



Depuis 2000, le nombre de participants au Mois du film documentaire a triplé. Cette manifestation fédère maintenant plus de 1000 bibliothèques, salles de cinéma, centres culturels français et étrangers et établissements scolaires. 2008 en chiffres : plus de 120 000 spectateurs ; plus de 2 500 séances ; près de 1300 documentaires projetés ; 1225 réalisateurs ont vu leurs films programmés.

www.moisdudoc.com

■ LÉGER TREMBLEMENT

Dans une petite communauté isolée, un peintre, deux enfants, une chercheuse en morphogénèse, un travailleur, un pilote amateur s'interrogent en une suite de tableaux. La chute d'une météorite relance leur quête. *Léger tremblement du paysage*, sorti fin août, est un film de Philippe Fernandez, puissamment original, poétique, plastique, qui touche avec des doigts de fée à des questions ultimes : l'origine, la connaissance du monde (titre d'une de ses œuvres précédentes), la volonté de savoir. La fiction y est légère. Le merveilleux y compose avec l'art, la science et la philosophie.

À Aurélia Georges (réalisatrice de *L'Homme qui marche*) qui, lors d'une des premières présentations publiques, le questionnait sur l'endroit où il voulait emmener le spectateur, Philippe Fernandez, répondit ainsi : « Je fais tout ce que je peux pour laisser au spectateur son entière liberté par rapport au film... Mais il y a bien en effet un endroit où j'aimerais le faire aller, c'est à la bibliothèque, dans les livres, retrouver toutes ces informations proprement "sidérantes" avec lesquelles je construis les images de mes films... »



■ LES BIBLIOTHÈQUES PASSENT LE MOT

Le réseau des 8 bibliothèques de Dijon est en ébullition du 8/10 au 9/01/10 : animations et, bien sûr, expositions (fonds Venot), découverte des bibliothèques avec expositions « Clins d'œil », jeux et lectures théâtralisées, contes africains, visites guidées... De l'école aux foyers de personnes âgées, tous les publics sont associés lors d'échanges conviviaux. Enfin le Tintin nouveau est arrivé, il « cause beuguignon » dans *Lés ancarpions de lai Castafiore* traduit en patois...

Progr. complet : www.bm-dijon.fr

Rens. : 03 80 48 82 30

■ LIVRE, MÉDIAS, MÉDIATIONS

« Le livre et ses médiations. Pratiques et expérimentations » est un colloque organisé par la Bpi du Centre Pompidou les 13-14/11. Le 13 : « Production et médiatisation de l'écrit », auteurs, éditeurs, médias, avec P. Otchakowsky-Laurens (POL), M.-P. Luneau (univ. de Sherbrooke), C. Kantcheff (*Politis*), X. Person (Région IdF), Hervé Serry (CNRS) et D. Viart (Univ. Lille-3) ; le 14 : « Les espaces de la médiation de l'écrit », table ronde sur les bibliothèques, librairies, festivals, etc. avec A.-M. Bertrand (Enssib), D. Cartellier (Univ. Grenoble), J.-L. Soubret (éd. NecPlus), M. Thomas (éd.

Macula), Corinne Abensour (Univ. Paris-13).

Petite salle de la Bpi, de 14h à 22h.

www.bpi.fr

■ TRÉSORS ACCESSIBLES

Manuscrits enluminés, estampes anciennes, plans, partitions, vidéos d'artistes : du Fonds ancien au Fonds chinois en passant par l'arthothèque, les plus beaux documents de la BM de Lyon sont à admirer en famille lors de l'« Heure de la découverte » qui, de septembre à juin 2010, offre au public de lui ouvrir la malle au trésor. Des « Heures » sont particulièrement dédiées au jeune public (dès 7 ans) pour les sensibiliser à l'art contemporain. Également des « Heures à la carte », thématiques pour des groupes. En association avec l'association CRILS, des séances seront bilingues français/ langue des signes. Visites gratuites sur inscription. 124 visites pour dix à une quinze personnes ont été organisées la saison



thèques montluçonnaises dans le cadre du festival Dire, lire et conter (22/09-26/11). Rencontre avec les diffuseurs du conte en Auvergne à la Ferme des Îlets, espace Boris Vian, 11h-17h30. Journée gratuite (repas payant, inscr. oblig.).

Progr., rens., inscr. : Le Transfo
francoise.dubosclard@letransfo.fr
Tél. 04 73 28 87 91
Contact : médiathèque de
Montluçon – 04 70 05 54 45
www.letransfo.fr

• **19-20 novembre, Metz et Nancy (57 et 54)** : « Les dispositifs de médiation. Théories, méthodes et enjeux », 2^e colloque transfrontalier interdisciplinaire organisé par l'Association des jeunes chercheurs du Centre de recherche sur les médiations (AJC CREM) des universités Paul Verlaine-Metz et Nancy-2. Première journée à Metz, et deuxième à Nancy.
Précisions sur : <http://calenda.revues.org/nouvelle12084.html>

• **19 novembre, Metz (57)** : Journée d'étude sur le web 2.0 de l'ADBS Lorraine. www.adbs.fr/regions/spip.php?rubrique302

• **25-30 novembre, Montreuil (93)** : 25^e Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis.
Progr. complet : www.salon-livre-presse-jeunesse.net

• **3 décembre, Angers (49)** : Lecture-rencontre avec le poète Nicolas Pesquès, dans le cadre de Les Dits de la poésie, bibliothèque anglophone, rue Boisnet, à 20h30. Tél. 02 41 24 97 07. Et à Nantes (Pannonica, le 3/12, 19h30).

• **11 décembre, Saint-Cloud (92)** : « Les services de renseignements virtuels : extension du domaine de la bibliothèque ? », journée d'étude proposée par Médiadix. Rens. et inscr. : adrienne.cazenobe@u-paris10.fr / Tél. 01 40 97 98 63

dernière. Nouveau : on peut s'inscrire en ligne.
Rens. : 04 78 62 18 00.
Inscr. : www.bm-lyon.fr

■ AFRIQUE ET CHAMPAGNE



24 petites et grandes bibliothèques de la région accueilleront 11 auteurs africains (ou d'origine africaine) en près de 40 rencontres du 12 au 25/11 autour de thématiques riches et variées. Elles seront animées par des journalistes et des acteurs du livre en Champagne-Ardenne et bénéficient du soutien de la DRAC et de la Région Champagne-Ardenne.
Rens. : Interbibly – delphine.henry@interbibly.fr / tél. 03 26 65 02 08 ou médiathèque d'Épernay – eleonore.debar@ville-epernay.fr / tél. 03 26 53 37 80.

■ QUOI 2 NEUF

Cette 7^e opération du pôle animation de la BDP du Puy-de-Dôme vise à provoquer des rencontres en bibliothèques autour de nouveaux outils d'animation : 3 nouvelles malles « bébés lecteurs » sont mises en circulation pour les tout-petits ; tapis de lecture ; exposition

« La loi des séries » sur de grands écrivains et le roman policier ; 3^e tournée de lecture-spectacle, « Le jeu des 7 familles », concoctée par la compagnie Lectures à la carte pour découvrir des auteurs contemporains dans une mise en scène intergénérationnelle sur le thème de la famille (tournée dans 7 bibliothèques puydômoises).
Contact BDP : solenne.waszak@cg63.fr / Tél. 04 73 25 84 80.

■ À LA REVUE

Le 19^e Salon de la revue (16-18/10) est l'occasion de pénétrer dans le creuset de la création et de la pensée : près de 800 revues françaises et étrangères s'y exposent sur 200 stands, de *À verse* à Z. Elles sont le reflet d'une activité intense et mal visible. Débats collectifs (sur 6 cartes blanches thématiques : l'interdisciplinarité, les revues de poésie, les cahiers d'amis, horizon historique des revues



et utopie du présent, tectonique des revues), hommages à des poètes (J. Sénac, P. Celan, J.-P. Michel), lectures... et un retour sur l'expérience de comités de lecture

consacrés aux revues par les bibliothèques de Seine-Saint-Denis avec Christiane Fortassin et Caroline Hoctan : « Les revues en miroir : Quand les bibliothécaires s'adressent aux revues » (sam. 17/10, 11h30-13h).
Espace d'animation des Blancs-Manteaux, 48, rue Vieille du Temple, Paris IV^e.
Rens. : info@entrevues.org
Tél. 01 53 34 23 23
Progr. complet : www.entrevues.org

Internet

■ RESSOURCES ÉLECTRONIQUES EN BU

Colloque « Ressources électroniques académiques : mesures et usages », les 26-27/11 à Lille, université Charles de Gaulle – Lille-3 (Laboratoire GERIICO – Équipe SID).
Consacré à la thématique de l'évaluation des ressources électroniques académiques, il associe professionnels des bibliothèques, éditeurs, intermédiaires et chercheurs à une réflexion commune. Le colloque reposera sur l'étude des statistiques, indicateurs, mesures, outils, normes et services, usages et modèles économiques, profils d'usages.
Rens., progr. et inscr. : <http://epef.anr.free.fr>

■ LA PETITE HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES

Sur le site d'Eulalie, structure du livre de la région Nord-Pas-de-Calais, une nouvelle rubrique tente de raconter l'histoire des bibliothèques de la région.

Si la bibliothèque ne figure pas parmi les classiques des études historiques, elle existe cependant par les bâtiments qui abritent ses collections, les entités administratives qu'elle constitue, les personnes qui les ont gérées, les vicissitudes qu'elles ont traversées qui restent le plus souvent méconnues ou ignorées du public. Cette rubrique modeste voudrait se compléter au fil du temps jusqu'à devenir exhaustive.

Contact : pascal.allard@culture.gouv.fr
www.eulalie.fr/spip.php?rubrique120

International

■ HAÏTI SANS FRONTIÈRE

Le 10/07, près de 20 000 livres ont quitté les entrepôts de Bibliothèques sans frontières dans les Yvelines pour rejoindre Haïti. Bibliothèques sans frontières s'engage sur 3 ans (2009-2011) pour un appui en profondeur à l'ensemble du réseau de lecture haïtien. Par la dotation en ouvrages à 200



■ APIBEURSDÉ TOUILLOU ZAZIE

Le Havre, ville natale de Raymond Queneau, fêtera tout au long de l'automne les 50 ans de *Zazie dans le métro*. La BM Armand Salacrou du Havre, qui possède le fonds le plus important de manuscrits de l'auteur, expose manuscrits, documents originaux et éditions rares, mais les bibliothécaires ont aussi demandé à 7 illustrateurs de créer « leur » Zazie (exposition coproduite avec la Bpi). Jusqu'en janvier 2010, blogs, ateliers d'écriture, projections de films, rendez-vous jeune public, ateliers (avec Marie Desplechin), visites dans la ville zazieront Le Havre. Le Mois du film documentaire sera Zazie, et « Les Papous dans la tête » de France Culture débarqueront le 20/11 à la BM pour une rencontre-dédicace (à 18h), la veille de leur enregistrement public au Théâtre.

Progr. complet : www.ville-lehavre.fr/uploadsdocs/r1252076661.pdf

Le blog : www.ville-lehavre.fr/zazieblog



bibliothèques, et la formation à l'animation et à la conservation des collections, ce programme représente un investissement durable pour l'éducation et l'accès à

l'information dans le pays.
www.bibliosansfrontieres.org

■ SAINT-MALO BAMAKO PAR LES PAGES

Que devient Marc Roger, le lecteur public qui lit avec ses pieds ? Celui dont *Bibliothèque(s)* a déjà chroniqué les aventures sur les chemins d'Oxor (N°s 10 à 19) a troqué le vélo pour les rênes : accompagné de son âne Babel, il suit depuis le 31 mai les chemins d'une méridienne imaginaire qui part de Saint-Malo et le conduira sur 5 000 km jusqu'à Bamako qu'il compte atteindre en juin 2010. À chaque étape – 160 sont prévues, d'une vingtaine de kilomètres – il lit à voix haute romans, poèmes et nouvelles d'auteurs de littérature française et étrangère. Marc Roger est soutenu par l'Unesco, l'âne par des libraires. Bibliothèques sans frontières complétera les interventions en effectuant des dotations ciblées d'ouvrages dans les villes et villages visités au Maroc, au Sénégal et

au Mali. On peut suivre le périple, en découvrant les chroniques du pèlerin : www.saintmalobamako.net

■ CATÉGORIE C(HIROPTÈRE)



Le 29/08, la Nuit européenne de la chauve-souris a été l'occasion de mieux faire connaître leur rôle (non statutaire) d'auxiliaire de bibliothèque. Qui ne connaît la bibliothèque Joanine de Coimbra (Portugal), l'une des plus belles bibliothèques baroques au monde ? Une colonie de chiroptères y est chargée de la désinsectisation des salles d'apparat où reposent quelque 40 000 volumes précieux des XVI^e, XVII^e et XVIII^e s. Efficace, semble-t-il. Seul inconvénient, il faut protéger les meubles contre leurs déjections (néanmoins ce guano donne un excellent engrais).

DOSSIER



► 10



► 18



► 20





► 27



► 28



► 33



► 50

C qui ?

C'est qui, les gens qui travaillent en bibliothèque ? Pour moitié, des agents de catégorie C. Soit, au bas mot, 13 000 personnes. Quand parlent-ils ? Quand en parle-t-on ? Presque jamais. C'était bien le moins que *Bibliothèque(s)* consacre un dossier à cette catégorie sans que les bibliothèques ne tourneraient tout simplement pas.

D'abord leur donner la parole. C'était l'ambition initiale du comité de rédaction. Vous lirez ici des articles, entretiens ou portraits de fonctionnaires de catégorie C travaillant à la BnF, en bibliothèque universitaire ou en bibliothèque publique.

De ce florilège, forcément partiel, forcément arbitraire, une évidence éclate : la diversité des parcours et des fonctions. Derrière la vitrine officielle des définitions statutaires, c'est le désordre de la vie qui apparaît. On entre en bibliothèque par hasard, par besoin, par contrainte ou par vocation. On y demeure, on y progresse ou l'on en part. On y accomplit des tâches « bibliothéconomiques », mais aussi bien d'autres, également nécessaires. On s'y sent – ou non – « bibliothécaire », pour reprendre l'intitulé du nom de l'ABF. On a appris avant, ailleurs, ou on apprend sur le tas.

C'est tout cela qui « fait bibliothèque ». La catégorie C est une loupe grossissante qui aide à voir l'état et l'avenir des bibliothèques.

Elle nous rappelle que tout est en révolution, que la place des collections physiques, de l'offre documentaire en général est en question, qu'une attention plus importante est accordée au public, à son accueil, à son orientation, à son séjour sur place, tandis que l'automatisation du prêt franchit de nouveaux pas.

Elle nous rappelle que les bibliothèques sont aussi des lieux du social – voire de la revendication, du conflit. Qu'à l'image de la société, elles posent la question de la précarité, du déclassement, du rôle des collectivités locales dans l'emploi des jeunes.

En mouvement, ouvertes à la société, partageant ses difficultés et ses espoirs, telles pourraient paraître aujourd'hui les bibliothèques – on ne saurait penser tout cela sans la catégorie C.

Dominique LAHARY

1. Voir Camille Peugny, *Le Déclassement*, Grasset, 2009 ; Anne et Marine Rambach, *Les Intellos précaires*, Fayard, 2001 (Livre de poche, coll. « Pluriel », 2003) ; Anne et Marine Rambach, *Les Nouveaux Intellos précaires*, Stock, 2009.



DOMINIQUE LAHARY
Directeur de la BDP
du Val-d'Oise
avec le concours
de Jean-Pierre ZANETTI



Escaliers à vices

Le labyrinthe des catégories, filières, statuts et fonctions est le produit de l'histoire, dont le pas est plus rapide que celui du pouvoir réglementaire.

D'où les incohérences, injustices, impasses et cercles vicieux qui sont le lot des agents de catégorie C. Si le tableau d'ensemble évoque une célèbre définition du rire, c'est assurément d'un rire jaune qu'il s'agit.

La catégorie C en bibliothèque : des statuts aux fonctions

Il fut un temps où il y avait, dans les fonctions publiques françaises, quatre catégories.

Prenant l'exemple d'un courrier, on disait que le fonctionnaire de catégorie A le concevait, que le B le rédigeait, que le C le tapait et que le D allait le porter. Aujourd'hui, le A, B ou C saisit sur son ordinateur le texte qu'il a conçu et rédigé et il l'envoie par courriel d'un clic. Que reste-t-il de ces catégories ?

Ce dossier ne traitera que des bibliothèques ; gardons à l'esprit que c'est le cas particulier d'une question plus générale.

TROIS CHOSES QUE L'ON PEUT DIRE SUR LES TROIS CATÉGORIES

Même si elles sont mentionnées dans chaque statut particulier des corps de la fonction publique d'État et des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, les trois catégories ne sont rien d'autre qu'un principe général de classement de ceux-ci. On peut cependant les décrire de trois points de vue : l'argent, les diplômes et concours, les fonctions.

L'argent. On a appliqué aux fonctions publiques cet article du programme du candidat fantaisiste récurrent Ferdinand Lop (1891-1974) : la suppression du wagon de queue dans les rames de métro. La catégorie D a été supprimée en 1990, et avec elle l'échelle 1 de rémunération ; puis l'échelle 2 en 1995. Ces réformes, qui sur le moment améliorent la situation des agents concernés, ne changent rien à la longue au fait que le salarié débutant d'un grade inférieur de catégorie C ne gagne guère plus que le salaire minimum en vigueur dans le secteur privé.

Elles ne changent rien non plus au fait que, si la différence de traitement entre fonctionnaires débutants de catégories A, B et C est très faible, celle-ci se creuse au cours de la carrière. Si on compare cette dernière à un escalier, l'escalier C comporte des marches très basses, l'escalier B des marches de hauteur moyenne et l'escalier A des marches de hauteur maximale.

La même logique s'observe entre les différents grades d'un même corps ou cadre d'emplois et entre deux corps ou cadres d'emplois de niveau différent d'une même catégorie A, B ou C.

Tout l'enjeu est donc de changer d'escalier plutôt que de demeurer dans le même¹. Ceux qui poursuivent leur carrière dans le grade plancher du corps ou cadre d'emplois plancher en savent quelque chose : les avancements d'échelons ne leur procurent que le minuscule bénéfice d'une quinzaine d'euros bruts par mois.

Ainsi, la structuration des fonctions publiques en trois catégories organise l'inégalité sociale en son sein, bien que les

1. C'est-à-dire :

- changer de grade au sein du même corps ou cadre d'emplois (avancement de grade) ;
- changer de cadre d'emplois, au sein ou non de la même catégorie, par concours interne ou externe, ou promotion interne.

Au sein de chaque escalier, l'avancement d'échelon en temps maximum constitue la seule garantie de carrière du fonctionnaire, tout le reste est « au choix » (de l'autorité après avis de la commission paritaire).



Escalier C, marches longues et basses.

écarts de salaire y soient dans tous les cas bien inférieurs à ce qui se rencontre dans le secteur privé².

Diplômes et concours. L'histoire retiendra que les fonctionnaires ont été recrutés par concours dans l'Empire de Chine de 605 à 1911 et dans la France post-révolutionnaire. À la hiérarchie des concours correspond celle des diplômes. C'est lors de la création du statut général des fonctionnaires en 1946 que l'on imagina une catégorie D correspondant au certificat d'études, une catégorie C au brevet, une catégorie B au baccalauréat et une catégorie A à la licence³. Autant dire que cette architecture ne correspond plus ni au paysage des diplômes de la France des années 2000, où se répand le schéma européen dit LMD (licence, maîtrise, doctorat), ni au bagage réel des candidats, d'où la présence croissante des surdiplômés⁴ et les choix divergents des collectivités dans ce domaine.

Mais en 1994⁵, les concours ont été supprimés pour l'accès au premier grade des cadres d'emplois de niveau inférieur de chaque filière de la fonction publique territoriale. Ce dispositif a été étendu en 2007



Escalier B, marches de longueur moyenne.

au corps des magasiniers de bibliothèque de l'État⁶. Les conséquences d'un tel dispositif sont ambiguës. D'un côté, le recrutement de fonctionnaires est facilité, ce qui réduit le recours au contrat. De l'autre, il est ainsi possible de contourner l'obstacle du concours en titularisant des agents qui exercent des fonctions pouvant relever de la catégorie A ou B.

2. L'amplitude du traitement indiciaire dans les fonctions publiques, compte non tenu des indemnités, est de 5,2.

3. La loi n°46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires [de l'État] fut préparée par le ministre de la Fonction publique Maurice Thorez avec l'aide d'un comité syndical d'étude. Selon Serge Salon, ce fut ce dernier, sous l'influence de représentants de la Fédération générale des fonctionnaires CGT où les enseignants étaient majoritaires, qui proposa cette structuration en catégorie correspondant à la hiérarchie des diplômes (*Histoire de la fonction publique en France*, tome 4, les XIX^e et XX^e siècles, Nouvelle librairie de France, 1993).

4. Dans la fonction publique d'État, « 75 % des lauréats des concours de catégorie A, 81 % de catégorie B et 70 % de catégorie C ont un diplôme supérieur à celui requis pour se présenter » (Rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations, Annexe au projet de loi de finances pour 2009).

5. Loi Hoeffel du 27 décembre 1994 relative à la fonction publique territoriale.

6. Décret n°2007-655 du 30 avril 2007, art. 33 2°.



Escalier A, hauteur maximale.

Les fonctions. La fable du courrier, de sa conception à son acheminement, nous a introduits à la représentation fonctionnelle des catégories. Mais celle-ci n'a rien d'évident.

Les fonctionnaires de catégorie C sont-ils des « agents d'exécution » ? Pas tous, loin de là, et nombre d'entre eux encadrent d'autres agents de catégorie C, des contractuels ou des vacataires.

Quant à la désignation en usage, dans la filière Bibliothèque de l'État, des corps de catégorie A comme « scientifiques » et de catégorie B comme « techniques », elle ravit à tort la technicité à la catégorie C (à moins que l'on n'admette que celle du catalogage). Plus convaincante sera la référence au niveau d'études requis pour le concours externe correspondant.


Mais l'assignation des fonctions n'est pas une discipline mécanique. On n'organise d'ailleurs pas le travail au sein d'une équipe en lisant le *Journal officiel*. « Ça ne vous fait rien de faire un travail pour lequel vous n'êtes pas payé ? », s'entend demander l'agent de catégorie C qui exerce des fonctions de catégorie B. Qui répond : « Cela m'intéresse et facilite mon avancement ou ma promotion. »

En outre, l'échelle des collectivités et des services joue un rôle considérable. Plus l'unité de travail est nombreuse, plus la division du travail peut être poussée et sa définition catégorielle affirmée. Plus elle est petite, plus des fonctions de catégorie A sont exercées par des agents de catégorie

QUI VEUT ÊTRE EMPLOYÉ DE BIBLIOTHÈQUE ?

La diversité des candidats aux concours de catégorie C n'est pas nouvelle. Je me souviens d'un concours employé de bibliothèques organisé au début des années 1980 par le Syndicat de communes de la première couronne d'Île-de-France. Pour les mettre à l'aise et les cerner, j'interrogeais d'abord les candidats sur leurs activités et leurs préoccupations. C'est ainsi que j'entendis successivement un homme, la quarantaine, qui faisait la « vente ambulante de colifichets pour dames » et une jeune femme passionnée par la « sémiologie de l'espace urbain ». DL

LA RÉFORME DE 1991-1992

	Fonction publique territoriale		Fonction publique d'État
	Avant	Après	
	Emploi communal	Cadre d'emplois	Corps
Cat. B		Inspecteur de magasinage	Inspecteur de magasinage
Cat. C	Employé de bibliothèque 	Agent qualifié du patrimoine	Magasinier en chef
		Agent du patrimoine	Magasinier spécialisé

inférieure. Le directeur général d'une mairie (on disait autrefois le « secrétaire de mairie ») est bien de catégorie C dans les plus petites communes !

En définitive, la belle formule revendicative « à travail égal, salaire égal » est incompatible avec les fonctions publiques à la française, dont les agents ne sont pas au grade où ils sont parce qu'ils font tel travail, mais parce qu'ils ont rempli les conditions d'accès à ce grade et qu'on a bien voulu les y accueillir. La fonction ne crée pas l'organe. La réalité de la répartition et de l'évolution des tâches dans une équipe échappe au statut qui demeure, pour reprendre la formule de Bergson définissant le rire, « du mécanique plaqué sur du vivant ».

L'AVENTURE STATUTAIRE

Sans remonter au déluge, on peut dresser le paysage statutaire des catégories C avant et après la grande réforme de 1991-1992 qui a touché la filière Bibliothèques de la fonction publique d'État et produit la création de la filière culturelle territoriale.⁷

Avant cette réforme, le paysage statutaire des deux fonctions publiques était singulièrement décalé. Du côté de l'État, deux corps couvraient l'ensemble de l'espace indiciaire disponible : ceux des magasiniers spécialisés (3 grades) et des magasiniers

en chef (2 grades), le second étant essentiellement nourri par concours interne. Il faut y ajouter un corps de débouché en catégorie B, celui des inspecteurs de magasinage, équivalant indiciairement au 1^{er} grade de bibliothécaire-adjoint.

Le statut du personnel communal ne comportait, lui, que deux grades d'employés de bibliothèque correspondant, depuis la suppression de la catégorie C et de ses « gardiens et garçons de bibliothèque », aux deux échelles inférieures de la fonction communale. Un trou existait entre cette carrière et celle des sous-bibliothécaires, seulement comblé à la Ville de Paris qui disposait, en sus des magasiniers, d'un corps d'adjoints administratifs des bibliothèques.

On sait que la création de la filière culturelle territoriale, exercice programmé depuis la création de la fonction publique territoriale par la loi du 26 janvier 1984, fut l'occasion, pour le meilleur et pour le pire, d'une réforme concomitante et coordonnée de la filière Bibliothèque de l'État. Mais, contrairement aux catégories A et B, la catégorie C de l'État ne fut alors pas réformée.

On se contenta de créer une architecture territoriale à peu près jumelle de deux cadres d'emplois (2 + 3 grades) faisant à peu près pendant aux deux corps d'État (3 + 2 grades), couronnée par un cadre d'emplois d'inspecteur de magasinage.

Mais tandis que leurs collègues de l'État faisaient du *statu quo*, les employés de bibliothèques allaient bouger en masse.

7. Cf. Dominique Lahary, « 1988-1992 : La bataille des statuts », *Bibliothèque(s)* n°28, juin 2006, pp. 95-100.

LES FILIÈRES BIBLIOTHÈQUE (ÉTAT, VILLE DE PARIS) ET CULTURELLE TERRITORIALE EN 2009 EN CATÉGORIE C

Fonction publique territoriale	Ville de Paris	Fonction publique d'État		Grades	Accès FPT	Accès État et Paris
Filière culturelle	Filière Bibliothèques et musées	Filière Bibliothèque	ITRF			
Adjoints du patrimoine	Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage	Magasiniers de bibliothèque	Adjoints techniques	principal 1 ^{er} cl.	Avancement	Avancement
				principal 2 ^e cl.	Avancement	Concours ¹
				1 ^{er} cl.	Concours ² , examen professionnel	Avancement
				2 ^e cl.	Sans concours	Sans concours

1. Externe (entre 1 et 2/3), interne (entre 1 et 2/3, après 1 an d'ancienneté).

2. Externe (30%), interne (50%, après 4 ans d'ancienneté), 3^e concours (20%) ouvert aux personnes ayant travaillé dans le domaine culturel, aux responsables d'associations et aux élus.

LES QUATRE MODES D'AVANCEMENT DU FONCTIONNAIRE

Étant donné que tout fonctionnaire est détenteur d'un grade relevant d'un corps ou cadre d'emplois, il a quatre possibilités d'avancement dans sa carrière, sur décision de l'autorité après avis (consultatif, mais obligatoirement recueilli) de la commission administrative paritaire compétente.

• L'avancement d'échelon

À l'intérieur de son grade, le fonctionnaire a un droit à l'avancement d'échelon en temps maximum : c'est sa seule garantie absolue de carrière. Mais l'autorité peut le faire bénéficier d'un avancement en temps minimum ou moyen. Les temps minimum et maximum à passer dans chaque échelon sont déterminés par décret.

• L'avancement de grade

Chaque statut particulier d'un corps ou cadre d'emplois prévoit les conditions d'accès aux différents grades, sous conditions d'ancienneté parfois assorties de la condition de réussite à un examen professionnel.

• Le concours

Tout agent, titulaire ou non, peut réussir un concours, externe s'il remplit les conditions de diplôme et interne s'il réussit les conditions d'ancienneté (de 1 à 4 ans selon les cas) en tant qu'agent (pas forcément titulaire) de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics hospitaliers.

Dans la fonction publique d'État, il est alors nommé dans un grade d'un autre corps. Dans la fonction publique territoriale, il n'est nommé dans un autre cadre d'emplois que s'il est recruté par une autorité territoriale.

• La promotion interne

C'est une voie d'accès à un autre corps ou cadre d'emplois qui fait exception au principe du concours. Le recrutement par concours ou mutation d'un certain nombre de fonctionnaires (en général 4 ou 5¹) permet de nommer un autre fonctionnaire de corps ou cadre d'emplois inférieur. Cette procédure peut conduire à changer de catégorie. Elle est au choix de l'autorité dans les limites du quota permis par les textes. Dans les collectivités territoriales affiliées à un centre départemental ou interdépartemental de gestion, le calcul du nombre de postes à pourvoir par cette voie se fait au niveau de l'ensemble des collectivités membres.

1. Ou, à défaut, dans la fonction publique territoriale, un tous les 4 ans si au moins un recrutement a eu lieu (décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale).

En effet, les négociations syndicales permirent au *finish* d'admettre que le cadre d'emplois des agents qualifiés serait accessible aux employés de bibliothèque sur examen professionnel, limité à un entretien de quinze minutes. Dans toute la France, cet examen, où les examinateurs étaient des conservateurs et bibliothécaires communaux, permit à la très grande majorité des candidats d'obtenir la moyenne, ce qui permit un reclassement massif des anciens laissés-pour-compte.

Un peu d'eau a coulé depuis sous les ponts statutaires. La Fonction publique territoriale a dès 1995 escamoté ses inspecteurs de magasinage, dont elle ne savait que faire, avant que l'État ne fusionne les siens en 2001 avec les bibliothécaires-adjoints pour former le nouveau corps des assistants de bibliothèque.

Et le 4 juin 2006 ont été signés, entre une partie des syndicats de fonctionnaires et le ministre de la Fonction publique Christian Jacob, les « accords Jacob » qui ont abouti à une refonte de la catégorie C dans toutes les fonctions publiques, selon une architecture unique : un seul corps et cadre d'emplois à quatre grades, avec légère remontée des indices terminaux de chacun d'eux.

C'est ainsi que la filière Bibliothèque de l'État ne connaît plus que le corps des magasiniers de bibliothèque, à quoi il faut ajouter les adjoints techniques de la filière ITRF⁸, et que la filière culturelle territoriale ne connaît plus que le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et des bibliothèques⁹. La Ville de Paris a suivi le mouvement en créant le corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage, d'architecture identique¹⁰.

Désormais, l'accès au premier grade se fait sans concours dans les trois cas. Mais le concours¹¹ est requis au second grade dans la fonction publique territoriale, au troisième dans la fonction publique d'État et à la Ville de Paris. Pour permettre

8. Décret n° 2005-1521 du 5 décembre 2005 modifiant le décret n° 88-646 du 6 mai 1988 portant statut particulier du personnel de magasinage spécialisé puis décret n° 2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, *JO* du 3 mai 2007. Cf. *infra*, Annie Coisy, « Les bibliothèques de l'enseignement supérieur : le contexte », pp. 38-40.

9. Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

10. Délibérations DRH 2007-28 des 16 et 17 juillet 2007 du Conseil de Paris. Cf. *infra*, Yves Sartiaux, « Paris : la refonte de la filière bibliothèque en catégorie C », p. 20.

11. Interne sur ancienneté ou externe pour les titulaires du brevet ou d'un diplôme de niveau V ou équivalent.

COMBIEN SONT-ILS ?

On peut estimer les effectifs cumulés de la filière bibliothèque de l'État et des agents de la filière culturelle travaillant en bibliothèque à 25 000 personnes. Parmi eux, un peu plus de la moitié sont de catégorie C.

Du côté de l'État, on dispose des chiffres de 2008 portant sur la seule filière Bibliothèques¹. On les comparera au nombre d'agents de la filière culturelle travaillant en bibliothèque territoriale en 2007².

	État		Territoriale		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie C	2 400	39	9 363	50	11 763	48
Catégorie B	1 659	27	6 820	37	8 479	34
Catégorie A	2 053	34	2 445	13	4 498	18
TOTAL	6 112	100	18 628	100	24 740	100

Ces chiffres ne tiennent pas compte des contractuels et des personnes travaillant en bibliothèque appartenant à d'autres filières. Mais on dispose pour les bibliothèques territoriales de données plus globales :

	Fonctionnaires territoriaux		Total	
	Filière culturelle	Autres filières	Nombre	%
Catégorie C	9 363	4 647	14 010	58
Catégorie B	6 820	602	7 422	31
Catégorie A	2 445	217	2 662	11
SOUS-TOTAL	18 628	5 466	24 094	100
Contractuels			2 828	
Emplois aidés			818	
TOTAL			27 740	

1. Daniel Renoult, *La Filière bibliothèques de la fonction publique d'État, Situation et perspectives*, Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [et à] Madame la ministre de la Culture et de la Communication, Inspection générale des bibliothèques, juin 2008, http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/55/5/Rapportfilierebibliotheque25062008_30555.pdf

2. Chiffres fournis par Denis Cordazzo et Christophe Séné, du Bureau des bibliothèques territoriales à la Direction du livre et de la lecture, d'après les rapports annuels transmis par les bibliothèques, y compris de la Ville de Paris. Qu'ils soient ici remerciés.

aux agents du ou des grades inférieurs de franchir cet obstacle, la fonction publique territoriale pratique l'avancement de grade sur examen professionnel tandis qu'ailleurs on ouvre largement le concours interne.

Nous voilà donc enfin avec trois architectures homologues. Arrimées qu'elles sont à une catégorie C des fonctions publiques entièrement homogénéisée dans son architecture, elles ont peu de chances d'évoluer par elles-mêmes. Toute l'attention se porte donc sur les débouchés en catégorie B. Si, comme il en est de plus en plus question, la catégorie B connaît un destin comparable à celui de la catégorie C par une fusion des corps et cadres d'emplois et un principe d'accès par concours au 2^e ou 3^e grade, la voie pourrait être ouverte à un accès prioritaire au 1^{er} grade de la catégorie B par concours interne ou promotion.

Trois architectures homologues, donc. Mais du côté des tâches, qu'en est-il ?

QUELLES DÉFINITIONS FONCTIONNELLES ?

C'est sans doute dans la fonction publique d'État que les définitions fonctionnelles des textes statutaires sont les plus claires et les plus réalistes : « Les magasiniers des bibliothèques accueillent, informent et orientent le public. Ils participent au classement et à la conservation des collections de toute nature en vue de leur consultation sur place et à distance. Ils assurent l'équipement et l'entretien matériel des collections ainsi que celui des rayonnages. Ils veillent à la sécurité des personnes ainsi qu'à la sauvegarde et à la diffusion des documents. Ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service. »

Toutes les fonctions traditionnelles sont là. Matérielles d'abord, sur les documents (équipement, entretien, classement, diffusion) et les rayonnages (entretien), étendues à toute tâche de manutention. Mais aussi relatives au public,

que les magasiniers accueillent, informent, orientent et protègent en veillant à sa sécurité.

La définition des fonctions des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage de la Ville de Paris, dans la spécialité « magasinier de bibliothèque¹² » reprend les mêmes éléments, à l'exception de l'information et de l'orientation du public : ils « participent à la mise en place et au classement des collections, et assurent leur équipement, leur entretien matériel ainsi que celui des rayonnages. Ils concourent à l'accueil du public et veillent à la sauvegarde et à la diffusion des documents ainsi qu'à la sécurité des personnes. Ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service ».

L'encadrement est optionnel dans la fonction publique d'État : « Les magasiniers principaux et, à titre exceptionnel, les magasiniers, peuvent être responsables d'une équipe de magasiniers. » À la Ville de Paris, seuls les AASM principaux peuvent « assurer des tâches de coordination ou d'encadrement » mais aussi « être chargés de missions et de responsabilités requérant une expérience ou une qualification technique particulière ».

Dans la fonction publique territoriale, seul un archéologue de l'histoire statutaire et sociale peut décrypter les définitions fonctionnelles, sévèrement compartimentées par grade. Tous les adjoints territoriaux du patrimoine de 2^e classe « sont chargés de la surveillance. Ils veillent à la sécurité et à la protection des personnes, des biens meubles et immeubles et des locaux en utilisant tous les moyens techniques mis à leur disposition. Ils assurent la surveillance des collections et le classement des ouvrages. Ils assurent les travaux administratifs courants ». Et lorsqu'ils sont « magasiniers de bibliothèque »¹³, les textes précisent qu'ils « sont chargés de participer à la mise en place et au classement des collections, et d'assurer leur équipement, leur entretien matériel ainsi que celui des rayonnages ; ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service et veillent à la sécurité des personnes ».

Point de public là-dedans, hormis sous l'angle de la sécurité, mais du secrétariat qu'on ne trouve ni à l'État ni à la Ville de Paris.

Les grades suivants apportent leur lot de surprises :

- *les adjoints du patrimoine de 1^{re} classe* « assurent l'encadrement des adjoints du patrimoine de 2^e classe placés sous leur autorité. Des missions particulières peuvent leur être confiées. Ils peuvent être chargés de tâches qui nécessitent une pratique et une dextérité particulières ». Mais aussi : « Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils sont particulièrement chargés de

fonctions d'aide à l'animation, d'accueil du public – notamment des enfants –, et de promotion de la lecture publique. Ils participent à la sauvegarde, à la mise en place et à la diffusion des documents. Ils assurent les travaux administratifs courants. »

- *les adjoints du patrimoine principaux de 2^e classe* « assurent le contrôle hiérarchique et technique des adjoints territoriaux du patrimoine de 2^e classe et de 1^{re} classe. Des missions particulières peuvent leur être confiées. Ils peuvent être chargés de tâches d'une haute technicité ».

- *les adjoints du patrimoine principaux de 1^{re} classe* « assurent le contrôle hiérarchique et technique des adjoints territoriaux principaux du patrimoine de 2^e classe et des adjoints territoriaux du patrimoine de 2^e et 1^{re} classes. Des missions particulières peuvent leur être confiées. Ils peuvent être chargés de tâches d'une haute technicité ».

Ces textes, qui reprennent à l'identique les définitions fonctionnelles des anciens cadres d'emplois des agents du patrimoine et des agents qualifiés du patrimoine, portent la trace des négociations syndicales de 1991¹⁴. Les projets de textes préparés par le ministère de l'Intérieur prévoyaient l'accueil du public pour les agents du patrimoine et limitaient le rôle des agents qualifiés à leur encadrement hiérarchique, ainsi qu'à d'éventuelles « missions particulières » et autres « tâches d'une haute technicité ». Dans le même temps qu'était obtenu un examen pour l'intégration des employés de bibliothèque dans le cadre d'emplois des assistants qualifiés, leur définition était revue pour les accueillir. Ainsi leur fut-il réservé « l'aide à l'animation » et « l'accueil du public et notamment des enfants », avec, cerise sur le gâteau, l'énigmatique « promotion de la lecture publique ».

Dans la réalité, il semble bien que le public rencontre essentiellement des agents de catégorie C. On ne dispose pas de chiffres sur les bibliothèques territoriales, où la situation est sans doute de ce point de vue plus contrastée, mais la situation en BU est d'une clarté limpide : selon une étude menée en 2005, les agents de catégorie C consacrent 26,32 % de leur temps au « service public », expression consacrée pour désigner le temps passé dans un espace où le public peut se trouver, et assurent 51,45 % de l'ensemble du temps de service public toutes catégories confondues¹⁵.

Les définitions fonctionnelles contenues dans les textes statutaires sont surtout le produit de l'histoire qui les a fait

12. Il existe aussi dans le même corps les spécialités « accueil et surveillance des musées » et « sécurité incendie ».

13. Il existe aussi dans le même cadre d'emplois les spécialités « magasinier d'archives », « surveillant de musées et de monuments historiques », « surveillant des établissements d'enseignement culturel » et « surveillant de parcs et jardins ».

14. Voir Dominique Lahary, « Un peu d'histoire, ou comment les qualifiés ont été requalifiés et la lecture publique promue », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°162, 1^{er} trim. 1994.

15. Daniel Renoult, *La Filière bibliothèques de la fonction publique d'État, Situation et perspectives*, Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [et à] Madame la ministre de la Culture et de la Communication, Inspection générale des bibliothèques, juin 2008, http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/55/5/Rapportfilierebibliotheque25062008_30555.pdf. Le second pourcentage a été calculé par l'auteur du présent article d'après les données fournies.

naître et il serait périlleux d'en déduire la répartition du travail au sein d'un service. Elles sont nécessairement obsolètes. Même la définition des fonctions des magasiniers de l'État ne peut rendre compte de l'évolution des missions et des techniques. D'une part, l'ensemble des tâches peut être plus diversifié que le diptyque accueil-documents. D'autre part, c'est au sein de chaque équipe de travail que se définissent les fiches de poste. Et celles-ci varient considérablement entre ces deux extrêmes que sont d'une part la BnF ou une grande BU, où la division statutaire du travail sera la plus poussée, et d'autre part une petite BM fonctionnant de façon relativement fusionnelle, où agents de catégorie C, B et même A peuvent partager des tâches. Dans une bibliothèque, demandez « qui range les documents chaque jour ? » Vous aurez une idée du degré de division du travail.

FILIÈRES, MÉTIERS, STATUTS

Nous n'avons abordé jusqu'ici que les emplois classiques de bibliothèque d'État ou territoriale : emplois de fonctionnaire correspondant à la filière Bibliothèques ou culturelle. Mais il y a bien d'autres agents qui travaillent dans les bibliothèques, que l'on peut rattacher directement ou indirectement à la catégorie C, même si on exclut du champ du présent numéro les bibliothèques relevant du secteur privé, notamment associatif, et les bénévoles.

Il existe dans les bibliothèques des tâches administratives et techniques, qui appellent ou non des postes entièrement administratifs ou techniques. Ou bien on se débrouille pour que toutes les tâches du service soient effectuées par des agents de la filière Bibliothèques ou culturelle – ce qui arrive –, ou bien on fait appel à des grades administratifs ou techniques.

On est de plus en plus convaincu qu'il faut dans une bibliothèque une pluralité de métiers. Cela passera nécessairement par une pluralité de filières présentes dans ces services, même si grades et métiers – grades et fiches de postes – ne coïncident pas universellement. Un secrétaire peut être de filière administrative mais un agent de la filière culturelle peut ne faire que du secrétariat. Un chauffeur de bibliobus ou de navette peut être de la filière technique, ou culturelle. La filière territoriale de l'animation a également toute sa place en bibliothèque. Tous ses agents disposent d'une aire de mobilité qui n'est pas cantonnée aux bibliothèques.

Mais il y a aussi des personnes qui effectuent un travail typique de bibliothèque et qui relèvent pourtant de la filière administrative, technique, animation, voire sanitaire et sociale. Cela tient tout simplement à l'histoire des gens. En collectivité territoriale, l'autorité peut librement affecter les agents indépendamment de leur statut. On pensera à la mutation « punition » aux archives ou à la bibliothèque. Mais il y a à l'inverse d'éclatantes réussites

de reconversion. Il est heureux que les gens puissent changer de métier tout en demeurant dans leur filière.

Le tableau ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas l'entretien des locaux. Souvent sous-traité ou pris en charge par un personnel spécifique non dédié à la bibliothèque, le ménage peut aussi être effectué par un membre permanent de l'équipe.

On évoquera enfin les non-titulaires, contractuels ou vacataires, très nombreux à la BnF, à la Bpi et dans la fonction publique territoriale. Ils ne sont, majoritairement, pas de catégorie C et la suppression du recrutement par concours au premier grade de cette catégorie ne justifie guère leur multiplication. La pratique du recrutement à l'essai pour six mois est cependant courante dans les collectivités territoriales, quoique non prévue par les textes ; et n'oublions pas que les personnes qui ne sont pas citoyennes d'un État membre de l'Union européenne ne peuvent pas être titularisées dans les fonctions publiques françaises.

C = 1 OU C = 1+2 ?

Rien n'indique que la structuration des fonctions publiques françaises en catégories, inventée en 1946, soit amenée à être remise en cause. Mais leur périmètre l'est fortement, en raison de l'évolution de l'architecture des diplômes. C'est ainsi que Jean-Ludovic Silicani, dans son *Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique* remis au ministre chargé de la Fonction publique en avril 2008, préconise de passer de trois à quatre catégories ainsi définies :

« Pour l'ensemble des trois fonctions publiques, quatre niveaux de qualification seraient retenus en cohérence avec les niveaux de diplômes européens :

– Niveau 1 pour un recrutement au niveau du CAP et du BEP ou, à titre dérogatoire, sans diplôme ;

– Niveau 2 pour un recrutement au niveau du baccalauréat ou équivalent ;

– Niveau 3 pour un recrutement au niveau de la licence ou équivalent ;

– Niveau 4 pour un recrutement au niveau du master ou équivalent. »¹⁶

Voilà notre métro auquel on rajouterait un wagon : en tête ou en queue ? En tête si on considère le niveau formel du diplôme de référence ajouté (le master). Mais on voit bien que ce que représentaient naguère les catégories C et D glisse inexorablement de part et d'autre d'un baccalauréat qui a cessé d'être la frontière qu'il était.

On hésite sur le nombre de wagons, mais la rame, elle, n'a pas fini sa route. Rendez-vous à la prochaine station. ■

16. Jean-Ludovic Silicani, *Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique : synthèse*, avril 2007, www.lefigaro.fr/assets/pdf/livre-blanc.pdf, proposition 10 : « Rapprocher l'organisation statutaire des trois fonctions publiques ». Le rapport complet est consultable ici : www.ensemblefonctionpublique.org/le-livre-blanc.php

PARIS : LA REFONTE DE LA FILIÈRE BIBLIOTHÈQUE EN CATÉGORIE C

Au sein du réseau des 65 BM parisiennes, les effectifs de catégorie C s'élevaient à 352 agents qui se répartissent en deux corps : le premier, créé dans les années 1970 et spécifique à la Ville de Paris, est celui d'adjoint administratif des bibliothèques (AAB), et le second, beaucoup plus récent (2007), celui d'adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage (AASM). La catégorie C représente 30% de l'ensemble des personnels des bibliothèques. Le plus ancien corps (AAB), majoritaire au niveau des effectifs des personnels des bibliothèques, s'est élevé à 444 agents jusqu'en 2003. Composé d'agents dont les formations respectives sont diversifiées, ce corps a connu au fil du temps une grande hétérogénéité de ses attributions fonctionnelles.

À la suite de la constitution d'un nouveau corps de catégorie B, celui des assistants des bibliothèques (AB), un concours professionnel a été prévu, réservé aux AAB. Ce concours a été programmé de 2005 à 2009. La création de ce nouveau corps explique pourquoi, actuellement, il ne reste que 128 agents dans le corps d'AAB, qui est en voie d'extinction. Les agents ont la possibilité de se présenter au concours d'assistant des bibliothèques, interne ou externe. Le nombre d'agents recrutés dans ce nouveau corps s'élève à 341 personnes. Le plus récent, celui d'AASM, regroupe les magasiniers des bibliothèques et des musées. Composé de 224 agents pour les bibliothèques, il remplace celui des magasiniers (fusion des deux corps en 2007) et, de façon non officielle, celui des AAB. Recrutés sans concours, au vu d'une lettre de motivation et d'un CV, les candidats sélectionnés se présentent à un oral et sont déclarés reçus ou non à l'issue de leur prestation. Les profils des candidats sont de plus en plus disparates, des surdiplômés qui s'inscrivent à tous les concours quels qu'en soit le niveau (A, B ou C) à des personnes sans formation ni diplômes. Dans les BM parisiennes, près de 20 % des AASM sont en poste dans des structures spécialisées (administrative, Forney, historique) et les autres sont en bibliothèques de lecture publique.

Yves SARTIAUX, bibliothécaire à la Ville de Paris

• Un tapissier décorateur à la discothèque : Mikaël Prignot

« J'ai 33 ans et je me suis inscrit au dernier concours d'AASM de la Ville de Paris, en 2008. Auparavant, j'ai suivi une formation de tapissier décorateur d'intérieur à l'École Boule, Paris-7, puis j'ai été animateur au centre de phonétique appliquée pour des enfants sourds et muets (centre Jean-Marie Itard, Paris XI^e). Ensuite, j'ai travaillé dans le réseau des bibliothèques parisiennes comme CES (Contrat emploi solidarité), puis comme CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) et, enfin, comme vacataire, toujours en discothèque. À l'issue de ma réussite au concours, j'ai été affecté à la bibliothèque Saint-Fargeau, secteur discothèque. J'y effectue les tâches de service public (accueil, renseignement, inscription des usagers, rangement et classement des documents) et je participe aux réunions de commandes de disques ; je suis membre du Comité d'écoute des musiques électroniques pour le Réseau des discothèques. Je suis heureux d'être entré dans la filière culturelle des métiers du livre et de travailler en secteur discothèque qui correspond exactement à mes centres d'intérêt personnels. »

• Une philosophe au bulletinage : Irina Nestola

« J'ai 33 ans, je suis italienne et, après avoir suivi des études de philosophie à Padoue, j'ai quitté l'Italie pour la France. Après avoir occupé un certain nombre de petits emplois, je me suis inscrite à l'Institut catholique de Paris, à l'École de bibliothécaires documentalistes (EBD) pour suivre une formation d'assistant. Ensuite, j'ai été recrutée à l'université de Paris-1, d'abord à la bibliothèque sur un poste de CAE, puis en qualité de contractuelle sur un poste de magasinier. Je me suis ensuite présentée au concours d'AASM de la Ville de Paris en 2007.

À l'issue de ma réussite au concours, j'ai été nommée à la bibliothèque Saint-Fargeau, secteur adulte. J'y effectue les tâches courantes en service public ; de plus, je m'y occupe du bulletinage des périodiques et de la réparation des ouvrages. J'ai pour autre activité le portage de livres dans des clubs de personnes âgées. Je présente les romans que j'ai choisis, dont je lis des extraits. Je travaille dans un établissement de proximité dans un quartier populaire du nord-est de Paris dont le caractère socio-culturel me concerne personnellement. En outre, le projet d'établissement (Comment constituer et valoriser un fonds de textes de théâtre contemporain) m'intéresse vivement. »

Propos recueillis par Yves SARTIAUX



Mikaël Prignot (haut) et Irina Nestola, Bibliothèque Saint-Fargeau, Paris.

JOSETTE GRANJON
Directrice du réseau des bibliothèques
Communauté d'agglomération
Évry Centre Essonne



Évry au banc des C

É Evry est une agglomération de 105 000 habitants regroupant 5 communes. Elle comprend un réseau de huit bibliothèques dont une en reconstruction et une en projet. Soixante personnes travaillent sur le réseau dont 26 agents de catégorie C : 21 adjoints du patrimoine, 4 adjoints administratifs, un adjoint technique.

Ici comme ailleurs, les parcours sont extrêmement diversifiés ; d'une manière générale, la politique de recrutement des catégories C se veut conforme au niveau requis (diplôme national du Brevet) chaque fois que possible mais, dans les faits, les intéressés ont le plus souvent le bac ou le niveau bac. Dans ce personnel, on trouve d'anciens « emplois jeunes », d'anciens « contrats emplois solidarité », d'anciens « contrats avenir », et bien sûr des recrutements directs.

Exceptionnellement, il y a aussi des surdiplômés, ou d'anciens bénévoles, deux parcours proposés ici à travers les entretiens avec Roselyne Reveau et Dominique Tacchella, très représentatifs de la diversité d'accès au grade et aux fonctions.

En réalité, une partie des agents de catégorie C effectuent des tâches théoriquement imparties à des assistants dès qu'ils en ont l'opportunité et la capacité ; reste la difficulté de réussir les concours, pour mettre en adéquation son grade et sa fonction, et donc sa rémunération, sujet sensible pour tous.



DOMINIQUE TACCHELLA

• **Dominique, vous êtes entré en 1999 d'abord comme assistant de conservation contractuel dans notre réseau, et avez finalement été intégré et titularisé comme adjoint du patrimoine, pouvez-vous rappeler pourquoi ?**

Dominique Tacchella : Sans concours, il est très difficile d'intégrer une bibliothèque, tant les postes de contractuels

sont rares. Mais j'ai eu la chance d'être recruté comme assistant de conservation à la médiathèque de l'Agora à Évry pour un remplacement de six mois. Ayant prouvé mes capacités et après un renouvellement de six mois supplémentaires, mon contrat allait s'arrêter définitivement. À ce moment-là, on m'a proposé un poste d'agent du patrimoine qui se libérait. Je n'ai pas hésité et j'ai saisi l'occasion qui se présentait. Il s'agissait pour moi de continuer à apprendre mon métier, d'acquérir une solide expérience et d'exercer des responsabilités qu'offre une bibliothèque de lecture publique, même à un agent de catégorie C.

• **Par rapport au poste que vous occupez, vous êtes ce qu'on appelle un « surdiplômé », puisque vous avez un DEA d'Histoire ; cependant, vous n'avez pas eu la chance de réussir les concours auxquels vous vous êtes présenté : comment vivez-vous ce décalage ?**

Comme agent du patrimoine, j'assure le même travail qu'un assistant ou assistant qualifié. Mais les compétences, le mérite ou l'esprit d'initiative entrent peu en compte dans l'évolution de la carrière. Malheureusement, seuls l'ancienneté et les concours permettent de progresser !

• **Votre travail est réparti sur deux fonctions différentes : celle, traditionnelle, d'adjoint du patrimoine dans le secteur adulte de la médiathèque, et l'autre, une fonction transversale de communication où vous exercez des compétences particulières de production et de diffusion de documents**

La diversité des situations des personnels de catégorie C apparaît tout au long de ce dossier ; les difficultés de reconnaissance et l'insuffisance des rémunérations les traversent comme leur plus petit commun dénominateur. Deux entretiens recueillis à Évry.



poche, le gain salarial demeure insignifiant et peu motivant !

• **Vous avez déjà tenté les concours, recommencerez-vous ?**

Je tente systématiquement les concours d'assistant et d'assistant qualifié, parce que c'est le seul moyen de progresser dans sa carrière. Et de plus il est plus facile d'intégrer une autre bibliothèque par mutation comme assistant ou assistant qualifié !

• **Au-delà de ces questions, qu'est-ce que vous auriez envie de dire sur votre situation ?**

J'aimerais plus de souplesse dans l'organisation de la filière Bibliothèque par une prise en compte des compétences et des expériences professionnelles car de nombreuses collectivités territoriales ne peuvent se passer de contractuels !

pour le réseau auprès de la responsable du secteur : cela vous pose-t-il des problèmes particuliers ?

Cette fonction de communication vient s'ajouter aux tâches habituelles de bibliothèque comme les postes en service public ou la responsabilité d'un domaine d'acquisition. Elle nécessite une bonne organisation et beaucoup de réactivité, sans compter une bonne dose de stress et de travail dans l'urgence. Dans le cadre de cette fonction, mon horizon professionnel s'est élargi puisque je suis amené à travailler en collaboration avec les services de communication, d'informatique et de reprographie de la collectivité territoriale.

• **Par ailleurs, vous êtes responsable d'un domaine d'acquisition sur le réseau, celui de la bande dessinée ; la diversité de ces tâches constitue-t-elle une richesse ou présente-t-elle au contraire de fortes contraintes ?**

Je mesure la chance, pour un agent du patrimoine, de pouvoir exercer un travail de création artistique passionnant que je ne retrouverai pas forcément dans une autre bibliothèque. Il en va de même pour la responsabilité d'un domaine d'acquisition. La diversité est valorisante en termes de motivation et d'expérience. Elle éloigne de la routine.

• **Quelles sont vos satisfactions professionnelles ? Vos insatisfactions ?**

Je vous ai parlé de mes satisfactions. Quant à mes insatisfactions, elles concernent l'avancement dans la carrière et la progression salariale en regard de mes compétences et du travail accompli équivalant à celui d'un assistant ou d'un assistant qualifié. Pour dix ans de carrière à Évry, j'estime mériter mieux comme salaire ! Même avec le concours d'agent qualifié en



ROSELYNE REVEAU

• **Roselyne, pouvez-vous rappeler votre parcours et la façon dont vous êtes entrée dans notre réseau ?**

Roselyne Reveau : En 1992, j'intègre l'équipe de bénévoles de la bibliothèque associative de Bondoufle (91), subventionnée par la mairie. En 2000, les bénévoles ne veulent plus assurer autant de permanences et demandent à ce que la bibliothèque soit rattachée au réseau des bibliothèques de la Communauté d'agglomération dont Bondoufle fait partie. M. Hartz, le maire, accepte et demande qu'une bénévole soit intégrée en même temps que la bibliothèque. Étant la plus jeune de l'équipe, on me propose de suivre la formation ABF en vue, par la suite, de faire le lien entre ce qu'était la bibliothèque associative et ce qu'elle allait devenir. Je devenais la personne « référente » pour le public qui montrait beaucoup d'inquiétude sur le devenir de sa bibliothèque. Juin 2001, reçue à la formation ABF, mention « très bien » et première de mon groupe, je suis recrutée sur le réseau des bibliothèques d'Évry Centre Essonne et continue de travailler à la bibliothèque de Bondoufle avec les bénévoles pour finir le budget en cours. En janvier 2002, la bibliothèque est officiellement rattachée au réseau.

• **Quel regard portez-vous sur cette intégration, pour vous-même et pour la bibliothèque concernée ?**

Cette intégration a été pour moi très positive. J'allais être reconnue pour le travail que je faisais et on me donnait la possibilité d'élargir mes connaissances. L'occasion m'était donnée de m'épanouir dans un réseau de bibliothèques, de pouvoir accéder à l'amélioration des collections, à l'informatisation, à des animations avec des partenaires (écoles, crèches, maisons de retraite).

• **L'idée que vous vous faisiez du métier s'est-elle avérée conforme à la réalité ?**

Dans une petite structure, l'idée que je me faisais du métier était : être proche du public, partager, promulguer la lecture, ce qui est plus difficile dans une grande structure.

• **Pourtant, après deux ans passés dans cette petite bibliothèque, vous avez souhaité travailler à la médiathèque centrale, pourquoi ?**

Pour moi, ma mission à Bondoufle était terminée. J'en avais fait le tour. J'avais envie d'apprendre encore plus, sur la gestion des collections par exemple. Travailler en équipe était pour moi un sentiment d'évolution, ainsi que développer le « hors les murs » avec les maisons de retraite, le portage à domicile.

• **Qu'appréciez-vous le plus dans votre travail ?... Et le moins ?**

Le contact avec le public, la diversité du travail... La gestion des conflits avec le public !

• **Vous avez suivi la formation dispensée par l'ABF ; avez-vous le sentiment d'en avoir tiré profit et sur quels aspects du métier ?**

L'ABF m'a permis de comprendre la bibliothéconomie, et de connaître les différentes missions de la bibliothèque telles que l'approche avec les « publics empêchés ».

• **Le service public induit certaines contraintes ou difficultés : lesquelles vous paraissent les plus pesantes ?**

Faire comprendre au public qu'à la bibliothèque, il y a un règlement comme partout ailleurs et qu'on doit le respecter.

• **Le service public est aussi source de satisfactions : pourriez-vous en donner des exemples ?**

J'aime le contact avec le public, surtout quand on a aidé une personne et qui revient plus tard nous le dire, qu'elle se souvient de nous. Une fois, alors que je traversais la place de l'Agora pour aller prendre mon train, une femme est venue me voir pour me remercier du bon moment qu'elle avait passé à la lecture de *Orgueil et Préjugés* de Jane Austen que je lui avais vivement conseillé alors qu'elle ne savait pas quoi choisir.

• **En tant qu'adjointe du patrimoine, quelles sont vos insatisfactions ?**

Je ne peux pas dire que je suis insatisfaite hormis le salaire, un peu bas, car j'ai la chance de participer à tout : commandes, mise en valeur des collections, animations, comme si j'étais assistante.

• **Avez-vous l'intention d'évoluer, de passer le concours d'assistant, de tenter une autre expérience dans une autre bibliothèque ?**

Oui je passerai le prochain concours d'assistant... Tenter une autre expérience ? Oui si demain l'ambiance de notre équipe changeait et si on ne reconnaissait plus mes compétences. Et si je décroche le concours, j'aimerais être responsable d'une petite bibliothèque. ■

Propos recueillis par Josette GRANJON
Médiabib 91



DOMINIQUE DESCHAMPS
Directrice du réseau des médiathèques
de la Communauté d'agglomération
Plaine Commune



Peau d'âne et peau de chagrin

Ne pas recruter de « surdiplômés », c'est le parti, pris et assumé, du réseau des médiathèques de Plaine Commune. Une politique pensée pour tous – incitative pour les plus armés, accueillante pour les plus démunis –, à l'échelle du territoire, et en harmonie avec le projet de lecture publique.

La politique de recrutement des médiathèques de Plaine Commune

UN PROJET DE LECTURE PUBLIQUE DANS UN CONTEXTE TERRITORIAL

La politique de recrutement des médiathèques de Plaine Commune s'inscrit dans un contexte global, celui du territoire sur lequel elles sont implantées, celui du rapport à l'emploi de ses habitants et naturellement celui du projet de lecture publique.

La Communauté d'agglomération regroupe 8 villes du Nord parisien¹ et compte 345 000 habitants. 25 000 d'entre eux sont demandeurs d'emploi, et 77 % des plus de 15 ans sont sans diplôme ou titulaires d'un diplôme inférieur au bac (contre 58 % en moyenne en Île-de-France). Le niveau de qualification de la population y est donc faible et il est difficile d'y trouver du travail alors que des entreprises du tertiaire viennent s'installer avec leur personnel (45 000 emplois se sont implantés depuis 2000).

Pour essayer de faire bénéficier les habitants d'une partie de ces emplois, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans une charte Emploi et territoire, que les entreprises sont invitées à signer. Celle-ci prévoit de donner la priorité aux habitants du territoire pour les embauches, à compétences égales. On voit

bien que, étant donné le niveau de qualification, cela concerne majoritairement la catégorie C pour les médiathèques.

Les médiathèques, transférées à la Communauté d'agglomération Plaine Commune depuis le 1^{er} janvier 2005, sont en pleine mutation. En effet, à partir de l'état des lieux peu satisfaisant effectué pour le transfert, un projet a été déterminé pour le réseau : la gratuité totale, l'objectif volontariste de transformer 25 % de la population en usagers actifs (alors que nous atteignons tout juste 10%), des constructions nombreuses (plusieurs médiathèques de 3 000 m², des équipements de proximité), la mise en réseau informatique, l'installation de la RFID, les ressources en ligne, etc.

Pour cela, nous devons transformer nos pratiques professionnelles, passer d'une logique d'offre conçue par équipement à une logique de services multiformes (dont l'offre documentaire n'est qu'un pan), fortement appuyée par la médiation, imaginée pour un territoire par le jeu de maillage et de complémentarités. Les moyens nouveaux donnés par la Communauté d'agglomération – investissement, fonctionnement, mais aussi création de postes – nous incitent avec force à une politique de recrutement raisonnée, anticipée et maîtrisée.

QUI RECRUTONS-NOUS, POUR QUELS POSTES, AVEC QUELS DIPLÔMES ?

Depuis 2005, nous avons recruté 53 nouveaux collègues pour des postes nouvellement créés ou des remplacements. Parmi eux, les titulaires sont rares faute de postulants. En revan-

1. Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse.

che, combien de jeunes diplômés d'un DUT ou d'une licence professionnelle Métiers du livre, sans compter les titulaires de master 1 ou 2 de communication, sociologie, histoire, lettres, etc., se sont pressés pour obtenir des postes... d'adjoint du patrimoine, prêts à accepter que leurs trois, quatre voire cinq années d'études ne soient pas prises en considération pour simplement accéder à l'emploi. À ceux-là, et quand le contexte des équipes permet de recruter des têtes bien faites sans expérience, nous proposons des postes d'assistants contractuels et les incitons à présenter les concours (en leur donnant au bout de quelque temps la possibilité de suivre la préparation).

Mais nous ne les recrutons pas sur des postes de catégorie C.

Les jeunes habitants du territoire peuvent devenir adjoints du patrimoine. Nous privilégions les jeunes habitants non diplômés de notre territoire pour les postes de catégorie C. Nous nous efforçons de faire passer le message que nos médiathèques s'adressent à tous les habitants, il semble donc naturel que nos agents soient aussi – du moins en partie – issus du territoire.

Nous voulons donner leur chance à des jeunes, souvent sortis du système scolaire sans diplôme ou avec des BEP, parce que nous avons la ferme conviction que ces jeunes, même si leur parcours scolaire a été parfois peu satisfaisant, voire chaotique, ont un réel potentiel pourvu qu'on ne les relègue pas d'emblée. En étant intransigeant sur ce refus du « surdiplômé », nous prenons parti. Nulle naïveté en ceci, pas de niaise croyance en la politique autrefois appelée des « grands frères » pour avoir la paix dans nos médiathèques de proximité.

Pas le fantasme non plus de tout régler par l'emploi des « jeunes des quartiers ». Ceux-ci sont parfois recrutés directement sur des postes d'adjoint du patrimoine vacants, mais le plus souvent ils le sont sur des remplacements maternité ou congé maladie longue durée. Quand ils font l'affaire, nous nous engageons à les « dé-précariser » dès que l'occasion se présente, mais sans création de poste « de circonstance ». Jusqu'à présent, nous y sommes parvenus. C'est l'avantage d'un réseau de plus de 200 agents : il y a toujours du mouvement !

L'INDISPENSABLE FORMATION

Mais ces principes de recrutement n'auraient pas de sens s'ils ne s'accompagnaient de la volonté de transmettre des savoirs et des valeurs professionnelles. Rien ne serait possible sans la mise en place de formations, notamment en interne, autour de l'accueil, des collections, du SIGB, des actions culturelles, bref de tout ce qui fait le métier

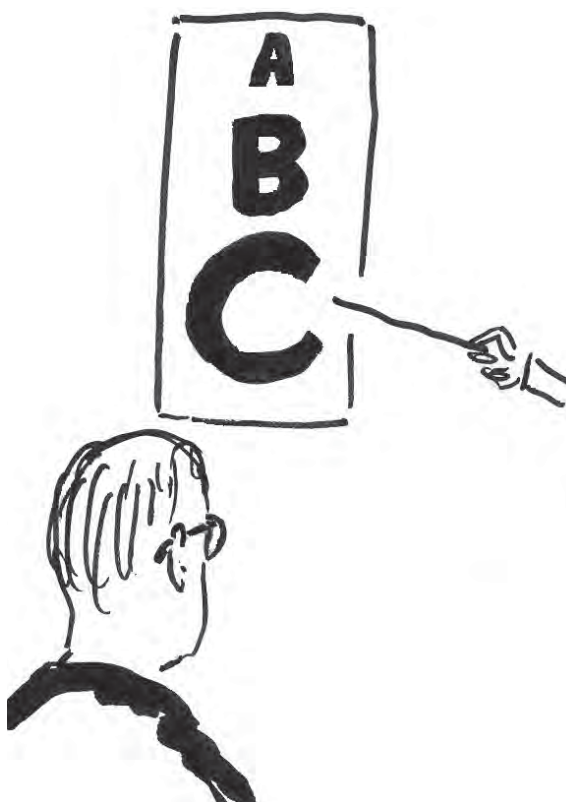
de bibliothécaire... À quoi s'ajoute, condition indispensable, la bienveillance de l'encadrement et son implication dans l'accompagnement sur le terrain des nouveaux recrutés.

En 2008, toutes catégories confondues, 77% des agents des médiathèques de Plaine Commune ont suivi une action de formation. Ainsi, la formation mise en place autour de la politique documentaire a concerné l'ensemble des 200 agents, des conservateurs aux adjoints du patrimoine, en passant par les secrétaires, les conducteurs des navettes, etc.

Bien sûr, ce parti pris de recrutement n'a rien d'une évidence et ne va pas toujours sans difficultés. L'intégration est parfois facile, parfois délicate. Pourtant, l'ensemble du dispositif nous a permis de recruter majoritairement des agents de catégorie C n'ayant pas de diplômes universitaires et de leur donner accès à un métier.

Pour conclure, un regret. Il n'existe pas de formation en alternance pour les métiers du livre. Pour des jeunes, cela serait certainement une bonne manière de renouer avec les apprentissages tout en s'intégrant dans une entreprise de service public culturel comme le sont les médiathèques. Et pour les médiathèques, une bonne manière d'anticiper leurs recrutements. ■

Nos remerciements à Dominique Lahary pour ses dessins pages 23, 25, 31 et 53.



ÉLISABETH ROZELOT
Directrice des médiathèques de Créteil
C. A. Plaine Centrale du Val-de-Marne



La catégorie C Un lieu de passage,

Entre évolutions
socio-économiques
et révolutions
technologiques,
comment adapter les
recrutements à ces
nouvelles réalités
quand les statuts
demeurent inchangés ?

À Plaine Centrale, il
en va différemment
de Plaine Commune,
on y joue la carte des
« surdiplômés ».

un temps de formation

UN VIEUX CADRE D'EMPLOIS

Depuis 2007, le cadre d'emplois d'adjoint territorial du patrimoine regroupe l'ensemble des catégories C de la filière culturelle de la Fonction publique territoriale. Si la réforme a modifié les titres, les grades, certains échelons et avancements, les missions sont restées inchangées, identiques dans leur rédaction à celles de 1991.

Dans la Fonction publique d'État, ces personnels (magasiniers) sont chargés de surveillance, de sécurité et de rangement ; dans la Fonction publique territoriale, s'ils sont affectés dans une bibliothèque, « ils participent à la sauvegarde, à la mise en place et à la diffusion des documents. Ils assurent les travaux administratifs courants » et peuvent pour les premières classes « aider à l'animation, à l'accueil du public, notamment des enfants, et à la promotion de la lecture publique ».

Depuis un moment déjà cette description des missions ne correspond plus à la réalité du terrain, le métier ayant explosé, devenu protéiforme.

NOUVELLES MISSIONS, NOUVELLES COMPÉTENCES...

Avec la généralisation de l'informatique puis du prêt automatisé, de nombreuses tâches répétitives disparaissent ; les

tâches restantes relevant de la catégorie C prennent tout leur sens réintégrées dans la chaîne du document pour une meilleure médiation (inscrire, renouveler, gérer les litiges, faire les rappels ou les réservations, ranger, classer, mettre en exposition les documents...). Aujourd'hui les missions qui sont confiées aux catégories C réclament de nouvelles compétences :

- un véritable goût pour la médiation (aimer les gens plus qu'aimer les livres), pour l'accueil envers toutes sortes de publics, sans protection derrière un ordinateur, en accompagnant l'usage du prêt automatisé ;
- une réelle faculté d'adaptation aux multiples situations d'accueil, de renseignement ou d'animation face à un public multiforme ;
- une grande ouverture culturelle face à des collections qui se diversifient (diminution des imprimés, introduction généralisée des autres supports) ;
- une maîtrise assurée des outils électroniques et des nouvelles technologies, pour être capable de guider l'utilisateur si nécessaire et non le contraire ;
- un intérêt pour le développement culturel qui dépasse « l'aide à l'animation, à l'accueil du public, notamment les enfants », mais qui s'inscrit dans le projet global d'action culturelle de la médiathèque.

... RECRUTEMENTS NOUVEAUX

On peut considérer que cette catégorie n'est qu'un passage vers d'autres grades en cherchant des agents de compétences diver-

ses et de formations initiales complémentaires. Dans les médiathèques de Créteil appartenant au réseau de Plaine Centrale du Val-de-Marne, le recrutement des catégories C se construit autour de quatre idées forces :

- une bonne connaissance des jeunes sur le territoire à la recherche d'un premier emploi dans le secteur culturel. Les médiathèques font savoir qu'elles recherchent soit des étudiants pour effectuer des vacations de septembre à juin (7 ou 14 h) pour travailler le mercredi ou le samedi, soit des agents contractuels pour remplacer les personnes en congé maternité, congé parental ou longue maladie. Le service recrute ces agents sous contrat. Ces périodes de première embauche permettent d'évaluer les capacités et les savoir-faire ;
- la volonté de la collectivité de remplacer les départs à la retraite des titulaires ou les mutations qui permet de titulariser dès que possible l'agent motivé sous contrat ;
- une politique de la communauté d'agglomération qui facilite la formation continue et la préparation aux concours, qui systématise les transformations de poste en cas de réussite et utilise toutes les possibilités que laissent les règles aujourd'hui allégées de la promotion interne ;
- un parti pris dans le service d'accorder une grande importance à la transmission des savoir-faire « sur le tas » : tuteur, changement d'équipe, travail transversal sur un projet...

À Plaine Centrale donc, ce pool de stagiaires, vacataires, remplaçants est un vivier efficace de renouvellement du personnel : travailler le samedi, remplacer un congé maternité permet de prendre la mesure du métier. Beaucoup s'en vont les études terminées faire autre chose, d'autres s'installent pour longtemps. Qu'en disent-ils ?

Corentin, tout juste titularisé cet été, 26 ans, maîtrise d'ethnologie, est arrivé à la médiathèque en 2005 comme vacataire le samedi. « Je n'ai pas fait des études pour trouver un métier, déclare-t-il. J'ai exercé plusieurs activités professionnelles très différentes pendant cette période : plâtrier, animateur, magasinier, boucher. À la bibliothèque, j'ai découvert un métier qui me plaît, et m'a révélé une mul-

tiplicité de tâches que je ne soupçonnais pas. J'ai donc accepté, après une période de vacations et de contrats, le poste d'adjoint du patrimoine que l'on me proposait. Pour moi, c'est une étape, je souhaite passer les concours et progresser dans la carrière. Pour l'instant, je travaille avec des collègues qui connaissent très bien leur métier et me transmettent leur savoir. »

L'intégration de ces agents surdiplômés n'est pas forcément facile. Dans le quotidien, leur projet de faire prendre en charge collectivement les tâches les moins intéressantes ou les plus répétitives se heurte à des refus divers de la part de certains assistants ou bibliothécaires ou à des visions plus techniques ou hiérarchiques du travail. Mais, souligne Corentin, « les agents coïncés un moment dans ce rôle peuvent tirer leur valorisation professionnelle de leur rapport à l'usager ». Recrutés pour leur capacité de médiation et d'adaptabilité, ils sont appréciés par les lecteurs. Très présents dans les salles de lecture et disponibles, ils jouent à merveille ce rôle de passeur qu'on leur demande.

La dernière difficulté réside dans la nécessité de passer les concours, mal adaptés, trop sélectifs et dont la périodicité est inégale. Parfois, après plusieurs échecs, le découragement gagne l'agent et le chef de service. Des solutions de « primes de faisant fonction » ou de contrat d'assistant sont mises en place en attendant...

DES RÉSULTATS

En 2009, à la médiathèque de Créteil, 13 des 20 assistants ou assistants qualifiés sont issus de la catégorie C : 7 après réussite au concours, 6 à la suite de promotions. Les 7 derniers ont été recrutés le long des dernières années de manière classique.

D'autre part, il reste 14 agents titulaires de catégorie C :

- 4 agents ne possèdent pas le BAC (mais deux de ces agents ont suivi la formation Auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ;
- 3 agents sont au niveau BAC+1 ;
- 7 agents se situent à BAC+3 ou plus (5 de ces agents ont déjà tenté de passer les concours de catégorie B ou A, pour l'instant sans succès).

Ainsi au fur et à mesure des succès et des évolutions des agents, les postes sont transformés et le nombre de catégories C diminue, alors que les catégories B et A augmentent. Ces agents peuvent alors exercer leurs compétences dans un cadre d'emplois qui bénéficie d'une meilleure rémunération. ■



FLORENCE SCHREIBER
Directrice des médiathèques communautaires
de Plaine Commune à Saint-Denis



Gwen et Démou,

portraits croisés

Comment deux jeunes nés et ayant grandi en Seine-Saint-Denis ont-ils trouvé le chemin de la bibliothèque ? Non en usagers, mais pour y travailler. Un chemin qui passe par des sous-sols d'aéroport, le goût pour la géographie et l'automobile, la découverte d'un livre...

Démou Diarra et Gwénaél Perez travaillent depuis deux ans pour la première, un an pour le second, pour le Réseau communautaire des médiathèques.

Démou est adjointe du patrimoine rattachée à l'équipe d'une médiathèque de quartier, celui de la Plaine à Saint-Denis. Dans cet établissement en plateau, inauguré en septembre 2007, elle reçoit tous les publics et intervient plus spécialement en binôme avec une assistante pour des actions dans les crèches et en direction du public des enfants.

Gwénaél a été recruté pour participer au nouveau service de la navette au sein des 23 médiathèques et des 3 bibliobus de Plaine Commune. Sous la responsabilité d'une bibliothécaire responsable des bibliobus et du management de ce service, deux agents ont en charge la circulation des documents rendus – et bientôt empruntés – au choix de l'utilisateur dans n'importe quel lieu « bibliothèque ». Gwen et son collègue organisent l'acheminement de tous les documents de communication et participent aux tournées des bibliobus.

Démou et Gwen sont des enfants typiques du pays Seine-Saint-Denis. À 26 ans pour l'une et 33 pour l'autre, ils sont nés, ont grandi et vivent dans une des villes du département. Le prénom breton de l'un bouscule les préjugés puisque son père est catalan et sa mère d'origine russe. Démou s'est rendue l'an passé pour la première fois au Mali, le pays de ses parents. Comme toute voyageuse découvrant un pays lointain, ce fut un choc, un ensemble de sensations et d'émotions fortes teintées de terre rouge et de chaleur.

Gwen, lecteur de *Courrier international* et de *Jeune Afrique*, se passionne pour la géopolitique, ce qui lui a



Gwen Perez, médiathèques de Plaine Commune.

fait prendre un temps le chemin des études de géographie. Mais plutôt que reprendre des études, ce morde de conduite automobile qui redoute par-dessus tout « le travail de bureau » aimerait suivre des stages en pilotage. Il était depuis un an dans le service Courrier de la communauté d'agglomération quand a circulé l'annonce interne de la recherche d'un adjoint technique pour cette mission de chauffeur : « Je n'ai pas réfléchi plus de 30 secondes, dit-il, je savais que je voulais ce poste, qu'il était pour moi. »

Gwen, depuis ses 14 ans, a toujours travaillé, y compris durant la période lycée suivi jusqu'au bac – bac obtenu « plus pour faire plaisir à mes parents ». Durant une dizaine d'années, beaucoup de petits boulots de coursier le plus souvent, parfois intéressants, parfois « vrais boulots d'esclaves », précaires tout le temps. Ce qu'il apprécie aujourd'hui ? Le mélange entre stabilité du statut (il est titulaire depuis un an), les contacts diversifiés, le fait de ne pas être assujéti à un lieu et, enfin, l'« autonomie » mais, précise-t-il, « au service d'une équipe ».

Si l'expérience « bibliothèques » de Gwen est passée par François-Mitterrand, pour Démou elle s'est faite plus étrangement dans les sous-sols de l'aéroport de Roissy. En ce lieu, durant six mois à raison de vacations de 12 heures, elle a endossé l'uniforme d'agent de sûreté. Un travail qui vous laisse une sorte de vacance somme toute propice à la lecture. Heureux hasard, son poste jouxtait la bibliothèque du CE d'Air France. Une collègue bien avisée lui a proposé de quoi occuper ses longues heures d'ennui. Le choix de *L'Enfant peul* provoqua chez la jeune lectrice une sorte de coup de foudre. Chaque soir, Démou laissait le livre pour le retrouver avidement le lendemain. Car, n'étant pas personnel Air France, aucun emprunt n'était possible !

Après cette expérience somme toute plus littéraire que bibliothéconomique, les bibliothèques sont longtemps restées un univers un peu vague, très éloigné du quotidien. Ne parlons même pas d'y penser un projet professionnel. La classe de troisième terminée, elle a commencé un BEP de secrétariat qu'elle interrompit au bout d'un an. Elle prit alors l'initiative de frapper à la porte de l'École de la deuxième chance pour une remise à niveau, soutenue par l'association Objectif emploi située – circonstance favorable, là aussi – dans le même immeuble que ses parents. L'année suivante, elle obtenait le BEP.

Lorsque parurent les annonces pour les postes d'agents du patrimoine (devenus adjoints) pour l'ouverture de la médiathèque Don Quichotte, c'est une amie éducatrice qui l'incita à tenter sa chance. Sans trop y croire, elle postula.



Démou Diarra, médiathèques de Plaine Commune.

Cri de joie, incrédulité et fierté familiale à l'annonce de la suite qui fut favorable !

« Le catalogage, c'est codé ! », s'écria-t-elle lors de ses premiers pas dans le métier. Les premiers contacts avec l'exemplarisation et la Dewey lui firent bien battre le cœur, mais c'est avec enthousiasme qu'elle parle maintenant de la richesse des albums, du sentiment d'être utile pour les publics (en particulier les enfants). C'est d'ailleurs dans la connaissance plus approfondie de la production Jeunesse qu'elle aimerait se former, en parallèle avec les aspects les plus conviviaux du Net comme Facebook, les jeux en ligne, etc.

« Il faudrait dire que tout le monde est bienvenu dans les médiathèques pour y travailler, que les bibliothécaires sont des gens comme nous, explique-t-elle. Il y a de nombreux aspects méconnus comme les liens avec les partenaires mais avant tout avec le public que l'on peut apprendre à se mettre dans la poche. »

Si Gwen ne fait pas de plan de carrière, Démou se laisserait bien séduire par l'idée d'une évolution professionnelle. Pourquoi ne pas devenir assistante ? « Le matin, je ne viens pas à contrecœur, c'est un bon taf », conclut Gwenaël et, ajoute Démou, « je vis une belle aventure avec mon équipe ». ■

ÉCOUTER, DIALOGUER, TRANSMETTRE : L'ART DE L'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE

J'ai été amené à exercer les fonctions d'encadrant de proximité depuis 1996 sur le site Tolbiac (BnF) à la demande de mon ancien chef de service. C'est à la faveur du déménagement de la BnF sur le nouveau site qu'il m'a été donné d'exercer ces fonctions dans le service Histoire du département Philosophie-Histoire-Sciences de l'Homme.

Au début, nous formions un pôle de 6 encadrants répartis en deux équipes de 3, dont l'une est chargée de la salle de lecture et l'autre des magasins. Aujourd'hui, au gré des départs en mutation, nous ne sommes plus que 4 en tout. Afin de rendre les tâches moins pénibles pour nous tous, nous avons décidé de faire une rotation qui nous laisse le temps de faire du travail en interne autre que de l'encadrement. Ainsi, nous nous relayons en salle comme en magasin à tour de rôle. Mais nous restons deux par équipe. Le plus important de mon travail s'effectue en salle de lecture. Pour cela, ma collègue et moi devons gérer au mieux les ressources qui nous sont affectées pour le service au public. Nos tâches consistent en la planification des agents, la gestion des moyens (intégration des ouvrages en libre accès, chaises, futons, serpentins, lutrins et autres consommables, etc.).

Les débuts furent durs. En effet, sortant de trois années d'agent vacataire, je devenais agent titulaire et de surcroît encadrant de proximité. J'ai été pendant une courte période sujet à des troubles dus au fait que je devais maintenant encadrer des agents qui avaient plus d'ancienneté que moi. Comment procéder ? Quel langage utiliser pour ne froisser ni blesser personne et être dans mon rôle en même temps ? N'ayant jamais encadré d'agent donc sans expérience ni formation préalable, il me fallait appréhender vite et bien les situations, les profils des agents pour répondre de façon adéquate aux difficultés qui se présenteraient. Car elles sont apparues très tôt et cela surtout à cause du matériel et du cadre de travail.

L'aide de ma collègue plus expérimentée (Denise Siri) me fut précieuse. Elle est d'un dynamisme et d'une disponibilité sans pareils. C'est elle, au fil des jours, qui m'a formé sur la façon de procéder, comment régler les problèmes qui se présentaient. Entre autres difficultés que nous rencontrons souvent, il y a les retards pour les prises de poste, les absences de dernière minute, les agents présents mais qui, sujets à des difficultés personnelles, ne manifestent pas un enthousiasme particulier à travailler ce jour-là. Elle a une capacité de réaction et une faculté d'anticipation assez fulgurante. Elle sait penser à tout dans l'exercice de ses fonctions.

Du point de vue des relations professionnelles, j'ai appris à être le plus clair et le plus concis pour éviter toute ambiguïté. Ce qui, dans les transmissions des consignes, peut avoir son importance, lorsque l'on est en présence d'agents qui sont plutôt prompts à biaiser, cherchant la faille dans laquelle s'engouffrer pour refuser la mise en œuvre des consignes.

Cette fonction requiert un bon sens de la communication. Il faut savoir dialoguer, écouter et transmettre. Dialoguer pour éviter ou prévenir les conflits qui pourraient surgir entre agents ; ou entre agents et encadrants. Écouter et si possible faire remonter les préoccupations au chef de service. Transmettre ses connaissances, les informations pour ne pas faire de rétention inutile qui, dans certains cas, peut s'avérer préjudiciable pour le bon fonctionnement du service.

La plus grande satisfaction c'est de voir au fil du temps l'évolution de l'équipe vers le cap qu'on s'est fixé. Réussir à fédérer toute l'équipe autour d'une méthode de travail à la fois efficace et chaleureuse est très grisant. Avoir une équipe soudée qui répond présente dans les bons comme dans les mauvais moments est appréciable. C'est le résultat de la méthode mise en place pour permettre aux agents de travailler sans grosse contrainte. Au gré des départs pour mutation et autres raisons, c'est ce sur quoi nous veillons. De façon implicite, nous avons, de modifications en ajustements, réussi à bâtir un cadre qui nous permet de prendre en compte les souhaits des agents mais, en premier lieu, le service aux lecteurs. Cela commence dès la confection du planning par une péréquation entre le service public et les tâches dites internes. Ce qui a pour bénéfice de permettre à l'agent, certains jours, de disposer de temps pour se programmer des activités extra-professionnelles. Si le bon rendement de l'agent passe par l'épanouissement personnel, autant le favoriser. Ensuite emmener petit à petit les agents à s'approprier les locaux ; ce qui, à la BnF, n'est pas chose facile. Les agents de catégorie C travaillant souvent en socle, en éclairage artificiel, nous avons avec la bonne volonté de tous aménagé un espace de respiration où les agents peuvent reprendre quelques forces après l'effort. Un espace où tous les agents se rencontrent pour échanger.



Urbain Kouadio.

Urbain KOUADIO
Encadrant de proximité au service Histoire
Département Philosophie-Histoire-Sciences de l'homme, BnF

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

B

> Bibliothèques
& Médiathèques

> Concepteur de Solutions
> Fabricant de Mobilier

> BRM Mobilier :
Parc d'Activité de St Porchaire
BP 54 - 81 Boulevard de Thouars
79302 Bressuire cedex

> Service commercial :
tél. : 05 49 82 10 62
fax : 05 49 82 10 58

> e-mail : brm-mobilier@brm-mobilier.fr
> internet : www.brm-bibliotheques.com

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

Photo : Médiathèque de Vertou 44120, Architecte Xavier Ménard

PASCALE HALLÉ
Adjointe du patrimoine 1^{re} classe
BM de Magland (74)



C comme...

C comment ?

**C comme combattante
consciencieuse
et chargée (de
communication) au
choix de carrière
comptant sur le courage
et les concours pour
couronner contente un
cursus créatif sur le
chemin de crête de la
catégorie C. Contemplé
du col, c'est comme ça...**

COMBATTANT (PARCOURS DU)

Carte d'identité : Pascale Hallé, 46 ans, adjointe du patrimoine 1^{re} classe, responsable de la BM de Magland (Haute-Savoie, 3 000 habitants) depuis janvier 2009.

Après un DUT de Commerce international, j'ai fait de longs séjours (5 ans) aux Amériques. Revenue en

France, je fonde ma famille et deviens mère au foyer. Arrivée en Savoie en 2001, je recherche des activités et m'engage en tant que bénévole à la BM d'Albens (73). Après plusieurs stages à la BDP, je me professionnalise avec l'ABF (diplôme en 2005). Je suis acceptée en CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) à la BM d'Aix-les-Bains (1 an), au secteur adulte. En 2006, je suis élue au conseil d'administration de l'ABF Rhône-Alpes. Je réussis le concours externe d'agent qualifié du patrimoine. J'enchaîne un CDD à la bibliothèque de l'agglomération d'Annecy (1 an), au secteur jeunesse. En janvier 2009, j'accepte un poste de responsable, en CDD (période d'essai) de 4 mois, à la BM de Magland puis je suis nommée avec validation du concours d'adjoint 1^{re} classe en mai, sur un temps partiel de 21 heures (mardi, mercredi, vendredi).

Ces chemins sont détaillés afin d'avoir une vue précise de mon parcours. Le fait d'être mère au foyer a été, selon moi, handicapant pour intégrer la fonction publique territoriale après mes 40 ans.

CHARGÉE : LE PAQUETAGE

Je suis chargée :

- de la gestion des collections (7 500 documents), des budgets (en 2009, 6 845 € dont 500 € pour les animations) et de la régie ;

- d'une équipe de 4 bénévoles, autonomes au niveau des permanences (8 h) sur les 12 heures d'ouverture au public ;
- des animations : accueil des classes (12 classes de la maternelle au CM2 + une classe unique) avec un rythme d'une fois par mois par classe, expositions (pour 2009, 4 expositions avec des intervenants en relation avec le thème), une animation pour les enfants de moins de 6 ans, chaque premier mercredi de mois ;

L'ÉLU ET LA CULTURE

J'ai interrogé André Pasion, chargé de la culture à Magland depuis mai 2008.

• Qu'est-ce, pour vous, qu'être élu à la culture ?

C'est s'occuper de la culture en développant la musique (école de musique avec une harmonie très active depuis 50 ans), la bibliothèque, les activités de la MJC, c'est-à-dire tout ce qui est non sportif, et enfin s'occuper du jumelage avec la ville italienne Barzio pour avoir une ouverture sur une autre culture.

• Quelle est votre place dans le conseil municipal ?

Je suis 4^e adjoint (sur 7) avec l'avantage de faire partie du bureau municipal et ainsi de pouvoir participer à toutes les réunions.

• Que pensez-vous de la taille de la commune ?

Elle a son avantage : la réactivité ; et sa contrepartie : peu de moyens donc un problème de budget récurrent.

• Pourquoi avez-vous choisi un adjoint de 1^{re} classe pour le poste de responsable de la bibliothèque ?

Nous avons opté pour un personnel qualifié avec une connaissance par rapport au savoir-faire des bénévoles.

- du développement des partenariats avec les services de la ville et de la BDP Savoie-Biblio ;
- de la communication des événements avec les différents journaux (rédaction d'articles).

Ces différentes activités se répartissent en 1/3 de travail interne et 2/3 de public (tout le mardi est consacré aux classes, 2 fois 2 heures de permanence pour le public, plus les diverses animations). Heureusement, les bénévoles s'occupent entre autres de l'équipement des documents (étiquettes et couvertures).

COMMUNICATION : L'AGENT DE LIAISON

Je suis également en communication avec :

- les élus : dans le milieu rural et montagnard où je travaille, règne une méconnaissance du monde des bibliothèques ; d'autres priorités comme l'assainissement ou la voirie semblent préoccuper le maire et son équipe. Ils ont peu d'idées sur les missions de la bibliothèque sur le territoire ou de ce que fait un bibliothécaire (prêter des livres, non ?). Un travail d'informations, d'explications, d'argumentations se construit chaque jour entre l'élu à la Culture, la secrétaire générale, l'équipe municipale et moi.

- les bénévoles : le degré d'implication est très complexe et peu stable. Il existe un côtoiement de besoins différents entre la professionnelle que je suis et les motivations des bénévoles. Elles ont une très bonne connaissance des usagers mais pas assez de recul, de perspectives de la bibliothèque, dans sa globalité. Leurs images et leurs pratiques sont plutôt intuitives et basées sur une bibliothèque de loisirs. Cela a entraîné un déséquilibre de la collection puisque 77 % de celle-ci est constituée de fictions. Il faut signaler que cette bibliothèque n'est fréquentée que par 5 % de la population. Nous espérons en attirer beaucoup plus en proposant d'autres documents et en essayant de diversifier les publics.

COMBATTANT, BIS

Concurrence au recrutement. Sur une offre d'emploi de catégorie C, plus de 100 CV arrivent chaque fois et, pour les entretiens, souvent, le poste est déjà pourvu d'une manière officieuse. Les recherches d'emploi sont épuisantes. Passer par des CDD est essentiel pour acquérir de l'expérience et aussi être plus rapidement fonctionnel.

Carrière. L'évolution sera lente sauf si je fais beaucoup d'autoformation. Je m'implique donc dans l'ABF en participant aux voyages et journées d'études qui m'ouvrent sur d'autres pratiques pour préparer les concours.

Choix. Mon régime indemnitaire est calculé en fonction des recommandations du Centre départemental de gestion de Haute-Savoie (CDG74) dont l'échelle est assez basse par rapport à d'autres départements.

L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) est en relation avec la taille de la commune, donc très faible par rapport à celle de l'agglomération d'Annecy, par exemple.

Mes frais de déplacements sont astronomiques et représentent un quart du salaire net (192 km aller/retour par autoroute : péage et essence = 250 € par mois). Je suis consciente que beaucoup auraient refusé de travailler dans ces conditions mais je connais aussi beaucoup de personnes qui les acceptent.

CRÉATIVE ET CONTENTE (CONCLUSION)

J'adore ce que je fais car mes contacts sont très divers et partagés entre les élus, les collègues, les bénévoles, les partenaires et bien sûr le public. Le fait d'être force de proposition me stimule. Suivre les projets, mettre en place des idées par rapport au territoire, au public, sont des actions très enrichissantes qui me remettent sans cesse en question et me permettent de développer ma créativité. ■



CORINNE SONNIER
BDP des Vosges



Bonjour Monsieur l'agent !

Une logique cachée
présiderait-elle à
certaines mystérieuses
reconversions... Des
routes départementales
aux carrefours de
l'information, dans les
Vosges, un chauffeur
de bibliobus devenu
webmestre aurait-il
simplement troqué le
volant pour la souris
tout en continuant
d'assurer la circulation
des documents ?

Du chauffeur au webmestre

ROND-POINT D'HISTOIRE

Le métier de chauffeur de bibliobus a été un métier emblématique des bibliothèques centrales de prêt (BCP) à leur création. Ces chauffeurs pouvaient également se voir confier des tâches d'équipement ou de magasinage, mais leur mission première – et de prédilection – restait la conduite et l'entretien de leur véhicule. L'externalisation n'était pas de mise à l'époque. Le chauffeur de BCP se devait de vidanger, réparer, changer les pneus... Son talent pour la petite mécanique lui valait d'être sollicité par ailleurs, pour changer une ampoule ou faire des réparations dans le bâtiment.

Une fois décentralisées, les bibliothèques départementales ont pu bénéficier des services de garage des conseils généraux ; quant aux bâtiments, ils entrèrent dans le patrimoine immobilier des collectivités. De ce fait, le profil des chauffeurs a subi une première mutation, allant vers les tâches de magasinage et d'équipement.

Puis les années 1990 ont vu fleurir les services de navette : la brèche était ouverte... Les docu-

ments pouvaient être acheminés dans le réseau par des véhicules ne nécessitant pas de permis poids lourds. La seconde mutation des profils des chauffeurs est plus récente. Elle prend sa source dans l'évolution du partenariat entre BM et BDP.

À l'heure de la territorialisation des services, les BDP explorent d'autres modes d'acheminement des collections : elles ouvrent des antennes, livrent par transporteur, par la poste... Le bibliobus n'est plus la seule réponse aux besoins de fourniture documentaire.

CARREFOURS ET BRETelles

Les BDP ont donc mené un travail important de gestion des compétences pour faire évoluer les profils des chauffeurs de bibliobus. La raréfaction des créations de postes encourage également la polyvalence et, dès leur recrutement, les chauffeurs de bibliobus se voient affecter d'autres missions au regard de leurs savoir-faire. Ils restent plus que jamais des collègues de catégorie C indispensables à la circulation des documents des magasins aux usagers, ou via les sites Internet, comme nous l'explique Maurand Duchêne, chauffeur et webmestre à la BDP des Vosges.

• **Vous êtes adjoint du patrimoine. Lorsque l'on vous demande quel est votre métier, que répondez-vous ?**

Maurand Duchêne : Dans un premier temps, je réponds que je suis chauffeur de bibliobus. Puis, je précise qu'en plus d'être chauffeur, je suis webmestre du site Internet de la bibliothèque.

• **Les liens entre ces deux métiers ne sont pas évidents, a priori. Avez-vous été recruté sur ce profil de poste ?**



Maurand Duchêne, du volant...



Non, au départ j'ai été recruté pour conduire le bibliobus, ranger et réparer les documents. Mais il m'a été précisé au cours de mon entretien de recrutement que ces missions seraient limitées dans le temps et que mon profil allait évoluer. Dès mon arrivée dans le service, je savais donc que dans les années à venir le bibliobus n'existerait plus, qu'il y aurait d'autres moyens pour diffuser les documents (médiathèque de territoire, navette...)¹.

• Comment votre profil a-t-il évolué ?

Je m'intéresse beaucoup à l'informatique ; ma directrice m'a demandé si j'étais intéressé pour m'occuper du site Internet. À l'époque, le site de la BDP n'existait pas. Dans le cadre d'un partenariat avec les Archives départementales, le webmestre de ce service a été affecté temporairement à la création de notre site. Grâce à cette collaboration, j'ai travaillé sur le projet du site internet. Je m'occupe également de l'ensemble de l'informatique à la BDP, en lien avec la Direction de l'informatique du conseil général. J'ai un rôle de référent.

AGENT DE LA CIRCULATION

• La diversité de vos missions rend-elle votre travail plus difficile ? Quelle est la cohérence, au fond, entre vos diverses tâches ?

Oui, il faut jongler entre les différentes missions, il faut définir le plus urgent à faire. Mais j'y vois bien de la cohérence : en tournée

¹. Le schéma départemental de développement de la lecture publique de la BDP des Vosges prévoit la création de médiathèques de territoires (équipements intercommunaux, accueillant un service déconcentré de la BDP). Les médiathèques de territoires permettent aux bibliothécaires d'un secteur géographique de venir échanger leurs collections. Ce type d'équipement a vocation à se substituer aux bibliobus.

... à la souris.

de bibliobus, les bibliothécaires du réseau me font remonter les différents problèmes rencontrés sur le site Internet, ils me donnent leur opinion et me transmettent aussi les différentes informations sur les animations qu'ils ou elles montent au sein de leur bibliothèque. Nous avons en effet une rubrique « Actualités des bibliothèques » qu'il faut alimenter régulièrement.

À la BDP, le bibliothécaire du territoire me fait remonter quant à lui les informations concernant les ouvertures de bibliothèques et d'autres détails d'importance sur le développement du territoire couvert.

• Comment va évoluer, selon vous, le métier de chauffeur dans les BDP ?

Le métier de chauffeur de bibliobus, si on peut l'appeler un « métier », se placera en second degré car, à l'avenir, le bibliobus laissera sa place à un nouveau mode de développement de la culture : le maillage des petites et grandes bibliothèques.

• Pour vous plus particulièrement, quelle serait l'évolution souhaitée de votre carrière ?

Je souhaiterais pouvoir me consacrer entièrement à la création numérique de la communication de la BDP, et aider les bibliothèques dans leur démarche d'informatisation. ■

Propos recueillis par Corinne SONNIER



DANIEL LE GOFF
Directeur de la Bibliothèque
francophone multimédia de Limoges



Les animateurs multimédia : de l'autoroute à l'impasse

Les années 1990 ont été celles de l'irruption du réseau Internet dans le monde de la communication et de l'information. Près de vingt années plus tard, les animateurs multimédia peinent encore à trouver place dans un millefeuille administratif qui ne les attendait pas.

En 1990, chaque collectivité territoriale se penchait sur la question « multimédia » et nous avons ainsi vu fleurir les Maisons de la communication, Cyber-communes, et autres PAPI brestois¹. Beaucoup d'entre elles, à l'époque, ont souhaité adjoindre à leur nouvel équipement de lecture publique, sous des terminologies différentes, un espace multimédia, fortement incitées en cela par le soutien financier possible du côté du ministère de la Culture (Espaces culture multimédia) ou de la Caisse des dépôts (Cyber-bases).

RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Mis en place au début de l'Internet grand public, les espaces multimédia ont peu à peu élargi leurs champs d'intervention :

- animation des services offerts par le lieu : accès et formation à la bureautique, aux outils Internet, conception et réalisation d'ateliers spécifiques (PAO, DAO, MAO, jeux) dans une perspective d'autonomisation des usagers ;
- support technique et veille technologique sur les dispositifs informatiques et les services proposés, dans un environnement technique d'évolution très rapide ; promotion des logiciels libres ;
- production et maintenance de sites web ; expertise auprès des usagers ;
- mise en place de partenariats et participation à des opé-

1. www.a-brest.net/article1106.html

rations locales ou nationales (Mois du livre) via des réseaux comme ceux des cyber-bases² ;

- dans le cas des espaces faisant partie de bibliothèques, formation des bibliothécaires aux outils bureautiques, Internet et plus récemment web 2.0.

1997-2002 : L'EFFET D'AUBAINE DES EMPLOIS-JEUNES

En 1997 apparaissaient les emplois-jeunes. Ces contrats de cinq ans, ciblés sur les moins de 26 ans, accessibles aux associations et collectivités, ont été un réservoir important d'animateurs dans la mise en place de ces ateliers multimédia. Lorsque, en 2002, la source des emplois-jeunes s'est tarie, il est vite apparu que ces ateliers multimédia, adossés ou non à des bibliothèques, faisaient désormais partie des services à la population, plébiscités qu'ils étaient par leur fréquentation.

Mais comment intégrer ces emplois-jeunes dans le millefeuille administratif de la FPT³ ? Si beaucoup de gens restent encore sur des emplois précaires – il faut le rappeler –, la tentation a été grande d'intégrer ces personnels dans la filière animation, au grade d'agents d'animation⁴ puis en tant qu'adjoints d'animation⁵. Quoi de plus naturel en somme ?

Là où le bât blesse, c'est quand on regarde de près les textes officiels régissant les cadres d'emplois correspondants.

2. www.cyber-base.org

3. On ne fera pas ici de commentaires désagréables sur l'empilage surréaliste des grades et filières !

4. Décret 97.697 du 31 mai 1997.

5. Décret 2006.1687 du 22 décembre 2006.

Le diplôme nécessaire pour se présenter aujourd'hui au concours externe d'adjoint d'animation donne une bonne idée des compétences souhaitées : il s'agit du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des sports (BAPAAT)⁶, diplôme de catégorie V (niveau BEP-CAP) dont la formation comporte trois options : loisirs de jeune et de l'enfant ; loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif ; loisirs de pleine nature.

On voit bien, même si parmi les « supports techniques » enseignés on trouve « Activités musicales, image et son vidéo, et image et son/radio » que nous sommes loin des missions aujourd'hui confiées aux animateurs multimédia. Ceci se confirme lorsqu'on décline les textes officiels sur les missions, contenus dans le décret⁷ portant statut particulier de ce grade : « Les membres du cadre d'emplois mettent en œuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue. Ils interviennent dans les secteurs périscolaires, de l'animation des quartiers, de la politique de développement social urbain, du développement rural ou dans la mise en place de mesures d'insertion. Ils interviennent également au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs. »

AUTOROUTE DE L'INFORMATION OU CUL-DE-SAC ?

Sur le moyen terme, on voit bien au regard des textes que les animateurs multimédia positionnés en tant qu'adjoints d'animation sont dans une impasse.

Ils sont, comme bien d'autres grades dans d'autres filières, verrouillés par le principe de la réussite au concours pour « avancer dans la carrière ». Mais, à la différence par exemple des adjoints du patrimoine qui disposent de grades de débouchés dans leur métier (assistants / assistants qualifiés⁸, bibliothécaires, conservateurs), le grade de débouché de la filière animation, à savoir animateur territorial, reprend à son compte – et c'est bien normal – ce pour quoi il est fait, à savoir le recrutement d'agents susceptibles de développer des projets et d'encadrer des équipes « dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain⁹ ».

Les sujets de concours sont aussi le reflet de ce grand écart, comme par exemple celui proposé par le CIDG Petite Couronne en 2008, pour les candidats au concours interne et de 3^e voie :

6. www.sports.gouv.fr/ministre_325.html

7. Décret 97.699 du 31 mai 1997 (article 2).

8. Encore faut-il qu'ils soient organisés !

9. Décret 97-701 du 31 mai 1997.



Cyber-base de la Bfm centre-ville de Limoges.

Étude de cas.

Durée : 3 h Coefficient : 4

[...] Vous êtes animateur territorial au service enfance de la commune de X où vous occupez le poste de coordinateur élémentaire des activités extra et périscolaires (accueils périscolaires - matin - midi - soir, accueil de loisirs le mercredi et vacances scolaires). La commune de X sera prochainement signataire d'un Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) incluant un programme de réussite éducative. En tant que coordinateur du secteur élémentaire, vous êtes désigné comme référent des actions en lien avec ce volet éducatif du CUCS. [...]

SORTIR DE L'IMPASSE ?

Quelles que soient aujourd'hui les bonnes volontés des collectivités, alertées sur ce problème, il ne semble pas y avoir de solutions statutaires satisfaisantes pour les animateurs des espaces multimédia. Aucune filière ne semble convenir à leurs activités : trop culturelles pour la filière technique, trop techniques pour la filière culturelle, pas assez socioculturelles pour la filière animation...

Chacun reconnaît que les métiers des bibliothèques évoluent, et que les compétences en TIC deviennent essentielles dans nos établissements. En ce qui concerne les animateurs dont les compétences et les missions rejoignent de plus en plus celles des bibliothèques dans un monde numérique, on ne pourra pas bien longtemps ignorer la question de leurs carrières, sauf à voir de nombreux talents se détourner de ces emplois et nos établissements se recroqueviller sur eux-mêmes, laissant ainsi passer le vent de l'histoire. Est-ce vraiment déraisonnable d'imaginer une option « multimédia » au grade d'animateur territorial ? ■

DOMINIQUE LAHARY
Directeur de la BDP
du Val-d'Oise



Lanterne rouge

À l'intérieur même de la catégorie C, la carrière des agents n'avance pas au même pas selon qu'ils relèvent d'une filière ou d'une autre. Si le manque de reconnaissance semble bien partagé, c'est le régime de la double peine qui est imposé à la filière administrative. Une situation à laquelle de nouvelles dispositions ne semblent pas remédier totalement.

pour la filière administrative

LES INCONVÉNIENTS DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE TERRITORIALE

Il y a, dans une bibliothèque, un certain nombre de tâches administratives classiques : du secrétariat, de la comptabilité. Mais aussi des travaux spécifiques que l'on peut accomplir hors de la vue du public, comme certaines tâches de saisie sur le système informatique, l'émission et la mise sous pli des lettres de rappel. À partir d'une certaine taille d'équipe, on

peut trouver des agents qui s'y consacrent entièrement. Ils peuvent être de la filière administrative, mais aussi de la filière culturelle.

À l'inverse, des agents classés dans la filière administrative peuvent s'orienter, parfois exclusivement, vers des tâches bibliothéconomiques telles que le renseignement au public, les acquisitions, le catalogage ou l'animation. Ces chassés-croisés ne font que refléter l'origine des membres d'une équipe et l'évolution de leurs tâches au sein du service. Mais, dans la fonction publique territoriale, il n'est pas anodin d'émarger à la filière culturelle ou à la filière administrative.

La filière culturelle a longtemps été favorable aux agents de catégorie C en matière d'avancement de grade au sein d'un même cadre d'emplois du fait de l'absence de quota, ce

qui n'était pas le cas de la filière administrative où les quotas étaient sévères et la concurrence vive entre les agents de très nombreux services.

Mêmes difficultés pour les promotions internes, dans lesquelles les administratifs des « services extérieurs » ont beaucoup de mal à être reconnus, d'autant que les agents de toutes les filières peuvent être promus dans la filière administrative, l'inverse n'étant pas vrai.

Ainsi, comme nous allons le voir, Martine Mitsch aura attendu 22 ans pour accéder à la catégorie B tandis qu'un de ses collègues chauffeur, de même ancienneté, y est parvenu il y a 8 ans.

Depuis la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, les collectivités fixent elles-mêmes leurs quotas d'avancement de grade, ce qui pourra permettre d'améliorer les perspectives de carrière dans une partie d'entre elles, mais la situation demeure identique pour les promotions internes.

MARTINE MITSCH

• Quand et comment avez-vous été recrutée à la BDP du Val-d'Oise ?

Martine Mitsch : Titulaire d'un CAP et d'un BEP de secrétariat-comptabilité, j'ai été recrutée en août 1977, après une année d'intérim, pour un mois d'essai par l'Association des amis de la BDP afin de prévoir le remplacement de la secrétaire qui avait demandé une mutation. Dès septembre, j'ai été recrutée comme contractuelle par le ministère de la Culture. Puis j'ai réussi successivement les concours de sténo-dactylo – il fallait amener sa

propre machine à écrire – et de commis, ce qui m’a permis d’être titularisée et de progresser dans mon statut.

• **Quelles tâches vous étaient-elles confiées ?**

Au début, je ne faisais que du secrétariat et de l’accueil téléphonique, car c’est le conservateur qui faisait la comptabilité. Je tapais les commandes, mais aussi les fiches de prêt des livres et des disques, « stencils » pour l’impression des catalogues de nos acquisitions. J’organisais les tournées et prêts directs de bibliobus (planning, avis de passage) et j’y participais également en compagnie d’un chauffeur. J’assurais une partie de la gestion du personnel, qui était compliquée par les relations avec deux ministères, la Culture et l’Éducation nationale (mutations, notations, avancements). Enfin, je gérais l’Association des amis de la BDP, qui employait la discothécaire, recevait le remboursement des livres et disques perdus : j’assurais sa comptabilité en étant officiellement secrétaire de l’association. J’étais la seule administrative du service aux côtés du conservateur, des quatre bibliothécaires-adjointes et des trois chauffeurs.

• **Mais vos missions ont beaucoup évolué par la suite...**

À partir de 1990, j’ai assuré les tâches de comptabilité du service. C’est à cette époque que nous avons eu un standard téléphonique et des ordinateurs ; le travail devint plus facile, mais il fallut se former sur le tas. En 1992, j’ai cessé de participer aux tournées. Un autre agent administratif a été recruté – d’abord en contrat précaire – notamment pour taper les fiches de prêt. J’ai opté pour la fonction publique territoriale en 1999. Et avec mes collègues chauffeurs j’ai constaté que les avancements d’échelon étaient plus rapides.

La départementalisation du service à partir du 1^{er} janvier 2006 nous a intégrés dans la gestion comptable du conseil général et nous avons travaillé directement sur son système financier. Les procédures de commande n’ont cessé de se complexifier pour aboutir aux dispositifs actuels de marché public qui évoluent très rapidement.

La dissolution en 2000 de l’Association des amis, qui procurait des facilités de gestion, s’est traduite par un alourdissement de toutes les tâches : davantage de travail administratif et comptable. On m’a ensuite confié des missions particulières telles que la coordination du déménagement et du réaménagement du service durant les travaux qui ont été effectués dans nos locaux ou la coordination du *Bulletin d’information de la BDP* durant l’absence d’une collègue.

• **Et maintenant ?**

Aujourd’hui j’encadre l’équipe administrative et financière qui comprend, avec moi, trois personnes. Cela fait longtemps

que, de fait, je formais ou encadrais des agents, mais ce statut n’a été formalisé qu’en octobre 2008. J’agis comme correspondant et sous-traitant des directions des Finances et de la Gestion des ressources humaines du conseil général. J’assure aussi le rôle d’assistante du chef de service et de son adjointe, fonction que j’ai toujours plus ou moins assumée.

• **Quel regard portez-vous sur ces évolutions ?**

Mon travail a évolué avec l’ensemble du service, aussi bien dans ses outils (informatique, rénovation des locaux) que dans ses missions :

auparavant, nous ne faisons guère que des acquisitions et de la desserte ; aujourd’hui, nous mettons un accent plus particulier sur la formation de nos partenaires, l’information et l’animation, et nous instruisons des dossiers de demande de subventions. Toutes ces missions génèrent davantage de tâches administratives et comptables dans un contexte où nous devons être rigoureux quant au respect de la législation et de la réglementation. J’ai dû par exemple mettre au clair les différentes façons de rémunérer un intervenant en formation ou animation, selon son statut.

J’ai perdu les contacts étroits que j’avais autrefois avec les « dépositaires » mais j’ai aujourd’hui une vision plus globale de l’activité du service, y compris dans ses relations avec les élus départementaux et l’administration du conseil général.

• **Quels sont vos regrets, vos attentes ?**

La diversification de mes missions a tardé à être reconnue en termes de carrière. Dans la filière administrative, c’est très difficile. Seule la formalisation de mon rôle d’encadrant a permis, après des années de demandes de mes supérieurs hiérarchiques en ce sens que j’accède, au 1^{er} août 2009, à la catégorie B dans le cadre d’emplois de rédacteur. ■



DK
Martine Mitsch.

Propos recueillis par Dominique LAHARY

ANNIE COISY
SCD de l'université
de Bretagne Sud



Le destin des agents de catégories C en BU est lié à l'histoire des réformes qui se sont succédées dans l'enseignement supérieur et, au présent, à la loi LRU. Comment leur situation est-elle perçue par les intéressés ? Une série d'entretiens permettra de s'en faire une idée, à travers la diversité des parcours de Karine, Christophe et Laurence...

Vu des BU

Les catégories C dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur

1. Au fil des réformes

LE CONTEXTE

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur ne comprennent pas uniquement les bibliothèques

universitaires, mais aussi des bibliothèques et centres de documentation de laboratoires, d'instituts, d'unités de formation et de recherche (UFR). Historiquement, leurs personnels ont été recrutés dans deux « filières » différentes ayant leur logique et leur périmètre d'action spécifiques :

- la filière Bibliothèques, représentant 90 % des emplois de titulaires travaillant dans le secteur « documentation » de l'enseignement supérieur (dont 42 % de magasiniers)¹, est constituée de corps à vocation interministérielle (Culture-Enseignement supérieur) dotés de statuts particuliers assignant tant bien que mal à chaque corps (voire grade) des tâches spécifiques ;

- la filière ITRF (Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation) représente 10 % des emplois : elle se définit d'abord par rapport aux deux missions cardinales de l'enseignement supérieur : recherche et enseignement. Ses personnels sont répartis en corps et grades très généraux (A : ingénieurs, B : techniciens, C : adjoints). La définition des métiers ou « emplois-types » se fait au niveau de « branches d'activité professionnelle », dont la BAP F « information : documentation, culture, communication, édition, TICE ». Leur description figure dans le référentiel « Referens », qui a d'abord servi d'outil de recrutement avant de devenir, comme « Bibliofil' »

1. D. Renoult, *La filière bibliothèques de la fonction publique d'État, Situation et perspectives*. Rapport 2007-029, juin 2008.

pour les bibliothèques, un outil de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.²

Cette situation permet de comprendre certaines réformes réalisées ou projetées : la filière ITRF est mieux connue des présidents d'université, qui apprécient sa « souplesse »³ en matière de recrutement, d'affectation, de gestion de carrières ; ils peuvent avoir aussi le sentiment qu'elle est plus réactive et prend mieux en compte les besoins des différentes disciplines et l'évolution des usages et des techniques. Voici par exemple quelques-unes des compétences attendues des « aides d'information documentaire » :

- Notions de base sur le domaine disciplinaire concerné.
- Notions de base des principes du catalogage.
- Savoir utiliser les logiciels spécifiques de gestion des collections, de catalogage et d'informatisation des données...
- Connaître l'environnement scientifique et professionnel des utilisateurs.

C'est pourquoi il a pu être question de détacher, puis d'intégrer les magasiniers de bibliothèque dans la filière ITRF (recommandation 44 du rapport Schwartz⁴), ce qui s'est heurté à la fois à l'opposition des personnels et à la réalité des chiffres.

LA RÉFORME DE LA CATÉGORIE C : UNE VOLONTÉ POLITIQUE NATIONALE RENCONTRANT DES ASPIRATIONS LOCALES

Comme l'ensemble de la fonction publique, les catégories C Recherche et formation et Bibliothèques ont été touchées

2. Referens : <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp> Bibliofil' : <http://media.education.gouv.fr/file/15/6/156.pdf>

3. R. Schwartz, Commission de réflexion sur l'avenir des personnels de l'Enseignement supérieur. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juin 2008. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/transfert/Rapport_Schwartz_V2.pdf

4. Voir note précédente.

par les mesures générales visant à réduire le nombre de corps.⁵

Cela s'est traduit non seulement par la fusion des corps antérieurs, mais aussi par la possibilité de recruter « en pied de corps » localement et sans concours. Or cette dernière disposition renforce l'autonomie des universités et le pouvoir de leurs présidents, au même titre que d'autres mesures comme le droit de veto sur tous les recrutements et la déconcentration de certains actes de gestion comme les congés, les autorisations de cumul...⁶

Elle prend tout son sens dans la perspective, inscrite aussi dans la loi LRU7, du passage des universités aux « compétences élargies » en matière de finances et de ressources humaines : ayant la maîtrise de leur masse salariale, les universités pourront aussi avoir une marge de manœuvre importante (quoique limitée par la notion de plafond d'emplois) dans leurs recrutements.

LE RECOURS AUX CONTRACTUELS

Le même arrêté introduit la possibilité pour les présidents de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions de personnels des bibliothèques.

Ils peuvent encore, depuis décembre 2007⁸, faire appel à des étudiants – sélectionnés sur critères académiques et sociaux – « en appui aux personnels des bibliothèques ».

« Repyramidage des emplois, recrutement sans concours, recours à des étudiants... : l'éventail des possibilités offertes aux présidents d'université, dans un contexte en forte évolution (dématérialisation des supports, sous-traitance de l'équipement, mise en place d'automates de prêt...), rend urgente une réflexion approfondie sur l'avenir des magasiniers qui prenne en compte la démographie et le niveau de qualification du corps, les potentialités de la formation continue, mais aussi la formation initiale (non prévue actuellement dans la Fonction publique d'État). »

5. Décrets n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et n° 2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, ch. IV, art. 33.

6. Arrêté du 16 mai 2008 modifiant l'arrêté du 27 juin 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de gestion des personnels des bibliothèques et de certains agents non titulaires de l'État, affectés dans lesdits établissements. Les pouvoirs délégués aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur pour le recrutement des personnels mentionnés aux I et II de l'article 1^{er} ci-dessus concernent : 1° Les magasiniers des bibliothèques de 2^e classe ; 2° Les agents non titulaires de l'État exerçant les fonctions de personnels des bibliothèques.

7. Loi relative à la liberté et la responsabilité des universités du 10 août 2007.

8. Décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 pris en application de l'article L. 811-2 du code de l'éducation et fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RECRUTEMENTS SANS CONCOURS

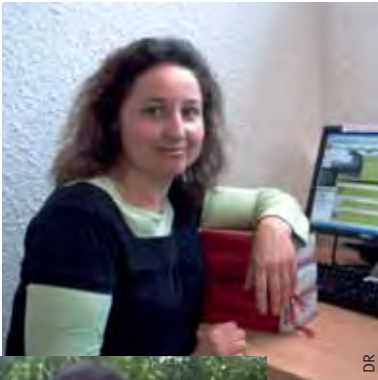
- Organisation par le ministre compétent.
- Affichage et publication d'un avis de recrutement sur le site de l'établissement et au pôle emploi indiquant le nombre de postes à pourvoir et les modalités de dépôt et de traitement des candidatures.
- Établissement par les candidats d'un dossier de candidature comportant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
- Examen des dossiers par une commission qui sélectionne les candidats retenus pour un entretien et arrête la liste des candidats aptes à un recrutement, par ordre de mérite.

2. Karine, Christophe, Laurence, magasiniers en BU

Karine, Christophe, Laurence... : ces trois magasiniers du SCD de l'université de Bretagne-Sud (8 000 étudiants à Lorient, Vannes et Pontivy) appartiennent à la « génération 2000 », qui est encore bien loin de la retraite ! Chacun travaille dans une bibliothèque différente : droit, sciences, pluridisciplinaire. Il paraissait intéressant de confronter leur vision du métier à l'image que leur en renvoient « les autres » (public, collègues) : au travers de leurs témoignages, j'ai tenté de saisir un peu de cette diversité d'expériences et de tâches, mais surtout plusieurs points de convergence.

TRAVAILLER EN BIBLIOTHÈQUE : UN CHOIX

Karine : « J'y suis entrée par goût du contact, parce que j'aime partager mes goûts en matière de livres, de lecture. J'étais déjà bénévole en BM. J'ai passé tous les concours des bibliothèques de l'État et deux fois les concours territoriaux d'adjoint et d'assistant. Comme j'ai d'abord réussi le concours de magasinier spécialisé de la BnF, en 2001, je suis entrée immédiatement dans la profession à ce niveau, puis j'ai réussi le concours de magasinier en chef dans l'idée



Karine, Christophe et Laurence.

d'évoluer professionnellement.

Au départ, je préférais la lecture publique, mais maintenant j'aime autant les deux. La différence, c'est le public et les documents, et aussi la nature du renseignement au lecteur (les questions sont plus "pointues" en BU).

Mais la fonction de recherche et de renseignement existe aussi en lecture publique.

L'affectation à la BnF ? Ce n'était pas mon choix d'aller à Paris, pour des raisons familiales. Mais je n'allais pas dire non : même si ce n'est pas facile, on sait quand on passe le concours que c'est la règle du jeu, donc on s'adapte.

Ma formation de base est une maîtrise d'histoire moderne. Ma formation professionnelle, je l'ai faite "sur le tas", et la BnF a été un atout important. »

GRANDES ET PETITE STRUCTURES

Karine : « À la BnF, j'occupais un poste un peu plus "consistant" qu'aujourd'hui : je faisais du bulletinage de périodiques et du rangement des titres morts en magasin ; j'assurais des permanences de service public, mais moins de 10 h par semaine. L'avantage de la BnF, c'est un dispositif de formation important. En plus, dans une grosse équipe, on n'est pas obligé d'assumer tous les collègues : on peut choisir ! J'y ai apprécié aussi l'autonomie : le responsable définit le chantier et un supérieur encadre le travail, mais on gère son temps comme on veut, on s'organise comme on veut. »

Christophe : « À la BU de Saint-Quentin-en-Yvelines, je secondais l'assistant, j'étais responsable du planning de tout le personnel des trois sites, j'aidais à gérer le magasin, équipais, classais les collections, encadrais les moniteurs. Nous devons aussi traiter d'importants dons d'ouvrages et commencer à réfléchir au déménagement des collections

dans un nouveau bâtiment en construction. La responsable du site du Droit m'avait aussi personnellement chargé de l'inventaire et de la remise en état de plusieurs centaines de volumes des XIX-XX^e s. Je me suis donc vu confier des responsabilités dès mon entrée dans la carrière et, malgré la difficulté d'adaptation à la région parisienne, j'ai apprécié que l'on me fasse confiance. »

Tous trouvent qu'aujourd'hui, à l'UBS, « le cadre est plus limité, que l'on y a moins d'aide des collègues. »

BONS POINTS ET POINTS NOIRS

L'unanimité se fait également sur les avantages et les inconvénients liés à la taille de la structure : « J'apprécie le contact avec le lecteur ; j'aime qu'il me fasse une demande de documentation ou d'information. Malheureusement, les étudiants de première année posent moins de questions – à cause de la formation documentaire ? d'Internet ? de l'environnement numérique de travail ? –, et ce sont souvent des questions "basiques". Heureusement, les lecteurs extérieurs, eux, ont toujours besoin de nous, et on voit aussi apparaître des questions très pointues. Pour moi, confirme Laurence, le poste d'accueil est le plus intéressant car il me permet d'avoir des contacts avec le public, de voir les collections et de me rendre compte de l'utilité de mon travail. J'aime beaucoup les tâches polyvalentes, transversales, évitant toute "routine". On peut sortir du cadre traditionnel en prenant des responsabilités extérieures (jurys de concours, CPE) ou des fonctions comme régisseur ou correspondant-sécurité ; en encadrant les moniteurs, en mettant en valeur la BU par la présentation de "nouveauautés", d'expositions...

Les formations assurées par les centres de formation aux carrières des bibliothèques (petites réparations, banque de prêt, accueil, Photoshop ou Illustrator) nous ont permis d'élargir notre champ de compétences tout en acquérant une certaine spécialisation.

Les tâches les moins intéressantes : rangement des livres en rayon, mise à jour des collections à feuillets mobiles ; les conditions matérielles : beaucoup de BU considèrent que les magasiniers peuvent très bien se partager un seul PC, et certains n'ont parfois même pas de bureau, voire un caisson pour entreposer leurs affaires. Ce que l'on considère comme normal pour d'autres catégories ne l'est pas pour les C, comme s'ils n'avaient pas besoin de leur propre espace d'intimité. Une mauvaise communication : elle descend du A vers le C, souvent en abondance, mais on ne prend pas toujours le temps de lui expliquer simplement l'objet de telle question débattue ardemment entre A et B. Le magasinier est le

dernier maillon de la chaîne de la communication, alors qu'il est le premier dans la chaîne du livre. Certains collègues, en plus, semblent contents de savoir des choses – d'avoir un peu de pouvoir ? – que les autres ne savent pas.

Les fiches de poste sont trop liées au statut : si on veut acquérir des connaissances, il est dommage qu'une fiche de poste empêche de faire ce qu'on a envie. Or il y a des choses "qu'on n'a pas le droit de faire". Bien sûr il peut être frustrant de ne pas être reconnu financièrement si on déborde son statut, mais cela aide pour les concours. Certains magasiniers, ailleurs, utilisent régulièrement par exemple des logiciels de catalogage. Quand on voit ce qui se passe ailleurs, on se sent un peu "coincé", surtout quand on est entré dans la profession pour pouvoir évoluer.

La fonction de magasinier n'est pas reconnue : je n'ai jamais vu un conservateur s'inquiéter de l'équipement d'un livre ou de son classement dans le rayonnage. On est comme les "petites mains" de la haute couture, que l'on ne voit pas, ce qui peut se révéler assez frustrant pour des magasiniers qui consacrent une grande part de leur temps à ces tâches invisibles.

Pourtant, le magasinier est souvent la première personne à avoir affaire au lecteur. Il est un peu la vitrine de la bibliothèque et, pour le public, il n'y a pas de A, de B, de C : on est tous bibliothécaires. Mais c'est souvent l'attitude et la réponse du magasinier qui fera que le lecteur reviendra ou pas. »

L'ÉVOLUTION DU MÉTIER

Karine : « J'ai l'impression qu'il y a un décalage de plus en plus grand entre le métier qui évolue et nous qui sommes un peu laissés de côté sans qu'on nous informe de quoi que ce soit, comme si nous ne pouvions pas participer à ces nouveaux débats. Peut-être que c'est moi qui n'ai plus les mêmes attentes, que je n'ai plus envie de faire ce que fait un magasinier et donc que le décalage paraît plus lourd. Avec l'évolution des technologies, pour trouver leur place au sein de la bibliothèque, les magasiniers devront savoir évoluer, donc se former à de nouvelles tâches. Par exemple, je n'ai pas obtenu de formation aux ressources électroniques car ce n'était pas dans ma fiche de poste.

Les magasiniers se posent beaucoup de questions sur leur avenir : le nombre de postes diminue ; on considère que des étudiants sont à même de faire leur travail. Bien sûr, on peut comprendre que les étudiants aient besoin d'argent ; ils nous apportent aussi leurs connaissances informatiques et universitaires. Mais ils n'ont pas toutes les connaissances

professionnelles d'un magasinier et ils changent tous les six mois. »

Et Christophe ajoute : « On risque d'être de plus en plus remplacés par des personnes qui n'auront pas à passer de concours, qui n'auront pas la culture des bibliothèques ou la vocation pour ce métier.

On ressent beaucoup d'amertume face à l'évolution très lente dans la carrière, la faible possibilité d'être promu alors que de plus en plus d'agents possèdent des diplômes universitaires ou des expériences professionnelles honorables. Tout cela traduit une certaine dévalorisation au sein même de l'institution, alors que les agents ont vu leur tâches évoluer vers plus de polyvalence, de responsabilités, de prise d'initiatives. »

Laurence : « Depuis quelques années on constate que le niveau d'études des magasiniers est plus important et que le métier change. Je pense que le magasinier "d'aujourd'hui" ne doit pas se contenter d'exécuter mais intervenir dans des projets plus valorisants. Les catégories A et B vont avoir de nouvelles tâches, donc moins de temps à consacrer aux autres travaux. Pourquoi ne pas déléguer davantage au personnel de catégorie C en fonction des compétences de chacun ? »

EN GUISE DE CONCLUSION(S)

Christophe : « Je n'avais pas d'image précise de la place du magasinier en bibliothèque avant mon concours. C'est seulement une fois nommé que j'ai senti le poids des catégories, des statuts. Je ne comprends pas qu'on puisse faire passer un statut avant la compétence d'un agent, ni même qu'un statut puisse prévaloir sur l'incompétence d'une personne.

Heureusement, on peut parfois partager le même esprit de service public, qui, sans aller jusqu'à l'esprit d'équipe, permet de dépasser les cloisonnements statutaires, pour une mise en commun de toutes les compétences.

L'encadrement doit nous accompagner, nous aider, nous soutenir, nous donner les moyens de comprendre ces nouveaux défis et nous préparer à y répondre. C'est à l'établissement de formuler le projet de service et de voir comment on peut intégrer chacun des C dans la réussite de ce projet. Va-t-on comme pour l'informatisation des bibliothèques prendre en charge les agents C propres à vouloir s'adapter, et laisser les autres se faire dépasser et enterrer dans les strates du passé ? L'avenir des bibliothèques n'appartient pas seulement aux A et B. » ■

Propos recueillis par Annie COISY

DOMINIQUE LAHARY
Directeur de la BDP
du Val-d'Oise



CHRISTOPHE PAVLIDÈS
Directeur de Médiadix
Université Paris Ouest
Pôle Métiers du livre



Savoir pour prévoir et
prévoir pour agir... de
Bacon à Bergson, en
passant par Comte, c'est
un leit motiv. Et pour les
personnels de catégories
C à qui l'on demande
toujours davantage ?

La formation des catégories C

Droits, devoirs et paradoxes

1. Du nouveau dans les collectivités territoriales

Ce fut une des découvertes majeures de la création de la filière culturelle territoriale en septembre 1991 : l'obligation de formation post-recrutement. Après recrutement¹, tout fonctionnaire de catégorie A ou B devait suivre ce qu'on appela d'abord une « formation initiale d'application » (FIA), qui par la suite fut scindée en « formation avant titularisation » (FAT) et « formation d'adaptation à l'emploi » (FAE). Ce dispositif fit couler beaucoup d'encre et de salive, notamment parce qu'il apparaissait souvent lourd aux services et aux élus². Mais il avait la particularité de ne pas concerner les agents de catégorie C.

Avec la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, tout change. Le « droit individuel à la formation » (DIF), qui existait dans le secteur privé, est étendu aux fonctionnaires territoriaux tandis que le volume des formations statutaires obligatoires, également généralisé, qui s'applique à toutes les catégories, est considérablement réduit après le recrutement mais s'étend à toute la carrière.

La formation, un devoir³. Désormais, les fonctionnaires de catégorie C nommés dans un cadre d'emplois sont tenus à 5

jours de formation d'intégration dans l'année qui suit la nomination et 5 jours de professionnalisation au premier emploi dans les deux années qui suivent la nomination. Ces durées peuvent être réduites en fonction des diplômes, de l'expérience et des formations professionnelles ou bilans de compétence.

Ils sont en outre tenus, tout au long de leur carrière, à des périodes de formation de professionnalisation : entre 2 et 10 jours dans une période de 5 ans ; entre 3 et 10 jours dans les 6 mois suivant la nomination dans un poste à responsabilité (après laquelle commence une nouvelle période de 5 ans pour la formation de professionnalisation de 2 à 10 jours). Durées qui peuvent être diminuées en fonction des formations professionnelles ou bilans de compétence.

La formation d'intégration, qui s'appuie sur des méthodes pédagogiques actives mobilisant l'expérience des stagiaires, doit permettre à ces derniers de se situer en tant qu'acteurs du service public local et dans la fonction publique territoriale⁴. Elle n'est donc pas spécialisée. La formation de spécialisation, elle, dès la nomination au premier emploi puis par période de 5 ans, permet une adaptation plus précise au poste de travail ainsi que le maintien à niveau des compétences tout au long de la carrière. C'est le CNFPT qui délivre à l'autorité territoriale les attestations de suivi de ses formations et délivre les autorisations de réduction de durée.

La formation, un droit. La loi du 19 février 2007 stipule que « tout agent de la fonction publique territoriale occupant un emploi permanent bénéficie d'un droit individuel à la formation [DIF] professionnelle d'une durée de 20 h par an⁵. Pour les agents à temps partiel et les agents nommés dans des emplois

4. *Ibid.*

5. Minimum obligatoire qui n'interdit pas d'être complété en fonction des besoins de chaque agent dans le cadre du plan de formation de la collectivité.

1. Un fonctionnaire qui accède à un autre cadre d'emplois par concours ou promotion interne est « recruté », un agent non titulaire qui réussit un concours est réputé être « recruté », même s'il reste dans la même collectivité, administration ou service, voire continue à exercer les mêmes fonctions.

2. Cependant avec un retour très positif de la part d'un grand nombre de stagiaires au regard de la qualité de l'offre de formation, souligne Jenny Rigaud.

3. Partie rédigée d'après le document du CNFPT, Intégrer, professionnaliser : se former tout au long de sa carrière : Les dispositifs de formation d'intégration et de professionnalisation pour les agents de catégorie C, www.paysdelaloire.cnfpt.fr/documents/102008/061008172245plaquetteCHD.pdf

à temps non complet, cette durée est calculée pro rata temporis. Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés sur une durée de 6 ans. Au terme de cette durée et à défaut de son utilisation en tout ou partie, le droit individuel à la formation professionnelle reste plafonné à 120 h. » Ce DIF constitue incontestablement, pour les agents de catégorie C, une garantie nouvelle. Seules les formations demandées par l'agent, et non imposées par sa collectivité, sont imputées sur son crédit d'heures. Mais « les actions de formation qu'il se propose de suivre doivent être inscrites au plan de formation » de sa collectivité.

Dominique LAHARY
avec le concours de Jenny Rigaud
Responsable du pôle de compétences
Bibliothèques et centres documentaires au CNFPT

2. La formation continue des magasiniers (État), d'un paradoxe à l'autre

1^{er} paradoxe : la préparation de concours. Les magasiniers sont le seul corps de la filière à être recruté à la fois sans formation statutaire après recrutement (contrairement aux assistants de bibliothèques, aux bibliothécaires et aux conservateurs) et sans formation initiale obligatoire avant recrutement (contrairement aux bibliothécaires-adjoints spécialisés – du moins en concours externe). Cette difficulté avait conduit, en 1995⁶, à professionnaliser (en externe comme en interne) les épreuves des concours de magasinier spécialisé et de magasinier en chef, entraînant un recrutement hyper-professionnel favorable aux faux externes. En 2007, ce principe a été abandonné pour le bas de l'échelle⁷ : le recrutement direct a été généralisé pour les magasiniers de 2^e classe (échelle 3) qui sont recrutés directement par les établissements sur dossier et entretien ; en revanche les magasiniers principaux de 2^e classe (échelle 5) restent recrutés sur un concours professionnel⁸, faisant appel à des connaissances bibliothéconomiques mais aussi administratives particulièrement étendues. Il est dès lors quasiment impossible de réussir ce concours sans suivre une préparation, soit dans les centres de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB), soit directement dans son établissement dans le cas des agents de la BnF.

Cette préparation au concours échelle 5 joue donc bien le rôle de formation de base, notamment pour les magasiniers nouvellement recrutés en échelle 3 – et si le concours reste

paradoxalement un des plus sélectifs de toute la filière, sa préparation apporte un « plus » professionnel qui mériterait d'être validé en tant que tel.

2^e paradoxe : la double injonction. À côté de ces préparations, qu'offrent les centres de formation aux magasiniers ? Tout leur catalogue de formation, car les stages sont ouverts sans discrimination de statut. Pourtant les chiffres montrent la prépondérance des B⁹ dans le public des CFCB. Or, bien souvent, les magasiniers sont présents essentiellement dans les stages techniques les plus « basiques » (initiation aux techniques documentaires) ou les plus identitaires (« équipement et petites réparations » par ex.). Et les CFCB sont soumis à une double injonction de la part des tutelles qu'on peut résumer ainsi :

- Formez prioritairement les C, car ils sont les plus mal servis ; assez de traitement documentaire, privilégiez les services aux publics (avec un peu de politique documentaire et, bien sûr, de nouvelles technologies) ;
- « Sortez de la logique d'offre, de la logique de catalogue » et répondez aux demandes exprimées par les établissements dans leur plan de formation.

Hélas, trop souvent le plan de formation exprime, particulièrement pour les C, des demandes assez conventionnelles, et le responsable de CFCB doit alors faire preuve de créativité et de persuasion pour sensibiliser l'encadrement mais aussi les magasiniers eux-mêmes pour qu'ils acceptent une démarche de formation autre que la préparation de concours. Pour ce faire, il dispose cependant d'une arme efficace : les stages intercatégoriels faits sur site, portant notamment sur l'accueil du public et l'accompagnement au changement.

La formation des magasiniers est donc placée sous ce double paradoxe : la formation au concours est lourde et structurée, mais ni obligatoire ni suffisante ; la formation continue leur est largement ouverte, mais ni les agents ni les établissements n'en ont complètement intégré la légitimité dans toute sa diversité (alors même que les formations des CFCB sont gratuites pour les personnels des BU).

Ceci étant, l'arrivée du DIF pourrait changer les choses : plus lentement qu'en territoriale, il commence à émerger dans les entretiens annuels, pour ensuite trouver une traduction dans les plans de formation : cette évolution devrait s'accélérer quand les agents auront acquis des droits suffisants (le fameux plafond de 120 h) pour pouvoir bénéficier d'une formation d'un volume significatif. ■

Christophe PAVLIDÈS

6. Arrêtés du 6 sept. 1995, JO du 8 oct. 1995.

7. Cf. *supra*, Annie Coisy, « Les bibliothèques de l'enseignement supérieur », pp. 38-39.

8. Arrêté du 23 juil. 2007, JO du 2 août 2007.

9. À nuancer : si l'on totalise les précaires avec les titulaires, la catégorie C domine nettement ; sur les préparations de concours en revanche, les C sont les plus nombreux, même sans les précaires.

DOMINIQUE LAHARY
Directeur de la BDP
du Val-d'Oise



Ici encore, l'histoire est
la clé de l'intelligibilité
d'une situation complexe,
l'organisation par
tutelle ayant supplanté
l'organisation corporatiste.
Convergences et
divergences ne surgissent
pas nécessairement où
elles sont attendues.

Voix syndicales

S'organiser, revendiquer

LE PAYSAGE SYNDICAL EN BIBLIOTHÈQUE

L'organisation par métier, qui est à l'origine du syndicalisme, en France¹ comme dans bien d'autres pays, a été presque totalement supplantée par une structuration calquée sur celle des employeurs.

Aussi n'y a-t-il pas à proprement parler de syndicalisme bibliothécaire, mais un syndicalisme d'agents de l'État, des collectivités locales ou du secteur privé. Ce phénomène a facilité la distinction entre associations professionnelles et syndicats, les premières promouvant une profession et le développement du champ dans laquelle elle agit, les seconds défendant des intérêts de salariés face aux employeurs et aux pouvoirs législatif et réglementaires.

Il y a cependant de fortes différences entre l'État et les collectivités territoriales dans l'organisation des différents niveaux de structures syndicales, toutes rattachées à une fédération et presque toutes à une confédération, dans le contexte bien connu d'un considérable émiettement du paysage syndical français.

En outre, il arrive que les positions de structures syndicales relevant de la même fédération ou confédération divergent sensiblement selon qu'elles relèvent de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale.

• **L'État.** Les corps de fonctionnaires d'État sont spécialisés : il y a une filière Bibliothèque. Leur gestion est interministérielle et il existe des commissions administratives paritaires nationales (CAPN) obligatoirement consultées sur les déroulements de carrière et les mutations. Cette organisation a facilité le regrou-

pement national des syndiqués travaillant en bibliothèque à une époque où le ministère de l'Éducation nationale exerçait une tutelle unique avec sa Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP), démantelée en 1975.

C'est ainsi qu'a longtemps existé le Syndical national des bibliothèques (SNB) qui était affilié à la Fédération de l'Éducation nationale (FEN). La scission de la FEN en 1993 a entraîné la création de la Fédération syndicale unitaire (FSU) où les personnels des bibliothèques d'État sont regroupés dans le même syndicat que les personnels « de l'administration scolaire et universitaire » tandis que le SNB d'origine, dont une partie des membres avait rallié la CFDT, a fusionné avec les autres personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein d'une FEN devenue depuis 2000 l'UNSA Éducation.

Sont également représentées dans les bibliothèques d'État les confédérations CGT, FO, CFTC, CNT et l'Union syndicale Solidaires (regroupant notamment les syndicats SUD).

Selon les cas, les personnels des bibliothèques relevant de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture sont réunis ou non au sein de la même fédération ou du même syndicat.

• **Les collectivités territoriales.** Un agent communal travaillant en bibliothèque élit, avec ses collègues de l'état civil ou des espaces verts, ses représentants à la CAP locale ou départementale, organisée non par corps mais par catégorie A, B et C. Sa section syndicale ou son syndicat local négocie avec le maire-employeur.

S'il est syndiqué, il relève donc des confédérations CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA, Solidaires (SUD), CNT ou de la FSU, toutes étant dotées d'une fédération ou d'un syndicat national regroupant, exclusivement ou non, le personnel territorial. On trouve aussi un syndicat autonome qui s'est séparé de l'UNSA.

1. Ce fut un des socles de la CGT quand elle fut fondée en 1895.

Le contexte de la Ville de Paris facilite le regroupement des personnels de bibliothèque en sections ou syndicats qui leur sont spécifiques, rattachés aux mêmes confédérations ou fédérations.

LES POSITIONS RELATIVES À LA CATÉGORIE C

On ne traitera ici que des positions sur les questions de niveau national. Il existe naturellement toutes sortes de revendications et conflits locaux, qui bien souvent ne concernent pas qu'une seule catégorie de personnel.

- **L'État.** Dans la fonction publique d'État, la fusion des deux corps de catégorie C s'est accompagnée d'une réduction du nombre de grades, entraînant une augmentation de rémunération en fin de grade dont se sont réjoui les organisations syndicales signataires des accords Jacob du 4 juin 2006² (CFDT, CFTC, UNSA) tandis que d'autres dénonçaient le faible décollage par rapport au SMIC et l'abaissement nominatif d'échelon consécutif au reclassement des agents dans les nouveaux grades. Mais tous s'accordent pour souhaiter une amélioration des débouchés en catégorie B dans le corps des assistants de bibliothèque.

Le rapport Schwartz³ a suscité l'unanimité contre lui quand il a préconisé la fusion de l'ensemble des corps présents dans les universités dans la filière ITRF.

Il en est de même de la loi LRU dont la logique voudrait que les recrutements soient de la compétence du président d'université. Le principe même de recrutements sans concours en « pied de corps » est dénoncé par certains syndicats.

Les personnels de bibliothèques de l'enseignement supérieur, notamment de catégorie C, ont participé au printemps 2009 à un vigoureux mouvement revendicatif aux côtés des personnels administratifs et enseignants⁴. On a vu brandir le sigle Biatoss (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé) désignant les personnels non enseignants.

De nombreuses motions ont été adoptées dans des universités ou même à l'Enssib. Le blog « Biatoss en lutte⁵ » porte témoignage de cette mobilisation. Le communiqué de la 4^e



Manifester des personnels BIATOSS à Paris, mars 2009.

Coordination nationale des personnels Biatoss (Université Paris IV-Sorbonne) du 6 juin 2009 fustige les projets de recrutement « sur le modèle de la fonction publique territoriale » (liste d'admissibilité valable de 1 à 3 ans + recherche d'emploi), le renforcement de la précarité, notamment en catégorie C (plus de 50 % de Biatoss contractuels), et les déclarations de la ministre Valérie Pécresse sur la suppression de la catégorie C « qui n'est pas au cœur des préoccupations de l'université » et l'externalisation de cette catégorie.

Enfin, le ministère de la Culture a été également la cible d'une mobilisation, allant jusqu'à « l'occupation de l'antichambre de la ministre », le 3 avril 2009, pour protester contre les restructurations liées à la révision générale des politiques publiques (RGPP) et où, en catégorie C, sont particulièrement dénoncés le développement de la précarité et les intentions de sous-traitance au secteur privé. Sous-traitance qui, lorsqu'elle existe, peut faire l'objet de la solidarité des syndicats de fonctionnaires, comme ce fut le cas avec l'intersyndicale de la BnF soutenant les agents de nettoyage de la société TEP⁶.

- **Les collectivités territoriales.** Le moment fort des personnels et des appareils syndicaux (1988-1992) vit la genèse et la mise en place de la filière culturelle territoriale, qui connut un reclassement massif des employés communaux de bibliothèque dans le cadre d'emplois des agents territoriaux du patrimoine⁷.

2. Cf. *supra*, Dominique Lahary, « Escaliers... à vices », pp.12-13.

3. Cf. *supra*, Annie Coisy, « Les bibliothèques de l'enseignement supérieur : le contexte », pp.38-41.

4. Voir Désirée Frappier, « Les Biatoss protestent avec les enseignants », *Livres-Hebdo* n°772, 10 avril 2009.

5. <http://biatossenlutte.wordpress.com/>

6. www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article2730

7. Cf. *supra*, Dominique Lahary, « Escaliers à vices », pp.10-16, et Dominique Lahary, « 1988-1992 : La bataille des statuts », *Bibliothèque(s)* n°28, juin 2006, pp. 95-100.

LES STRUCTURES SYNDICALES DONT RELÈVENT LES PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

	État	Collectivités territoriales
CFDT	SGEN CFDT www.sgen-cfdt.org CFDT Culture www.cfdt-culture.org	Interco CFDT www.interco.cfdt.fr
CFTC	SCENRAC (syndicat CFTC de l'Éducation nationale de la Recherche et des Affaires culturelles) http://scenrac.cftc.free.fr/	Fédération nationale des agents des collectivités territoriales www.fnact.com
CGC	Union fédérale des cadres des fonctions publiques www.fp-cgc.org	FPT CGC (Fonction publique territoriale CGC) www.fptcgc.org
CGT	FERC - SUP (Fédération de l'Éducation de la Recherche et de la Culture) www.ferc.cgt.fr	Fédération des services publics www.spterritoriaux.cgt.fr
CNT	Fédération de la Communication, de la Culture et du Spectacle www.cnt-f.org	Fédération des travailleurs de la santé, du social et des collectivités territoriales www.cnt-f.org/sante-social.rp/
FA-FPT		Fédération autonome de la fonction publique territoriale www.fafpt.org
FO	SNPREES-FO (Syndicat national de la Recherche et des établissements d'enseignement supérieur) www.snpreesfo.fr	Fédération Force ouvrière des services publics et des services de santé www.fo-publics-sante.org
FSU	SNASUB - Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques www.snasub.fsu.fr	SNU-CLIAS - Syndicat national unitaire des collectivités locales www.sdu-clias93.org/snu.html
SUD	Sud éducation www.sudeducation.org/article3054.html Sud culture http://sud-culture.org/expressions/	Sud Collectivités territoriales www.sudct.org
UNSA	SNPTES (Ingénieurs - techniciens et administratifs de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des bibliothèques) www.snptes.org SNSC Syndicat national des services culturels	Union nationale des syndicats autonomes territoriaux http://territoriaux.unsa.org/

On retrouve à propos de la refonte des catégories C des fonctions publiques consécutives aux accords Jacob les mêmes oppositions entre organisations syndicales signataires et non signataires de ces accords.

Le rapport de 2008 au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale⁸ sur la filière culturelle n'émettait pas de remarques sur la catégorie C proprement dite mais proposait une refonte de la catégorie B en réservant l'accès des deux premiers grades aux agents de catégorie C par concours interne et promotion interne.

8. Rapport sur la filière culturelle par Jean-Claude Lenay, [président de la formation spécialisée chargée des questions statutaires du CSFPT], séance du 20 février 2008, www.csfpt.org/documents/022008/21020816402815Rapportfiliereculturelle.pdf.

Ce rapport n'a pas eu de suite immédiate, mais le dossier des débouchés en catégorie B n'est à l'évidence pas clos.

Enfin, la disparition des quotas nationaux fait courir un risque de régression des avancements de grade de la catégorie C de la filière culturelle, puisque le quota y était de 100%. Cette bataille-là se mène collectivité par collectivité et, dans celles qui n'adoptent pas un quota de 100% pour tous, soulève un douloureux problème d'harmonisation entre filières. ■

L'auteur remercie Jean-Pierre Zanetti pour son précieux concours.

Remobilisation !

L'examen des cas particuliers – même emblématiques – auquel nous nous sommes livrés dans les pages qui précèdent ne pouvait dispenser d'un point de vue plus surplombant. Georges Perrin a bien voulu livrer son diagnostic en répondant aux questions de Dominique Lahary.

• Qu'est ce qui vous frappe dans la situation actuelle des agents de catégorie C de l'État ?

Georges Perrin : Je vais vous répondre en évoquant ce qui m'a frappé au terme d'une série d'inspections, de réunions et de rencontres diverses au cours de ces derniers mois. Dans tel SCD, au cours d'une rencontre avec les personnels à l'issue de l'inspection, les magasiniers soulignent qu'ils sont très peu au courant des projets de l'Université en matière de documentation, et ajoutent : « De toutes façons, cela ne nous regarde pas. Notre métier, c'est de faire le prêt, d'équiper les livres, et de les ranger en magasin. »

Dans telle grande bibliothèque municipale (BMVR) de province, lorsqu'on réfléchit à une réorganisation du travail par une « transversalisation » des responsabilités et des tâches, et lorsqu'on envisage d'automatiser le prêt ou de sous-traiter l'équipement des ouvrages, on bute sur la redéfinition du rôle des magasiniers.

On voit donc à quel point la déperdition pyramidale de l'information et l'évolution des techniques et de la gestion figent et crispent les identités professionnelles.

• N'y a-t-il pas également un problème de formation ?

Certainement. Comme président du jury du dernier concours de magasinier principal de l'État – 7 000 inscrits et 2 800 participants effectifs pour 45 postes dont 30 à l'interne et 15 à l'externe –, j'ai pu prendre la mesure d'un réel déficit dans ce domaine. Les copies de l'écrit comme les oraux révèlent un manque général d'information sur des éléments essentiels du contexte dans lequel travaillent les bibliothèques aujourd'hui : les candidats ne savent pas ce qu'est un plan de conservation partagée, ils ont une idée très vague de ce qu'est le Sudoc.

Je travaille actuellement, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur, à une étude sur la formation continue des personnels de la filière bibliothèque de l'État. L'un

de mes premiers constats porte sur le faible taux de participation des personnels de catégorie C à des actions de formation. Les directeurs des centres de formation, interrogés au sujet de cette méconnaissance des magasiniers concernant les plans de conservation partagée, expliquent que lorsque des journées d'étude sont organisées sur de tels sujets, aucun personnel de catégorie C n'y participe.

Pour cette même étude, un examen des chiffres de participation à la formation continue des personnels des SCD montre qu'un agent de catégorie A a une chance sur deux d'aller en formation dans l'année, un personnel de catégorie B toutes ses chances, un personnel de catégorie C une sur trois seulement.

Mais j'observe ici et là des progrès intéressants. Par exemple, on voit de plus en plus de formations susceptibles d'intéresser les catégories C, telles les formations à l'hygiène et à la sécurité, à la découverte du multimédia, etc. Le SCD de Mulhouse a établi, pour l'année 2009, son plan de formation en réfléchissant en amont aux réels besoins de formation des magasiniers. Par ailleurs, les directeurs des centres de formation notent que la pratique de l'entretien individuel est en train de modifier sensiblement la demande de formation, ce qui laisse bien augurer de l'avenir.

• Quelles formations pourrait-on proposer aux magasiniers ?

Comme je viens de le dire, le multimédia par exemple semble être un domaine intéressant pour les magasiniers et dans lequel une formation adaptée aux exigences de leurs

tâches peut tout à fait trouver sa place¹. Mais aussi l'accueil, en considérant qu'il doit sans cesse s'adapter à l'évolution des publics et de leurs attentes, surtout au niveau du premier accueil. Il s'agit d'ajouter du savoir-faire au savoir-être initial, et de le réactualiser chaque fois que cela est nécessaire. Je répète qu'il me paraît relativement urgent d'adapter les magasiniers à l'évolution des tâches, sous peine de voir l'automatisation des prêts et la sous-traitance de l'équipement vider en grande partie leur métier de sa substance.

• Et du côté des territoriaux ?

J'observe que les propositions de formation continue du CNFPT sont foisonnantes au risque d'être redondantes. Mais elle offre, pour notre profession, un aspect intéressant par rapport à la formation continue dispensée actuellement par les différents opérateurs de l'État : elle s'articule mieux avec la formation continue des autres catégories professionnelles de la fonction publique territoriale, et de nombreuses actions de formation des domaines technique ou administratif sont plus naturellement ouvertes aux bibliothécaires. Ceci offre à la profession une ouverture plus grande à d'autres problématiques, et une meilleure adéquation aux politiques définies par les responsables locaux.

Reste qu'il existe de grandes disparités entre les régions, notamment dans le mode de relation entre le CNFPT et les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, selon que ceux-ci sont considérés par le CNFPT comme les partenaires de programmes concertés de formation ou de simples prestataires susceptibles de répondre à des appels d'offre. Cette situation devrait rapidement trouver une solution par une généralisation des conventions de partenariat entre le CNFPT et les universités de rattachement des centres de formation. L'un des points forts de ce projet d'accord consiste à pouvoir accueillir indifféremment des personnels d'État et des collectivités territoriales dans les stages, quel qu'en soit l'organisateur.

• Quelles sont les questions qui fâchent ?

J'en vois deux.

La première est la question de l'emploi étudiant dans les bibliothèques. On note des résistances de la part des magasiniers à ce phénomène, sur le thème « ils prennent notre travail ». Or ces emplois, très prisés par les étudiants pour la commodité de leur localisation et la richesse de l'expérience professionnelle qu'ils procurent, ne constituent pas une concurrence,

mais un appui pour les personnels de catégorie C vers une amélioration du service. Ils constituent notamment un atout précieux pour l'élargissement des horaires d'ouverture. Dans un rapport précédent², je préconisais que soient précisées dans le contrat d'engagement de l'étudiant les tâches qui lui sont spécifiquement confiées, et qui n'interfèrent pas avec celles des magasiniers, mais viennent en appui du travail de ces derniers. J'ajoutais que pouvait également figurer dans ce contrat le nom de la ou des personnes, quelle que soit sa/leur catégorie, chargée(s) d'encadrer cet étudiant. Et aujourd'hui, de fait, les étudiants sont encadrés par des agents de catégorie C.

L'autre question qui fâche concerne le recrutement des magasiniers, et le phénomène des surdiplômés³. En 2007, 47% des candidats reçus au concours de magasinier principal avaient au moins un diplôme BAC+3. On mesure l'ampleur du phénomène. Le concours de magasinier principal, comme d'autres concours, attire les surdiplômés qui n'ont pas nécessairement le profil le plus adapté pour l'exercice du métier. De plus, ceci engendre des frustrations et, au sein des services, des distorsions préjudiciables au fonctionnement des équipes.

Cette année, le jury s'est efforcé, dans le plus grand respect de l'égalité des chances des candidats, d'être plus attentif aux qualités et compétences nécessaires pour exercer ce métier dans l'équilibre et l'efficacité.

• Et comment voyez-vous l'avenir des fonctions des agents de catégorie C en bibliothèques ?

Il conviendrait sans doute d'aller vers beaucoup plus de polyvalence et de diversification des fonctions, avec une grande place faite à l'accueil, aux services aux publics, sur lesquels la demande, et donc l'offre de formation, est encore relativement faible.

L'enjeu est de taille, car il ne faut pas laisser glisser la situation actuelle vers une démotivation progressive de cette catégorie de personnel. Il faut sans doute la remobiliser sur des programmes de formation continue plus adaptés aux évolutions du métier, et coupler cet effort avec une promesse d'évolution de carrière plus ouverte. Mais ceci est une autre histoire. ■

Propos recueillis par Dominique LAHARY

1. Cf. *supra*, Daniel Le Goff, « Les animateurs multimédia : de l'autoroute à l'im-passe », pp.34-35.

2. Georges Perrin, « Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : propositions pour une extension des horaires d'ouverture » (2008), http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/26/9/ameliorer_l_accueil_dans_les_bibliotheques_rapport_2008-001_26269.pdf

3. Cf. *supra*, Dominique Deschamps, « Peau d'âne et peau de chagrin », pp.22-23 et Élisabeth Rozelot, « La catégorie C. Un lieu de passage, un temps de formation », pp.24-25.

PHILIPPE SAVOURET
Médiathèque de Nogent (52)



Quand l'ABF permet de réaliser son rêve

Ce n'est pas un conte de Noël mais presque : une jeune auxiliaire vétérinaire a osé aller au bout de sa passion pour les livres. Après s'être engagée dans la formation de l'ABF et avoir obtenu brillamment le diplôme (mention TB), elle exerce à la médiathèque dont elle était jusqu'à présent « simple lectrice ».

Rachel Decorse, originaire de Saône-et-Loire, suit des études à l'IUT de Dijon et obtient un DUT analyse biologique et biochimique. Quittant la Bourgogne pour la Champagne méridionale et son mari, elle arrête ses études et trouve un poste dans une clinique vétérinaire de Chaumont (Haute-Marne). Elle passe le diplôme d'auxiliaire vétérinaire et exerce au même endroit de 1993 à 2008, à la satisfaction de ses employeurs. Sa formation scolaire scientifique suivie par obligation (et pour satisfaire la volonté de ses parents) plus que par choix, n'a pas entamé la fibre littéraire qui sommeillait en elle et ne demandait qu'à s'exprimer. À l'approche de la quarantaine, Rachel Decorse décide de se prendre en main et d'effectuer un bilan de compétences. Ce qu'elle savait se trouve confirmé, c'est le domaine des livres qui lui convenait. Ses deux fils assez grands pour penser de

nouveau à soi, elle décide d'entreprendre une formation de bibliothécaire avec le soutien de son époux et de la famille.

Refusée, à sa grande déception, au DUT métiers du livre, elle fréquente assidûment avec ses enfants la médiathèque Bernard Dimey de Nogent¹. Elle se passionne tant qu'elle s'y implique à titre bénévole. Inscrite à l'ANPE, elle demande à exécuter un stage

1. Cf. *Bibliothèque(s)*, n° 38 p. 22.

CULTURE LÉGITIME ET INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

Faut-il « aimer les livres » pour travailler en bibliothèque ? Contre ce cliché formellement déconseillé dans une lettre de candidature, de plus en plus de voix s'élèvent pour dire qu'il faut d'abord « aimer les gens ». On peut aussi, d'ailleurs, aimer le travail bien fait, y compris hors de la présence du public, et certains s'y consacrent avec utilité.

Longtemps la bibliothèque publique a été marquée par la forte valeur symbolique de la culture légitime, notamment livresque. On sait que cette charge symbolique peut impressionner – c'est-à-dire éloigner – des populations. Elle peut aussi agir au sein d'une équipe de bibliothèque. Avec la multiplication des supports, la diversification des politiques documentaires et le développement des accès à Internet, on a vu cette charge symbolique perdre de son pouvoir d'intimidation et des agents se reconnaître dans l'offre proposée par leur service et s'investir davantage dans les contenus et les services.

Il n'est pas rare que soient depuis longtemps déjà délégués à des agents de catégorie C des secteurs documentaires comme le roman policier, la science-fiction, la bande dessinée ou les musiques actuelles. Ne tombons pas dans les clichés : comme l'a montré Bernard Lahire¹, nous sommes à l'âge de l'éclectisme culturel, chacun se bricolant ses goûts sans plus guère s'enfermer dans des échelles de légitimité. Mais retenons l'idée que la diversité sociale et culturelle au sein d'une équipe est un atout pour assurer la diversité de l'offre et, osons le dire, ne pas manquer le rapport à la population locale.

Voilà pourquoi il est bon que la bibliothéconomie ne soit pas la chasse gardée d'une ou deux catégories. Il en va finalement de la réussite de la bibliothèque publique dans l'accomplissement de ses missions.

Dominique LAHARY et Élisabeth ROZELOT

1. Bernard Lahire, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 2004.



Récompense pour l'animation BD réalisée à titre bénévole.

© Philippe Savouret



pratique « évaluation en milieu de travail ». C'est avec plaisir que « sa » médiathèque lui permet de préparer une animation BD qu'elle réussit brillamment sans compter ses heures. Ce stage aura une certaine influence par la suite.

De même, venue avec ses enfants à la Fête de la science coordonnée par la médiathèque départementale, elle fait des photos et propose un compte rendu sous forme de BD montrant une autre facette de ses talents. La médiathèque, séduite, diffusera cette œuvre dans le réseau.

Ces félicitations l'ont confortée dans sa démarche de changer de métier. Le directeur de la médiathèque nogentaise lui propose alors de s'engager dans le processus de la formation ABF au centre régional de Reims.

UN TOURNANT PROFESSIONNEL PARFAITEMENT NÉGOCIÉ

Mais on ne peut pas s'engager à titre personnel, il faut une structure support. La Ville de Nogent, sans lui promettre quoi que ce soit en toute honnêteté, l'engage à titre bénévole en résidence à la médiathèque et prend en charge cette formation en reconnaissance de ses investissements bénévoles.

Rachel prend donc un pari risqué qui suppose même quelques sacrifices. En effet, le centre de formation de Reims est excentré en Champagne-Ardenne, et Rachel, domiciliée dans le sud de la Haute-Marne – à Millières, où Louise Michel créa une école – doit prendre un train à 30 km à 6 h le matin pour ne revenir qu'à 22h30, horaires et correspondances SNCF obligeant. La clinique vétérinaire, son employeur, accepte de la voir partir chaque semaine ; elle-même s'arrange avec ses collègues pour échanger des heures ! Toujours anxieuse et perfectionniste, elle vit bien cette formation d'auxiliaire de bibliothèque dispensée par l'ABF au sein d'un petit groupe sympathique où elle est pratiquement seule à ne pas travailler en bibliothèque.

En juin 2008, le lendemain du congrès de Reims (celui de l'ABF évidemment : tout un symbole), elle obtient son diplôme avec mention très bien et les félicitations du jury. Pour elle, une partie du rêve se réalise. Elle s'est prouvée, ainsi qu'aux autres, que son objectif était le bon.

POLYVALENCE

Mais un diplôme n'offre pas de travail. Néanmoins, un concours de circonstances favorables va appuyer son destin. La toute récente médiathèque a encore besoin d'un demi-poste pour fonctionner normalement. Le personnel l'a fait comprendre aux élus et le maire de la commune l'a vérifié. Il faut une personne ayant un minimum de formation dans le métier, pouvant assurer différents postes : accueil, animation, traitement des documents et l'informatique car une cyber-base se trouve dans l'établissement. Et qui puisse s'intégrer dans l'équipe déjà constituée. Rachel remplissait parfaitement ces conditions. Madame le maire est allé au-delà de cette demande en proposant un poste entier au regard des besoins de la commune et des compétences de la candidate. Le 1^{er} octobre 2008, Rachel réalise son rêve de jeunesse en rejoignant le personnel de la médiathèque Bernard Dimey. Son travail est prioritairement axé sur les activités de la médiathèque ; le reste du temps, elle se consacre aux activités – notamment de la communication – du pôle culturel qui comprend en outre le Musée de la coutellerie et le complexe culturel. Cette polyvalence ne lui fait pas peur et lui permet une connaissance globale des services. Ses premiers pas ont été concluants et son intégration dans la fonction publique territoriale réussie. Ses amis plaisantent en appelant son comportement « la crise de la quarantaine » qu'elle a fêtée en novembre dernier en arrosant son diplôme. ■



© Philippe Savouret

DOMINIQUE AROT
Président de l'ABF



MARIE-JOSÉE RICH
Vice-présidente de l'ABF
Responsable de la commission
Formation de l'ABF



ABF, petit tour des C

Au terme de ce dossier, nous ne pouvons éviter un retour critique sur la place faite aux personnels de catégorie C au sein de l'ABF. Catégorie sous-représentée, elle fait néanmoins l'objet de toutes les attentions, comme en témoigne ici la commission Formation.

1. La place des agents de catégorie C dans l'ABF ?

Au 1^{er} juin 2009¹, l'ABF comptait 188 salariés de catégorie C, soit 8,5 % de l'effectif total des adhérents de notre association. C'est évidemment peu, et trop peu... Plus qu'une question financière liée au montant de la cotisation qui demeure modeste, c'est l'organisation même des établissements qui peut expliquer, au moins en partie, ce petit nombre.

Affaire de temps, d'abord : comment libérer du temps pour militer alors que le quotidien des bibliothèques repose pour beaucoup sur les C : prêt/retour, mille et une tâches indispensables chaque jour ? Comment alors s'absenter pour une réunion ? Comment participer à un voyage d'étude ? À une journée professionnelle ? Les responsables de bibliothèques sont-ils tous prêts à faciliter ce militantisme ?

Affaire de contenu ? Le caractère parfois trop « pointu » ou trop managérial des thèmes traités dans nos activités peut faire obstacle. Les instances de l'ABF comptent de nombreux responsables d'établissements qui ont tendance à projeter dans la vie de l'association leurs préoccupations de cadres.

Affaire d'identité : la place même des C dans les établissements est parfois remise en cause. Tâches répétitives confiées à des machines, recours à la sous-traitance, ques-

tion de l'emploi des vacataires. Il est sans doute moins facile de s'investir dans la vie professionnelle dans ce contexte de remise en cause.

QUI SONT-ILS ?

Je pense qu'il faut se défier des clichés. La catégorie C a beaucoup évolué. L'image du clivage traditionnel sommaire entre manuels et intellectuels ne correspond que très imparfaitement à la réalité. Ajoutons que les compétences pratiques sont indispensables à la vie des établissements : conduire un bibliobus, gérer les problèmes techniques d'un bâtiment,

LES C À L'ABF

Au 1^{er} juin 2009, sur 2 201 adhérents individuels à jour de leur cotisation, on comptait 188 salariés de catégorie C, soit 8,5 %.

Mais on dénombre aussi 305 étudiants de la formation d'auxiliaire de bibliothèque délivrée par l'ABF, soit 13,9 % (ils doivent impérativement adhérer pour pouvoir suivre la formation).

Les salariés et les étudiants ABF représentent ensemble 22,4 % des adhérents.

Si on ne tient pas compte des étudiants ABF, les salariés de catégorie C représentent 9,7 % des adhérents.

¹. Merci Olivia [de la Paneterie] !

assurer les détails pratiques d'un accrochage d'exposition ou d'une animation, sans compter l'entretien indispensable des locaux et les tâches de manutention (et la liste n'est pas limitative...).

Mais les C sont aussi des diplômés de l'enseignement supérieur qui n'ont pas trouvé immédiatement du travail dans leur spécialité. Ce sont aussi souvent d'anciens « emplois-jeunes » qui ont apporté leurs compétences dans des domaines comme celui du multimédia ou de la médiation sociale et ont constitué un ferment de renouveau dans nos pratiques professionnelles.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

L'ABF a, depuis son origine, été attentive à partager la compétence professionnelle entre toutes les catégories de personnels. C'est le sens de la création de la formation élémentaire encore si vivante aujourd'hui dans les régions². Mais il y a encore beaucoup à faire pour ouvrir encore davantage d'horizons à tous. Dans les établissements, un des risques majeurs est celui de l'enfermement dans le travail quotidien, sans écho sur ce qui se passe ailleurs, sans mise à distance des habitudes. Les visites de bibliothèques, les journées d'études ou les stages qui font se rencontrer des collègues d'origines différentes constituent des sources d'enrichissement très importantes. Dans la vie même de l'association, nous passons parfois trop de temps sur des questions de fonctionnement interne, qui n'excluent pas parfois des affrontements personnels, qui ne donnent pas une bonne image du fonctionnement associatif. Plus nous nous occupons des vrais problèmes, plus nous débattons des questions qui touchent chacun dans son activité professionnelle, plus nous rendrons l'ABF attractive pour toutes les catégories d'agents.

Les nouveaux outils de communication (courrier électronique, listes de discussion, site renouvelé de l'ABF, etc.) peuvent proposer de nouvelles manières de s'impliquer dans la vie professionnelle qui transcendent les frontières statutaires. La formation des C aux nouvelles technologies est un levier indispensable à ces évolutions.

L'ABF doit bien sûr continuer à veiller très attentivement aux évolutions statutaires pour garantir à nos collègues de catégorie C des conditions de travail et de formation qui favorisent leurs missions.

Dominique AROT

². Cf. *infra*.

2. Pour aller plus loin, la formation élémentaire de l'ABF...

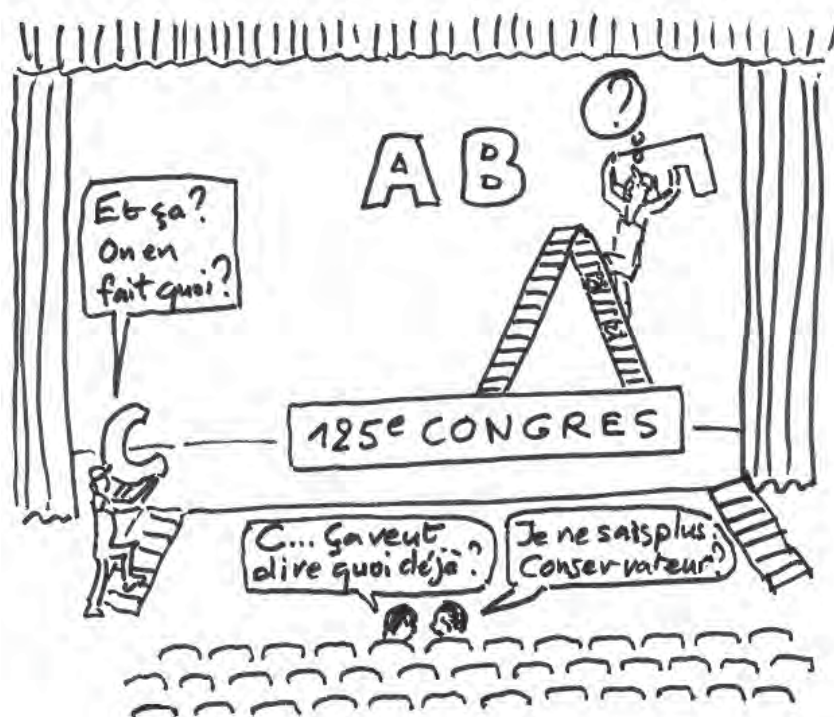
UNE NOUVELLE ÉTAPE

Née en 1978, la formation élémentaire de l'ABF a connu de nombreuses évolutions afin de s'adapter aux missions essentielles des bibliothèques, elles-mêmes soumises à l'évolution constante de leurs publics. Certaines années, et notamment lors des recrutements des emplois jeunes, l'ABF a formé jusqu'à 1 000 stagiaires. De nombreux équipements ont vu le jour, notamment dans les bibliothèques municipales à vocation régionale et l'ABF a pu contribuer à former de bons professionnels pour ces établissements.

Lors de son élection en 2007, le bureau de l'ABF a souhaité réaffirmer son attachement et son soutien très forts à la formation élémentaire. Afin de disposer d'éléments synthétiques et statuer de manière sereine sur ses enjeux (organisation et contenu de l'enseignement, niveau de recrutement), celle-ci a choisi une évaluation approfondie de cette formation, grâce à un regard extérieur et compétent, pouvant avancer des propositions d'organisation et d'évolution des contenus.

L'inspection générale des bibliothèques (IGB) – Georges Perrin et Lydia Mèrigot, en l'occurrence – a été désignée pour mener à bien cette étude. À l'issue d'entretiens sur le terrain, auprès des responsables de sites et au siège de l'ABF, avec l'aide des statistiques disponibles, un rapport a été établi puis présenté à l'association³. Celui-ci a mis en lumière l'évaluation du niveau général des professionnels participant à la formation ABF (65 % des stagiaires sur 2002-2003 et 2006-2007 sont titulaires du bac et plus). Cette population est relativement jeune (la moitié environ appartient à la tranche d'âge 25-40 ans). L'IGB insiste sur la notion d'appartenance à un réseau de bibliothèques complémentaires et à une communauté de professionnels interdépendants au service de lecteurs fréquentant au cours de leur vie plusieurs types d'établissements. Dans cette perspective, la participation à des journées d'étude, rencontres professionnelles, colloques, journées de formation thématiques est une nécessité vitale, car elle permet l'échange, l'ouverture et l'évolution professionnelle.

³. Rapport disponible sur le site du ministère de l'Éducation nationale : http://media.education.gouv.fr/file/Concours_2008/69/9/Rapport_AB_F_36699.pdf



MODULES, EXAMEN SIMPLIFIÉ ET VAE

Suite à l'élaboration de ce rapport et succédant aux équipes précédentes, la commission Formation⁴ mise en place en novembre 2008 par le conseil national a présenté un bref bilan de son travail le 7 septembre dernier devant le Conseil de perfectionnement⁵ :

- Transposition de la formation en 4 modules pour en faire l'instrument privilégié de la formation permanente ;
- Dissociation des contenus d'enseignement et de l'examen final, et simplification des épreuves écrites et orales ;
- Rénovation et homogénéisation des contenus d'enseignement pour améliorer l'adéquation des agents formés au « métier » ;
- Adaptation de la formation aux technologies de l'information (web 2.0, etc.).

L'examen ABF, reconnu par la communauté professionnelle et par les employeurs, fait une large place aux ques-

4. La liste des membres de la formation est disponible sur le site de l'ABF avec leurs coordonnées.

5. Le conseil de perfectionnement est composé des responsables de sites dispensant la formation élémentaire de l'ABF. Il se réunit une à deux fois par an à l'initiative de la commission Formation.

tions touchant à l'accueil des publics et à l'environnement professionnel, notamment à l'oral.

La procédure de validation des acquis de l'expérience mise en place par l'ABF, sur l'incitation de la Commission nationale de la certification professionnelle, permet également aux professionnels qui le désirent d'obtenir, si les conditions d'expérience et de connaissances le permettent, une validation partielle ou totale du titre d'Auxiliaire. Ainsi pour la session 2009, onze candidats sur les dix-huit ayant présenté un dossier : deux ont obtenu une validation totale et sept une validation partielle du titre ABF. Les jurys ont d'ailleurs été assurés cette année en région dans le cadre des oraux traditionnels, car il s'agit bien d'un seul et même examen. Le jury doit en effet estimer si les compétences du candidat acquises par l'expérience (pratique professionnelle, formations, stages, etc.) sont équivalentes à celles acquises par les élèves qui ont suivi le cursus complet dans les sites.

Souhaitons qu'à l'issue de leur stage les agents ainsi formés prennent part activement à la vie de l'association...

Marie-Josée RICH



David-Jonathan Benrubi a pris, le 1^{er} juillet, la succession de Bénédicte Terouanne à la direction de la médiathèque de Cambrai, après un stage à la bibliothèque centrale de l'université Nacional Mayor de San Marcos de Lima (Pérou).



Marie-Jeanne Boistard, conservateur mis à disposition par l'État, quitte la BM de Bourges pour rejoindre celle de Blois le 1^{er} septembre.

Laurence Boitard dirige le SCD de Rouen depuis le 1^{er} septembre. Elle dirigeait la Bibliothèque interuniversitaire de Pharmacie (BIUP).



Valérie Caron a été nommée directrice du CRFCB Auvergne le 1^{er} septembre. Elle a été enseignante, bibliothécaire au SCD d'Amiens et au SICD Clermont-Ferrand-2.



Pierre Jullien a quitté la direction du réseau des bibliothèques de Toulouse en juillet pour prendre la direction du Centre culturel de Brazzaville (Congo) le 1^{er} septembre.



Ramatoulaye Fofana-Sevestre, responsable de la mission nationale Lecture et Handicap à la Bpi, prendra la direction du réseau des médiathèques de Nanterre le 1^{er} novembre.



Corinne Sonnier a quitté la direction de la BDP des Vosges pour celle de la BDP des Landes le 1^{er} septembre.



Valérie Tesnière, inspectrice générale des bibliothèques, a pris la direction de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) le 1^{er} septembre.

En bref

■ STATUTS ET FORMATION

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a validé, le 1^{er} juillet, un grand nombre des propositions portées par l'ABF depuis plus d'un an. Plusieurs d'entre elles concernent le cadre d'emplois des conservateurs de bibliothèques et celui des bibliothécaires :

- le changement des épreuves du concours de conservateur territorial de bibliothèques ;
 - la fusion des deux classes de conservateurs ;
 - la simplification des conditions de nomination et de promotion des conservateurs ;
 - la revalorisation indiciaire du dernier échelon des bibliothécaires ;
- et bien d'autres éléments de notre plate-forme. Les décrets modificatifs seront pris prochainement. L'ABF reste vigilante sur le suivi des autres dossiers (nouveau cadre d'emplois de la catégorie B, principalat des bibliothécaires, généralat des conservateurs, évolution de la filière Culture « bibliothèque ») et sur l'avancée de l'ensemble de ses propositions. Plateforme Statuts et formation de l'ABF – 2009 : www.abf.asso.fr/rubrique.php?id_rubrique=59

■ ALSACE

Journée d'étude « Bibliothèques et handicaps », le 16/11 à Colmar (68), Espace Exposition. En matinée :

« Aspects juridiques et techniques du handicap en bibliothèque » (Marc Vernet) ; « Handicaps et services au publics » (Camille Degez) ; L'après-midi : « Expériences concrètes et partenariats autour du handicap mental en bibliothèque » ; « Présentation du service Websourd » ; « Travailler avec un collègue handicapé » / (intervenants non encore précisés). Programme complet à consulter en pages régionales sur : www.abf.asso.fr Rens. et inscr. : mag.risser@unistra.fr / 03 88 25 97 11 Journée gratuite pour les adhérents ABF

■ AQUITAINE

À l'occasion des « Rencontres Chaland » (3-4/10, Nérac, 47), l'ABF-Aquitaine et la BDP 47 proposent une journée professionnelle : « Yves Chaland et la Ligne Claire », jeudi 1/10. Au programme : « Définition historique de la Ligne Claire » (D. Fournol, librairie Oscar Hibou) ; puis « L'œuvre d'Yves Chaland », avec la participation de T. Benoît, I. Chaland et M. de Mille. Visite commentée de l'exposition. Inscr. (av. le 24/09) et contact : Sylviane Perlembou (05 53 40 14 40) / BDP47 / Centre culturel de Nérac (05 53 97 40 55). Site officiel Yves Chaland : www.yveschaland.com

■ CHAMPAGNE-ARDENNE

Un voyage d'étude à Copenhague est organisé du 8 au 11/11. La dernière modification de la loi danoise sur les bibliothèques (2000) fait toute sa place aux

bibliothèques hybrides : modification de l'espace physique, promotion de l'information, formation et activité culturelle... Au programme : visites de l'Institut culturel danois, du TBC (service du ministère de la Culture pour les bibliothèques publiques), d'une BU et du service technique centralisé (*Danish library center*). Coût de participation : 350 € (adhérents) / 550 € pour les autres. Contact : marie-josee.rich@cg10.fr

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

Voyage d'étude à Barcelone du 22-25/10. Le programme précis est en cours d'élaboration avec les collègues du COBDC (Col-legi Oficial de Bibliotecarios-Documentalistes de Catalunya). Outre la visite d'une bibliothèque patrimoniale, d'une BU et d'au moins une bibliothèque publique, Languedoc-Roussillon Livre et lecture donnera à ce voyage une visée interprofessionnelle : rencontres avec éditeurs et auteurs, multiples échanges avec les collègues espagnols, réunions avec les pouvoirs publics de différentes collectivités territoriales, les différentes directions administratives et les associations professionnelles. Chacun pourra de plus découvrir à sa guise les richesses culturelles et architecturales de la ville. Coût de participation : 100 € (adhérents) / 130 € (non-adhérents). Contact : pascal.wagner@orange.fr

■ LORRAINE

Journée d'étude gratuite
« Le numérique en bibliothèques : pratiques numériques des ados », le 23 /11, en partenariat avec Médial, le CRL et la Drac Lorraine. En matinée : « Culture numérique des adolescents » (P. Lardellier, université de Bourgogne et chercheur au LIMSIC) ; questions de la salle ; « Mémoires de quartier », compte rendu d'un projet mené avec des adolescents (N. Franchot, conservatoire de l'agriculture Le Compa - Chartres) ; l'après-midi : « Perspectives dans le cadre de la nouvelle bibliothèque » (C. Poissenot, sociologue) ; questions de la salle ; « Comptes rendus d'expériences en bibliothèques » ; témoignages de la salle. Lieu : salle d'honneur du Rectorat (Nancy, SCD Droit, 11, place Carnot). Rens. inscr. : abf.lorraine@gmail.com

■ MIDI-PYRÉNÉES

Journée d'étude le 19/11 à Tournefeuille (31) : « L'Action culturelle en bibliothèque ». En matinée, table ronde « Action culturelle en bibliothèque, enjeux et positionnements » avec E. Payen (Bpi), C. Durand (Drac), V. Griffi (La Boutique d'Écriture, Tournefeuille), M.-N. Monsérié (BDP 31), L. Araguas (BMVR Toulouse) ; après-midi à L'Usine (lieu conventionné dédié aux arts de la rue) : « Boîte à outils pour organiser des animations culturelles » (Les Thérèses), puis visite de l'Usine et présentation d'animations multimédias réalisées

Retraite

JOSETTE GRANJON PREND SA RETRAITE MAIS CONTINUE À S'INVESTIR À L'ABF

Directrice des bibliothèques de la communauté d'agglomération d'Évry (91), Josette Granjon termine son parcours professionnel comme elle l'a commencé : dans un réseau de bibliothèques, et en Île-de-France.

C'est à Montreuil-sous-Bois (93) sa ville, que tout commence ! Les années 1970 et le développement de la lecture publique dans la banlieue parisienne ont vu émerger des équipements emblématiques mais aussi des personnalités qui ont marqué cette époque : elle en fait partie. Josette, au sein de la direction de la bibliothèque de Montreuil a participé à la création des annexes de quartier puis de la centrale Robert Desnos. Tout ce qui fait encore débat dans la profession aujourd'hui – ouverture le dimanche, gratuité, services aux usagers et animations dans et hors les murs – était déjà proposés dans ce réseau. Cet engagement pour le métier, les statuts, la formation elle l'a aussi mis au service de l'ABF en tant qu'adhérente mais aussi élue. C'est à la bibliothèque de Savigny-le-Temple (77), dont elle assurera la direction pour de nombreuses années, qu'elle développera une programmation culturelle en adéquation avec ses goûts pour les beaux textes et le théâtre. Elle profitera de la proximité du centre culturel pour établir de nombreux partenariats. En Essonne, comme directrice des bibliothèques de la Communauté et surtout comme présidente de Médiabib 91, elle a participé à la professionnalisation des équipes en animant des journées d'études passionnantes, mais aussi au développement de la politique départementale de la lecture publique à travers les plans locaux de la lecture. Depuis une dizaine d'année elle donne beaucoup de son temps et de son énergie pour ce réseau et elle est devenue une figure incontournable. C'est pourquoi, nous lui avons demandé dès les premiers jours de sa retraite, de reprendre du service. À partir d'octobre 2009 elle a accepté de devenir la responsable de la formation d'auxiliaire pour le groupe ABF d'Île-de-France, tout en restant enseignante à l'antenne d'Évry. Je la remercie chaleureusement. Et pour finir, une petite confidence, c'est grâce à elle si j'ai choisi d'être bibliothécaire : elle m'a proposé une vacation dans une annexe de Montreuil et je suis restée. Elle savait déjà transmettre et partager son savoir. Elle va continuer et c'est tant mieux !



D.R.

Jacqueline Bénichou
Directrice de la Bibliothèque
départementale de l'Essonne

en bibliothèque par la Ménagerie (collectif d'artistes et techniciens/ production de films d'animations). Inscr. : agnes-bach@univ-tlse2.fr

Enfin, le site de formation ABF de Toulouse ouvrira la session 2009-2010 avec 15 inscrits dont 3 détenus.

Les interventions de la journée du 14/05 consacrée à la BD numérique sont en ligne : www.abf.asso.fr/article.php3?id_

article=1138

En plus des pages régionales du site www.abf.asso.fr, (re)trouvez la veille documentaire du bureau ABF-Midi-Pyrénées sur son univers Netvibes : www.netvibes.com/abfmidipyrenees#Accueil

■ PACA

Journée d'étude « Numériser pour quels services aux publics ? », lundi 19/10 organisée en partenariat avec la ville de Martigues. Programme : table ronde : « Qu'est-ce qu'un

Les gens (suite)



Benoît Tuleu, directeur du réseau des médiathèques de Nanterre, a pris ses fonctions de chef du service des Échanges au Département du Dépôt légal de la BnF le 1^{er} septembre.



Jean-François Vatant a pris la direction de la BDP des Côtes-d'Armor le 1^{er} Janvier 2009 à la suite du départ à la retraite de Bernard Plouzennec dont il était l'adjoint.



**Handicap et bibliothèque, 2^e ed. revue et augmentée, 2009, 176 p.
ISBN : 978-2-900177-32-7. 30 €**

Le médiathème *Handicap et bibliothèque* vient de paraître dans une 2^e édition fortement augmentée : avec 32 p. supplémentaires, et une remise à jour, notamment sur les évolutions récentes du cadre légal et administratif de l'accessibilité (C. Dégez). On trouvera des articles et des développements nouveaux sur les livres au format Daisy (L. Maumet), les bibliothèques numériques (Gallica, par D. Stutzmann ; le serveur et la bibliothèque Hélène, par C. Desbuquois ; Bookshare, par H. Kudzia), et un chapitre étoffé sur les pratiques et expériences de terrain, avec de nouveaux aperçus sur la médiathèque de l'Association Valentin Haüy (L. Maumet), la salle Louis Braille (S. Giacchi et C. Roudeix), l'espace Borgès de Rennes Métropole (F. Sarnowski), l'accueil des étudiants handicapés en BU (F. Marsaud et L. Lechat), l'offre de services pour les personnes en situation de déficience intellectuelle à Gonfreville-l'Orcher (S. Touzan). F. Sarnowski, enfin, aborde la question des bibliothèques et des troubles du langage. Les annexes ont été complétées.

Commandes : ABIS, 31, rue de Chabrol - 75010 Paris / abf@abf.asso.fr

livre aujourd'hui ? », animée par T. Guichard (*Matricule des Anges*), avec P. Ménard (publie.net), un responsable de BnF-Gallica et S. Michalonde (Titelive Epagine) ; questions et débat. L'après-midi : « L'expérience innovante de services au public à Lyon et le chantier de numérisation avec Google » (P. Bazin, BM de Lyon) ; « Quels enjeux pour les services aux publics de demain en bibliothèque : numériser pour qui pour quoi ? » (D. Lahary, BDP 95) ; questions et débat. Lieu : médiathèque de Martigues. Tél. 04 42 80 27 97. Inscr. gratuite (av. le 16/10) : franckqueyraud@gmail.com / Tél. 04 98 11 89 22

Lundi 30/11 : journée d'étude « Vidéothécaire : un métier de flou ? » à l'auditorium de la médiathèque de Hyères. « Mise au point et lignes de fuite » en matinée : « Vidéothécaire : mode d'emploi » (B. Tesson, cinéaste et vidéothécaire), « Action ! Le Réseau des vidéothécaires en Midi-Pyrénées » (C. Desplebains, CRL Midi-Pyrénées) ;

questions et échanges. « Zoom sur PACA : champ et hors-champ » l'après-midi : « Arrêt sur images et perspectives pour la région PACA – Développer un réseau et une offre de formation "images" » ; table ronde avec M. Roux-Denoyer (BMVR l'Alcazar, coordination régionale du Mois du film documentaire), P. Moussu (CNFPT), un représentant de l'ENACT de Nancy et un représentant d'Images en Bibliothèques. Inscr. (av. le 24/11) : médiathèque de Hyères (Tél. 04 94 00 11 30) / pierre.triballier@mairie-hyeres.com

■ PARIS

En prévision, une journée d'étude « Internet et la recherche documentaire en bibliothèque » le 15/12 à la BnF (rue de Richelieu). Contact : marina.marmouget@bnf.fr

■ POITOU-CHARENTES

Journée d'étude : « Un enjeu pour les bibliothèques françaises : conjuguer accueil du public et politique d'ouverture des établissements », le jeudi 8/10. En matinée : « La

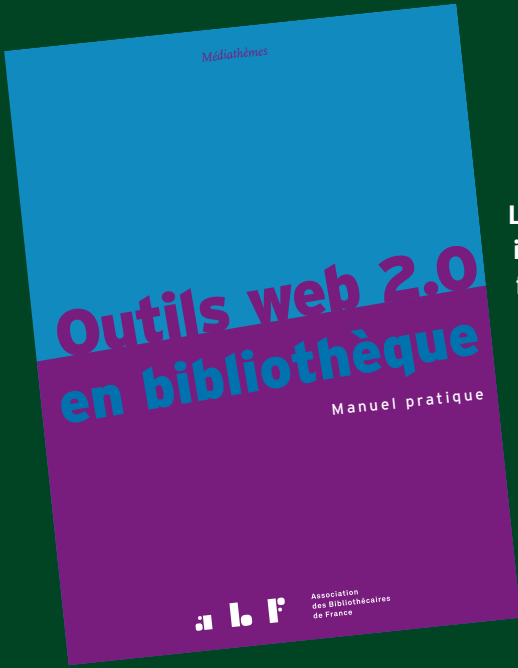
conquête de nouveaux publics passe-t-elle par de nouveaux horaires d'ouverture ? » (F. Gaudet, Bpî) ; « Organisation des services au public à Drancy : pratiques d'hier à aujourd'hui » (O. Ramonatxo) ; débat. L'après-midi : table ronde « Comment bâtir une politique d'ouverture : Pour qui ? comment ? avec quel personnel ? » avec G. Perrin, (IGB), A. Poirot (ADBU), K. Gloanec-Maurin (FNCC), V. Ancelin (représentante syndicale CGT-Territoriaux de Limoges) et des représentants de différentes BM de moyennes et grandes villes (Toulouse, Béziers...). Modérateur : P. Pineau. Lieu : IUFM du Limousin. Participation : gratuit (adhérent) / non adhérents : 50 € (collectivité) ; 25 € (individuel). Contact : shennequin@bm-limoges.fr / anne-marie.delaune@limousin.iufm.fr

■ RHÔNE-ALPES

Le groupe a effectué un voyage d'étude à Bruxelles du 20 au 22/09 centré sur l'« Approche comparée des nouvelles pratiques

documentaires dans l'espace francophone européen : l'exemple belge ». Programme : <http://abfrhonealpes.midiblogs.com/>

Journée d'étude « Le livre à l'ère du numérique. Usages en bibliothèques », le 19/10 à la médiathèque La Passerelle de Bourg-les-Valence (26), en liaison avec la commission ABF-Hybrides. Au programme : « Le numérique en bibliothèque, une chance pour la médiation du livre : site, blogs, web participatif : l'exemple de Romans-sur-Isère » (L. Dujol) ; « De l'offre traditionnelle à la bibliothèque hybride : réflexions, enjeux, méthodes : l'exemple de Grenoble (A. Brigant) ; « Du côté des BDP : construire une offre numérique en réseau, enjeux spécifiques et expériences en cours » (X. Galaup) ; débat (mod. Christian Massault) ; « Du côté des universités, un laboratoire pour la lecture publique : les nouveaux services à distance et l'accès nomade à la bibliothèque électronique, l'exemple du SCD de Lyon-2 » (M.-N. Laroux et K. Louembe, SCD de Lyon-2) ; « Le livre électronique, une révolution à nos portes ? L'actualité technique, l'offre des fournisseurs, les modèles économiques de distribution » (I. Antonutti) ; table ronde éditeurs / distributeurs : Numilog, Cyberlibris, Feedbooks, Epagine ; débat (mod. L. Dutruc). Inscr. : Pascale Galesne, mediatheque-bourgoin-jallieu@wanadoo.fr / Tél. 04 37 03 23 22



Outils web 2.0 en bibliothèque

Manuel pratique

Les outils du web 2.0 ont surgi en bibliothèque : enthousiasme des uns, dépit des autres, interrogations de la plupart... Quels sont-ils ? Que sont-ils ? A quoi servent-ils ? Comment faire ? Qu'en attendre ? Convaincus ou sceptiques, vous auriez envie d'apprendre et de faire, mais...

Des bibliothécaires praticiens avertis apportent les réponses concrètes que vous attendiez, en partant des réalités du métier, et vous accompagnent pas à pas dans la découverte et l'appropriation de ces nouveaux outils.

Vous pourrez, par exemple, en suivant simplement les indications : créer votre outil de veille d'information ; réaliser le podcast de la dernière conférence de votre médiathèque ; créer vos premiers blogs ou wikis...

Enfin, avantages et limites de ces outils sont évalués au cas par cas.

« Quand il ferme le livre, le lecteur a appris ou révisé beaucoup. Les auteurs écrivent que "ce manuel s'adresse à tous les bibliothécaires en poste ou en formation, mais nous avons surtout pensé à ceux qui estiment ne pas avoir la fibre informatique". Ils réussissent pleinement à les captiver. » (*Documentaliste*)

Sous la direction de Jacques Sauteron et Franck Queyraud	
■ Avant-propos	Questions et perspectives
■ Introduction, <i>Franck Queyraud et Jacques Sauteron</i>	■ Web inscriptible et pratiques coopératives, <i>Hervé Le Crosnier</i>
■ La bibliothèque hybride, <i>Cécile Arènes</i>	Annexes
De l'Internet au web	■ Les ressources en ligne généralistes, <i>Isabelle Antonutti</i>
■ Des protocoles et des formats, <i>Dominique Lahary</i>	■ Bibliographie
Des outils et des services	■ Glossaire
■ Les fils RSS, <i>Franck Queyraud</i>	
■ Les blogs, <i>Lionel Dujol</i>	
■ Les wikis, <i>David Liziard</i>	
■ Le podcast, <i>Xavier Galaup</i>	
■ La VoD, <i>René Phalippou</i>	
■ Du SIGB au portail de bibliothèque, <i>Jacques Sauteron</i>	
■ Quel outil pour quel usage, <i>Franck Queyraud et Jacques Sauteron</i>	

Collection Médiathèmes n°10
ISBN : 978-2-900177-31-0
Diffusé par l'ABIS
136 p. Prix TTC : 28 €



Bon de commande

Nom – Prénom :

Établissement :

Adresse :

Adresse de facturation (si différente) :

Commandeexemplaire(s) de *Outils web 2.0 en bibliothèque. Manuel pratique* à 28 € TTC l'exemplaire

Règlement par facture (joindre un bon de commande) Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABIS

Ce bulletin est à renvoyer à l'ABIS – 31 rue de Chabrol – 75010 Paris
Tél. : 01 55 33 10 30 Fax : 01 55 33 10 31

Le pari de Paris

Exercice de rentrée, le bilan du Congrès de l'ABF livré par son président sera cette année volontiers « impressionniste » plutôt que « politique ». Côté chiffres, l'affluence – 826 inscrits, 87 intervenants – le situe juste derrière le congrès du centenaire en 2006 : un signe de fort intérêt pour les problématiques en jeu, mais aussi d'implication des professionnels dans la réflexion sur les mutations en cours dans leur métier.

Il est toujours difficile, à quelques mois de distance, de fixer le souvenir d'un congrès de l'ABF. La distance des vacances (loin de tout dans les montagnes), la reprise rapide des activités professionnelles, jouent leur rôle dans cette perte de mémoire. Mais cet oubli relatif a le mérite de ne laisser émerger que quelques événements saillants.

> De bons choix

Avec le recul du temps, le pari a semblé réussi : revenir régulièrement à Paris tous les trois ou quatre ans permet d'accueillir un plus grand nombre de participants tout en répondant à la demande des exposants du salon professionnel. Ce choix des instances nationales, après un véritable débat, a été couronné de succès. Autre motif de satisfaction : le thème du congrès a été traité avec compétence, et sessions et ateliers ont ouvert de nombreux horizons aux professionnels présents. Le recours à des intervenants étrangers (avec un très brillant rendez-vous international concocté par Aline Girard), l'avis de non-bibliothécaires – personne n'est



L'ABF Porte de Versailles.

parfait ! –, architectes, programmistes, élus, les communications de bibliothécaires d'horizons différents, ont constitué un patchwork stimulant où chacun a pu conduire sa réflexion librement.

J'ai personnellement passé beaucoup de temps en marge des sessions et des ateliers, sollicité par la presse et par de multiples questions d'organisation, c'est sans doute le lot d'un président dans un congrès parisien. Un grand merci au passage aux collègues de la rue de Chabrol pour leur efficacité et, pour la première année, aux collègues de toutes les régions qui avaient accepté de participer à l'accueil.

Pour la deuxième année, la bande des « hybrides » animée par Frank Queyraud a proposé un stand plein de vie et de

découvertes techniques. La mise en ligne, heure par heure, de textes d'interventions ou de résumés donne désormais à notre congrès une visibilité très précieuse. Le bureau national a d'ailleurs adopté le tee-shirt hybride à l'occasion de l'Assemblée générale pour un test minceur du plus bel effet...

> Un art difficile

Un congrès parisien a sans doute moins de relief qu'un congrès « en région ». L'effet de découverte est moins grand, le palais des expositions offre des surfaces confortables, mais un peu anonymes. Toutefois, grâce à la prévenance des collègues du siège, le bureau national était logé près d'une petite place du XV^e arron-



L'équipement du parfait congressiste 2009.



dissement et nous avons retrouvé ainsi un peu de saveur provinciale dans un quartier vivant. Et j'ai pu préparer chaque journée dans un petit café dont je garderai un excellent souvenir au goût de croissants frais. À ces souvenirs de début de journée, j'ajouterais le chablis du stand de l'Enssib (merci Anne-Marie) et un dîner du bureau national au Café du Commerce (ça ne s'invente pas !) où nous avons fait un bilan plein de bonne humeur des travaux des dernières années. Sans compter la soirée offerte par les exposants, les délicieux petits fours de la clôture à la BnF et le buffet qui précédait l'assemblée générale. Autant d'occasions de faire vivre ce qui importe le plus dans la vie associative : la capacité à tisser des liens amicaux et à échanger de manière conviviale.

Un moins bon souvenir, l'assemblée générale, au cours de laquelle nous avons consommé trop de temps à de mau-

vaises querelles sur le supposé déficit de démocratie de l'ABF et à d'indispensables rapports un peu formels. Mais il fallait aborder tant de sujets en si peu de temps ! Pour tout dire, je trouve que la configuration retenue ces dernières années, le bureau national à la tribune, les adhérents dans la salle, transforme inévitablement des dialogues nécessaires en discussions frontales nettement moins gratifiantes et souvent stériles. À l'opposé, les réunions du conseil national (mais nous sommes évidemment moins nombreux), sont beaucoup plus vivantes, traversées d'humour et guidées par un grand respect mutuel. Au retour de l'AG, j'ai imaginé, avec un peu de tristesse, le jugement porté sur nos « débats » par de jeunes adhérents. Mais la démocratie est un art difficile et une conquête à renouveler sans cesse. Toutes les associations en font l'expérience.

1. Le salon des exposants 2. C'est dans la poche 3. Session 3, Pierre Franqueville (debout) 4. Prise de notes en souplesse 5. Des stands animés 6. Sur un plateau 7. H. Van Velsen au Rendez-vous international 8. Gilles Éboli. La solitude de l'intervenant avant l'intervention 9. Bibliolab en action.
Crédit photos : Philippe Savouret

Tours en 2010, Lille en 2011, Paris à nouveau en 2012, et Marseille en 2013 : belles rencontres en perspective !

Dominique Arot
Président de l'ABF



Les actes du congrès 2009 sont consultables en ligne sur le site de l'ABF : www.abf.asso.fr/article.php3?id_article=1215

Voyage d'étude

Groupe Nord - Pas-de-Calais

Pays-Bas, des bibliothèques sans complexe

Voyage d'étude aux Pays-Bas, 26 et 27 septembre 2008 et 6 et 7 février 2009

Deux ans exactement après le voyage des Champardennais¹, leurs voisins du Nord-Pas-de-Calais ont rendu visite à la Bibliothèque de Rotterdam, mais ils ont poursuivi leur voyage à Delft et Amsterdam. Plus d'une centaine de bibliothécaires de toute la France ont découvert ces équipements « sauce hollandaise » dont on parle tant.



Amsterdam, Openbare Bibliotheek : îlot de consultation.

> Le bâtiment dans la ville, la ville dans le bâtiment

Ici comme ailleurs, la lecture publique volontariste passe par un geste architectural fort. Rotterdam a déjà 25 ans d'existence et sa ligne extérieure – avec des tuyaux à la Beaubourg – a longtemps dominé ce quartier de la ville. Mais l'urbanisme continue son développement fulgurant dans le plus grand port d'Europe : l'équipement se trouve aujourd'hui dans le futur cœur de ville et les nouvelles constructions vertigineuses qui commencent à l'entourer le font paraître bien petit désormais.

1. Cf. « La route des Flandres », *Bibliothèque(s)*, n° 30, déc. 2006, pp. 57-58.

Pas moyen par contre de rater l'OBA (Openbare Bibliotheek Amsterdam), plantée fièrement sur une île proche de la gare centrale. La plus grande bibliothèque de lecture publique d'Europe (près de 3 hectares !) conçue par l'architecte Jo Coenen marque le paysage urbain... et propose aussi de son dernier étage la plus belle vue qui soit sur la ville.

Plus modeste en taille mais tout aussi repérable avec sa façade vitrée gravée de livres, la DOK de Delft s'inscrit aussi comme un équipement majeur du quartier moderne de la ville. Transparence, modernité et attractivité pour cette adaptation d'un ancien bâtiment industriel.

Une fois les portes d'entrées passées, l'architecte continue sa démonstration : mobilier sur mesure, design et fantaisie sont au rendez-vous. Amsterdam pourra impressionner par son côté clinique : blancheur omniprésente, lumières souvent artificielles, rigueur d'une implantation pauvre en signalétique, ça et là tempérée par des courbes bienvenues. Une élégance formelle qui ne rebute heureusement pas les usagers, même les moins disciplinés, et qui n'étonne pas dans un établissement aussi prestigieux. Les sièges aux formes ambiguës, les luminaires « science-fictionnelles » et les galeries d'art haut perchées apportent toutefois moins de chaleur qu'à Rotterdam. Presque aussi vaste, cette dernière fait en effet preuve de plus de fantaisie, avec des meubles souvent rococo qui donnent une identité amicale à chaque étage. Beaucoup d'espace n'exclut pas la notion d'intimité, avec des recoins confortables qui permettent à tout un chacun de trouver sa cachette ou son lieu de rassemblement, suivant l'humeur. À Delft, on est soit sur un forum grouillant de peuple, animé comme peu de bibliothèques le sont, soit dans un lieu calme propice à la rêverie... ou au sommeil. Les niches et les petites pièces (ah ! la salle des livres sentimentaux moquettée de rose...) offrent des refuges à ceux qu'effraie l'agitation de la nef centrale. Il est loin le temps où la bibliothèque était réservée à un club de lettrés bien sages ! C'est toute la ville qui s'empare des lieux et jamais la bibliothèque publique n'aura autant mérité son adjectif.

> Une deuxième maison, un lieu de vie

• « *Een kopje koffie ?* » Aux Pays-Bas, une bibliothèque ne se conçoit plus sans cafétéria. Elle peut occuper tout un étage comme à Amsterdam (certains y viennent exclusivement pour le dernier niveau et sa vue), être sagement en retrait (Rotterdam) ou trôner au cœur des espaces de lecture (Delft) ; elle est incontournable, d'autant que les usagers s'attardent beaucoup plus dans les lieux (peut-être en raison de sa présence ?). Cela est particulièrement remarquable à Delft : on y lit le journal en sirotant son café ou son jus de fruits et il n'est pas rare que des familles réservent une grande table de l'espace jeunesse pour un goûter d'anniversaire. Ces services gérés par des sociétés externes sont très recherchés par les prestataires qui savent que le bénéfice sera au rendez-vous ; réciproquement, les bibliothécaires accueillent volontiers ces espaces de restauration de qualité qui leur amènent des publics fidèles et souvent nouveaux. Eh non ! Pas de conflit de juxtaposition des collections et des aliments : pouvons-nous franchir le pas chez nous, ou rester cacher derrière le stéréotype du Hollandais civique et discipliné, contraire du Français sale et sans-gêne ?

• **Assis, couchés, vautrés.** Nous avons testé chaque type de siège des trois équipements : le canapé en cuir blanc, la *chair ball* équipée d'écran et d'enceintes, le tabouret acidulé, le fauteuil-maman enveloppant, la banquette-Mac, la chaise ergonomique, le tapis-volant (qui n'a pas décollé), le fauteuil néo-Louis XIV... Il y en a pour tous les goûts et toutes les positions, et les usages qui en sont faits dépassent parfois les prévisions... Faites comme chez vous ! Le reste du mobilier est conçu pour être le plus souvent mobile et flexible, afin que le lieu évolue au gré des besoins et des idées.

• **Des documents, des événements.** Et l'offre documentaire dans tout ça ? Amsterdam aime l'exhaustivité – aux dépens parfois de l'allure des

OBA (OPENBARE BIBLIOTHEEK AMSTERDAM)

Architecte : Jo Coenen.

Date d'ouverture : 2007.

Surface : 28 000 m² sur 10 étages, 8 km de rayonnages en libre accès, 24 km dans les réserves.

Cafétéria, théâtre de 270 places, 1200 places de parking, 2 000 emplacements pour vélo.

Personnel : 200 personnes.

Horaires : 84 h hebdo 7j/7 de 10 h à 22 h, 360 jours par an.

Fréquentation : 1 800 000 visiteurs en 2008 (5 000/jour, 7 000/w-e) – 40 000 inscrits. 75 000 activités par an.

27 bibliothèques dans les quartiers de la ville ; bibliothèque sur Second Life.

Services : bibliothèque en ligne – service d'interrogation à distance.

Tarifs d'inscription : très variés suivant l'âge et les services utilisés (internet, musique et cinéma, etc.).

Prêts automatisés RFID (Nedap) : 26 automates de prêt.

Postes informatiques : 600.

Nombre de places assises : 1375.

www.oba.nl



© Anne Verneuil

Amsterdam, Openbare Bibliotheek.

collections pas toujours aussi flam-bantes que le lieu : plusieurs ouvrages piochés au hasard des rayons présentaient des signes évidents de fatigue, voire de moisissures –, Rotterdam le désherbage : *less is more* est le credo du directeur et le logiciel d'acquisition, étroitement couplé aux statistiques de rotation et d'élimination, ne permet d'acheter des documents que lors-

que la capacité maximale fixée pour le domaine n'est pas atteinte. Résultat : des collections aérées, cohérentes, beaucoup plus attractives pour le

2. Bien entendu, la bibliothèque de Rotterdam est aussi une bibliothèque de conservation : elle recèle par exemple la plus importante collection de documents écrits par et consacrés à Érasme. Elle abrite encore la plus grande discothèque des Pays-Bas avec pas moins de 300 000 CD et vinyles ainsi que 10 000 DVD musicaux. (Jean-Luc Duval, médiathèque de Lomme.)

public². À Delft, on trouve tout, même des œuvres d'art à emprunter... ou à acheter. Particularité, le jeu vidéo est la star : des consoles diverses dans les espaces Jeunesse ou Musique font le bonheur des enfants. J'entends déjà les esprits chagrins objecter la nuisance de ces appareils sur la lecture, mais il n'en est rien, chacun passe de la Wi au livre le plus naturellement du monde, l'une désacralisant peut-être l'autre... Et pour occuper ses doigts sur autre chose qu'une télécommande ou un joystick, des pianos sont disponibles au milieu des espaces ou dans des salles closes, avec ou sans casques. Quant aux ordinateurs, j'ai renoncé à les compter, ils sont omniprésents, en accès libre le plus souvent, parfois avec un temps de consultation limité. Comme le fait remarquer Hans van Velsen, le directeur de l'OBA, les personnes qui ont un ordinateur chez eux... viennent quand même à la bibliothèque utiliser Mac et PC. Pour les agoraphobes, les bibliothèques sont aussi sur le web : programmes de numérisation, gestion autonome de son compte et réservations à distance, services d'interrogation... seul le canapé n'est pas fourni en ligne (pas par la bibliothèque en tout cas... une idée à leur proposer ?).

Certes, on est nourri, abreuvé, bien installé. On trouve les collections les plus

GEMEENTE BIBLIOTHEEK, ROTTERDAM

Date d'ouverture : 1984 – réaménagée en 2004.

Surface : 25 000 m².

24 bibliothèques de quartier – un théâtre, un bar restaurant.

Personnel : 200 personnes.

Horaires : du lundi au samedi, le plus souvent 10 h - 20 h.

Fréquentation : 20 % de la population (112 000 hab) inscrite – 44 % de fréquentation – 2 760 000 visiteurs par an dans l'ensemble des bibliothèques.

Collections : 1 160 000 livres et DVD, 300 000 CD (gestion indépendante), 1 600 abonnements – 3 500 000 prêts par an dans l'ensemble des bibliothèques – fonds patrimonial Erasme.

Services : bibliothèque en ligne – service d'interrogation à distance.

Tarifs d'inscription : très variés suivant l'âge et les services utilisés (internet, musique et cinéma, etc.).

Prêts automatisés RFID (Nedap).

Postes informatiques : NC (plusieurs centaines).

www.bibliotheek.rotterdam.nl



© Anne Verneuil

Rotterdam, Gemeente Bibliotheek. Prêt pour le décollage ?



© Anne Verneuil

Piano mis à disposition du public.

variées. Cela suffit-il ? Évidemment non, nous répondront nos collègues hollandais. Il faut qu'il se passe quelque chose dans la bibliothèque... Et ça n'arrête pas ! 25 événements par mois à Amsterdam, une activité quotidienne à Delft, des rencontres, des cercles musicaux, des parties d'échecs géants, des réunions du conseil municipal, des fêtes, des marathons de jeux vidéo et même des *rave parties* ! On trouve toujours une raison de se rendre à la bibliothèque qui est le lieu de rencontre par excellence dans la ville.

> Cherchez le bibliothécaire

Depuis un moment déjà, aux Pays-Bas comme en Allemagne, au Royaume-Uni et certainement ailleurs, les tâches ont été revues et redistribuées. L'automatisation des prêts devenue incontournable permet de dégager le personnel des opérations fastidieuses pour le recentrer sur les publics (avec un bémol pour l'accès souvent indirect aux documents non imprimés). Certes il faut toujours ranger, inscrire les emprunteurs, mais le métier a bien évolué... Et le bibliothécaire n'en fait que partiellement partie ! Les équipes de *front office* gèrent uniquement l'accueil des usagers et le *back office* développe les services dans les coulisses. Les acquisitions sont centralisées dans chaque réseau (bien que le personnel « visible » fasse remonter les besoins) tout comme l'équipement des documents. Des équipes spécifiques sont chargées de l'événementiel, de la communication, du développement des services en ligne... Une organisation plus compartimentée, particulièrement dans les très gros établissements. Et lorsque l'on discute avec nos collègues, on perçoit parfois un regret, voire un sentiment d'exclusion surtout de la part des *front office* qui reconnaissent un gain d'efficacité et de rentabilité du fait de cette répartition mais souhaiteraient être davantage associés aux activités diverses de leur bibliothèque. Propre aux grandes structures, cette contrainte est moins marquée dans les équipements

LES KULTURHUS – UN MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE POUR LA FRANCE ?

Du 16 au 21 mai dernier, dix bibliothécaires de l'ADBDP partaient découvrir à leur tour le réseau de lecture publique néerlandais. Ce réseau a réhabilité les « forums », ces places publiques, lieux d'échanges favorisant les liens sociaux en combinant plusieurs services. Le terme de « bibliothèque » décrit mal ce qui se passe désormais au sein des *kulturhus*.

Six *kulturhus* ont été visités à Doorn, Lettele, Okkenbroek, Borne, Nijverdal et Olst. Chaque visite soulignait une spécificité des lieux qui rendait compte d'expériences novatrices en la matière :

- À Lettele, la bibliothèque se situait dans une épicerie-magasin de bricolage et de jouets + pompe à essence.
- Le *kulturhus* d'Okkenbroek associait dans un même espace une résidence pour personnes âgées avec une épicerie, une bibliothèque, un coiffeur, une manucure.
- Doorn a vu s'associer la bibliothèque, l'office de tourisme, la mairie, l'école de musique et de danse, une association d'accueil des réfugiés, un café.
- Les enterrements s'effectuent dans le *kulturhus* de Borne, ainsi que d'autres activités plus classiques : des commerces, plusieurs studios de musique et diverses activités culturelles.

Ce voyage a été l'occasion de visiter aussi des bibliothèques publiques à Amsterdam et Deventer. On y insiste sur leur importance en tant que lieu de socialisation : le mobilier est conçu pour favoriser les loisirs : ainsi, des cabines où l'on peut s'installer à deux maximum sont prévues à Amsterdam.

À ces particularités s'ajoutent des similitudes :

- Des automates permettent de gérer les prêts et retours de documents, permettant ainsi d'élargir l'amplitude horaire du service, en monopolisant moins de personnel.
- Les collections sont peu nombreuses : priorité est donnée aux loisirs et à la fiction.
- Les documents sont devenus l'ultime maillon de la chaîne dans ce service proposé au public : l'aménagement intérieur, les horaires d'ouverture, l'accès à Internet, les profils documentaires sont valorisés en premier lieu.
- L'aménagement intérieur privilégie souvent les formes arrondies, car elles permettent de proposer un espace plus chaleureux.

Nous avons également rencontré le directeur de NBD Biblion, une centrale d'achat qui réceptionne les commandes de documents, équipe les ouvrages puis fournit leur notice bibliographique. Cette entreprise, dont les sociétaires sont à la fois bibliothécaires, éditeurs et libraires, propose aux *kulturhus* un service de sélection et d'équipement de documents. Aujourd'hui, 50 % des bibliothèques aux Pays-Bas ont recours à ce service.

Ce voyage d'étude fait prendre conscience du cloisonnement des services aux publics dans nombre de collectivités françaises. Alors que nous partons du document pour arriver au public, les *kulturhus* reposent sur un principe inverse : les services priment sur la collection. Les politiques de la ville sont de ce fait rendues plus lisibles pour la population. Les différents acteurs locaux (bibliothécaires, animateurs...) dépendent en outre d'un seul directeur. Cette organisation illustre la coopération quotidienne et la mobilisation des compétences au sein de ces structures.

Aïcha RAHAL
BDP d'Eure-et-Loir

de quartier (nombreux, le réseau de lecture publique des trois villes étant très dense). Et comme le document n'est plus obligatoirement le centre du projet, le bibliothécaire devient parfois minoritaire dans une équipe composée aussi de spécialistes des arts, de la communication, de l'informatique, des médias, etc. Mais cette variété des profils et des compétences permet justement une meilleure adéquation aux besoins des publics. Ce n'est pas un hasard si les trois directeurs des bibliothèques ne sont pas des bibliothécaires : ils ont ainsi imaginé des concepts révolutionnaires qui s'affranchissent de nos stéréotypes et d'un certain corporatisme.

• **Vers la lecture publique... privée ?** La réflexion va parfois plus loin encore : à Rotterdam, la structure sera progressivement privatisée. Ne nous étonnons pas ! On se dirige beaucoup plus vers un équivalent d'EPCC que vers une entreprise tournée vers le profit. Le directeur a rapidement remarqué

que la dépendance envers les crédits publics, la politique municipale et les lourdeurs administratives freinaient considérablement le développement de la bibliothèque. Déjà à Haarlem,

la lecture publique est devenue quasi indépendante du pouvoir politique : plus de craintes à avoir en cas de changement d'équipe municipale. La collectivité reste partie prenante du projet,

DOK (DISCOTHEEK OPENBARE BIBLIOTHEEK & KUNSTCENTRUM), DELFT

Architecte : DOK Architecten (le cabinet a pris le nom de la bibliothèque !)

Date d'ouverture : 2007.

Surface : 4 300 m².

Espaces : documentaires, fiction adulte, jeunesse, musique et cinéma, artothèque, périodiques, cafétéria, service de prêt aux écoles, dans des espaces ouverts les uns sur les autres, théâtre : 179 places.

Personnel : 90 personnes (45 ETP).

Horaires : 48 h hebdo du lundi au samedi, le plus souvent de 10 h à 18 h avec une nocturne le vendredi jusque 21 h.

Fréquentation : 600 000 visiteurs en 2008 – 25 000 inscrits – 80 % de la population de la ville fréquente le lieu.

Collections : 45 000 CD et DVD – 4 000 œuvres d'art – 400 titres d'abonnements – partitions – plus de 200 000 livres.

Services : bibliothèque en ligne avec gestion de son compte, œuvres numérisées, possibilité de réserver et de prolonger à distance via le site internet de la DOK...

Tarifs d'inscription : différents suivant l'âge et les services utilisés.

Prêts automatisés RFID (Tagsys) : 3 automates pour le prêt, 3 pour le retour.

Postes informatiques : une quarantaine de PC (8 en département jeunesse, 6 en adultes), des consoles de jeux de marques diverses (prêt de jeux vidéo). Internet libre mais payant, limité en temps.

www.dok.info



Delft, DOK. Extérieur verre...



... intérieur savane.



À la DOK : 1. Pause boisson-lecture ; 2. Cafétéria en plein cœur des espaces de lecture ; 3. Goûter d'anniversaire ; 4. X-Box.

elle finance encore et siège au conseil, mais les collègues peuvent désormais rechercher des fonds privés, développer des actions innovantes dans les meilleurs délais (surtout technologiques)... et le but non lucratif est une constante des statuts afin de garantir l'indépendance des actions culturelles. Le personnel, fort inquiet toutefois, a pu choisir entre conserver son statut de fonctionnaire ou un contrat de droit privé qui garantit néanmoins la pérennité de son emploi. Modèle impressionnant mais risqué qui demandera à être suivi et analysé...

> Un succès indiscutable

1 800 000 visiteurs à l'OBA en 2008, 80 % de fréquentation à Delft... les meilleures estimations préalables aux

projets sont largement dépassées et ce n'est pas pour rien que des bibliothécaires de tous pays se pressent pour visiter ces équipements stupéfiants. Reste à identifier les raisons de ce formidable engouement.

L'architecture extérieure invite, l'aménagement intérieur retient. Le temps moyen de fréquentation est ainsi passé à Delft de 30 minutes à trois heures. Mais la recette du succès est une combinaison d'éléments qui participent tous à ancrer la bibliothèque dans le quotidien des habitants : offrir confort et animation, technologie et ressources, compétence et tolérance. Cela marche, au prix de constantes remises en question, d'idées audacieuses et de capacité à convaincre les pouvoirs publics. Il existe aussi un phénomène de saine émulation qui fait que cha-

que équipement tire ses voisins vers le haut : c'est à qui sera le plus performant, pas par ambition propre mais pour le bénéfice des usagers.

Mais la lecture publique bénéficie aux Pays-Bas d'un crédit (de crédits ?) que n'ont pas souvent les bibliothèques françaises. À nous de montrer à nos propres élus tout ce qu'on peut y faire. Pour mémoire, sur les 105 participants aux deux voyages, il y avait une seule élue, très enthousiaste. Je ne serais pas étonnée d'avoir une médiathèque novatrice à visiter prochainement sur son territoire...

Anne VERNEUIL
BM d'Anzin (59),
vice-présidente de l'ABF
Nord - Pas-de-Calais



Voyage d'étude

Groupe PACA

Maroc à suivre

Voyage d'étude à Casablanca, Rabat, Larache, Assilah, Tanger, Meknès et Fès, du 25 janvier au 1^{er} février.

En 2008, l'ABF a initié un cycle d'actions de formation qui se poursuivront cette année. De son côté la région Paca souhaitait réactiver des accords de coopération. Ce voyage d'étude organisé par le groupe ABF-Paca et le Cobiac a embarqué quatorze bibliothécaires de la région travaillant en BM, BDP et BU, désireux de découvrir à leur tour ce jeune réseau de lecture publique en plein essor.



© Thierry Kriegel

Le groupe.

> Un contexte

La création d'un réseau moderne de lecture publique au Maroc avait été décidée dans le cadre de la coopération franco-marocaine. L'attribution d'un fonds de solidarité prioritaire (FSP) géré par le service de coopération culturelle de l'Ambassade de France et le ministère de la Culture marocain a permis la mise en place de ce réseau, qui doit à terme voir la construction d'une médiathèque dans chacune des régions du Maroc (16 régions). 11 sont aujourd'hui réalisées, dont 9 sont d'ores et déjà ouvertes au public. Chaque établissement tête de réseau devrait être doté d'une dizaine de satellites. 60 de ces bibliothèques sont ouvertes ou en cours d'ouverture. En 2005, des bibliothèques de notre région ont accueilli pour des stages quelques-uns des futurs responsables de ces médiathèques, têtes de réseau de ce projet. La France a de plus accompagné la réalisation de la Bibliothèque

nationale du Royaume du Maroc (BNRM), la Médiathèque du complexe culturel de la Mosquée Hassan II de Casablanca qui sera la deuxième plus grande bibliothèque après la BNRM et enfin la Bibliothèque universitaire d'Aïn Chok à Casablanca. Ce voyage nous a permis de découvrir une partie de ce réseau, d'en mesurer les rapides

progrès, de retrouver nos anciens stagiaires dans leurs établissements et de pérenniser les actions de coopération entamées depuis plusieurs années.

Pour le Cobiac (Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle), il s'agissait plus précisément de réactiver les accords de coopération entre la région Paca et la région Tanger-Tétouan, et d'assurer un suivi de l'aide au développement de la lecture publique de cette région.

> Le voyage

Le circuit des visites a commencé à Casablanca avec ses trois grandes entités : la médiathèque du complexe culturel de la Mosquée Hassan II, la BU Mohamed Sekkat de l'Université Hassan II, toutes deux encore en chantier lors de notre visite, et la bibliothèque privée de la Fondation du roi Abdul Aziz Al Saoud qui fait office de BU en

sciences humaines et sciences sociales. Le voyage s'est poursuivi à Rabat avec la visite de la BNRM¹, inaugurée en juin 2008² – deux niveaux ouverts au public et une tour de 11 étages pour la conservation des livres précieux – et de deux bibliothèques de lecture publique : la bibliothèque El Yousoufia et la bibliothèque Mohammed Hajji à Salé. Une autre bibliothèque était au programme, la médiathèque du Centre culturel français de Rabat. Lors de cette visite, nous avons eu l'occasion de rencontrer François Larbre, responsable du Bureau du livre et des médiathèques pour le ministère des Affaires étrangères français. Celui-ci nous a présenté les missions du Bureau du livre : coordonner le réseau des média-

1. www.bnrm.ma

2. Voir *Livres Hebdo* n° 722 du 22/02/2008.

LE MAROC

446 550 km² ; 34 435 719 hab.

- **Régime** : Monarchie constitutionnelle.
- **Capitale** : Rabat. Capitale économique : Casablanca.
- **Découpage administratif** : 16 régions économiques rassemblant 45 provinces et 26 préfectures. Le pays est aussi divisé en 1 547 communes, dont 249 urbaines et 1 298 rurales.
- **Langue officielle** : arabe ; autres langues parlées : arabe marocain, berbère, français et espagnol dans la zone Nord du pays.

thèques des instituts français ; accompagner le réseau de lecture publique marocain ; promouvoir des auteurs et éditeurs marocains et le livre français au Maroc.

Notre minibus nous a ensuite emmenés à Larache, où nous avons visité une de ces onze médiathèques du projet FSP, tête de réseau pour cette région. Nous avons été reçus par les élus de la commune.

À Assilah (petite ville au bord de l'océan, entre Larache et Tanger), nous avons découvert une bibliothèque (Bibliothèque Prince Bandar Sin Sultan) qui nous a à la fois émerveillés par son architecture, le luxe de son mobilier et de ses équipements informatiques et choqués par l'obsolescence de ses rares collections, l'absence de personnel et d'utilisateurs. En effet, cette bibliothèque dont la construction et l'équipement ont été financés par un prince saoudien n'a jamais ouvert ses portes au public par manque de budget de fonctionnement. La ville n'a pas les moyens de payer l'électricité pour la faire fonctionner ! Elle est seulement lieu d'exposition et accueille des conférences... une fois par an.

À Tanger, nos collègues du Cobiac ont découvert la bibliothèque générale et deux des bibliothèques de quartier.

Notre voyage bibliothéconomique s'est terminé à Meknès avec la visite de la médiathèque Mohammed Lammouni. Et le voyage s'est conclu sur un accent touristique par la visite de la médina de Fès, sous une pluie battante.

> Politique, formation, collections

Bouchra Latifi, responsable de la Division de la lecture publique au sein de la Direction du livre, nous a présenté la place du livre et de la lecture publique dans la société marocaine. Les obstacles à surmonter sont nombreux : entraves culturelles à la lecture, analphabétisme d'une partie de la population, faiblesse du réseau de librairies et maisons d'édition, manque de moyens pour pérenniser les

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC

- **Surface** : 22 000 m² : 2 niveaux ouverts au public, 2 sous-sols pour les ateliers et les entrepôts, une tour de 11 étages pour la conservation des livres précieux et le dépôt légal.

- **Langues** : 60 % des ouvrages sont en arabe, 30 % en français et 10 % dans d'autres langues. Aucune séparation entre les livres en français et en arabe. Utilisation d'un système d'inspiration canadienne pour la cohésion du fonds : le « *cutter table* » qui permet de retrouver tous les livres d'un auteur quelle que soit sa langue sur la même étagère.

- **Personnel** : une équipe de 100 personnes dirigées par Driss Khouz. 24 postes sont à pourvoir depuis juin.

- **Collections** : Département des périodiques : 10 000 revues (dépôt légal et abonnements). – Département son et image : 3 000 titres Vinyles/CD/DVD et 15 postes de consultation ; le but de ce département est d'acheter la production internationale et surtout d'obtenir le dépôt légal car d'après la loi marocaine rien n'oblige les producteurs à le faire. – Département des manuscrits : 33 000 titres dont 13 000 déjà microfilmés, le reste est en cours de traitement et de numérisation. 3 personnes traitent environ 120 p./jour sur microfilms et 7 personnes participent à la restauration des manuscrits. – Département des collections particulières : cartes de géographie, photographies, cartes postales, affiches, dessins, estampes et tableaux. – Fonds de la banque mondiale en anglais et des publications de l'Union européenne.

- **Dépôt légal** : existe depuis 1932. 30 000 ouvrages proviennent de doubles du dépôt légal français (don exceptionnel de la BnF).

La BnF a largement soutenu ce projet tant au niveau des conventions, formations, actualisation des textes des missions de la BNRM qu'à celui des réflexions sur le dépôt légal.



© Thierry Kriegel

Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, Rabat.



Rabat, BM El Youssoufia (à gauche) et BM Al Jadida Salé (à droite).

premiers efforts. Les Marocains ne connaissent pas (encore) la « lecture plaisir », la fiction, l'emprunt de livres à domicile. Pour beaucoup le livre est un outil du savoir, un outil pour l'étude, même pour une partie du personnel !

Dans le réseau, seule la bibliothécaire de Meknès est « informatiste » (diplômée de l'École des sciences de l'information de Rabat – équivalent de l'INTD en France). Les autres responsables, dont nos stagiaires en région Paca, ont été recrutés par les municipalités et formés ensuite. Pour accompagner le développement des bibliothèques au Maroc, une licence professionnelle Métiers du livre a été créée en 2007 à l'université Aïn Chok-Hassan II Casablanca, sur le modèle de la formation dispensée à Mediadix (Paris-10).

La première promotion aux métiers du livre est sortie en juin 2009.

L'objectif de ces bibliothèques est de mettre à la disposition du public une offre documentaire équivalente à 10 000 documents avec une proportion d'un tiers de livres pour enfants, un tiers pour jeunes adolescents et un tiers pour adultes. La politique de représentativité linguistique tend vers 50 % de livres en langue arabe et 50 % en français. Toutes les BM ont reçu une dotation spéciale du FSP donnant ainsi naissance à leur fonds de base. Elles bénéficient aussi de crédits d'acquisition, bien souvent utilisés lors des salons du livre. La difficulté de se fournir en ouvrages de langue française fait que les dons du Cobiac sont très appréciés, d'autant plus qu'ils répondent à des demandes précises et

permettent ainsi une complémentarité des collections.

Mais le personnel connaît mal le contenu de ces collections et les publics auxquels elles s'adressent, en particulier en littérature de jeunesse. Le classement des documents se fait souvent en fonction du format ; par exemple, des romans destinés aux adultes en format poche se retrouvent avec les romans destinés aux enfants. Nous n'avons pu juger pour le classement des livres en arabe.

Les pratiques de lecture privilégient l'étude et, lors de leur ouverture, les bibliothèques n'offrent qu'un fonds de consultation ; le prêt n'est proposé que peu à peu. Toutes ces bibliothèques sont, à des degrés divers, en cours d'informatisation et toutes proposent des documents audiovisuels et des accès Internet. Relativement bien dotées en matériel, elles se trouvent hélas très vite confrontées à des problèmes de maintenance, et à de faibles débits.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FONDATION DU ROI ABDUL AZIZ AL SAOUD, CASABLANCA

Une des bibliothèques les plus connues du monde arabe, complémentaire de la BNRM. Ouverte gratuitement aux chercheurs, étudiants de 3^e cycle, cadres, fonctionnaires et membres des professions libérales, elle a l'ambition de mettre à leur disposition les meilleurs travaux sur le monde arabe, sur l'islam et en matière d'évolutions théoriques dans les champs des sciences sociales et humaines.

- Plus de 500 000 documents à consulter sur place.
- Ouverture : 56 h/sem.
- 100 postes de consultation Internet, une salle de périodiques, une cafétéria.
- 40 agents, dont 22 cadres, y travaillent.
- Logiciel DYNIX – Horizon.

www.mosqueehassan2.comondation.org.ma/fondlatin/biblioth.htm

> Les bibliothèques dans la cité

Entre la bibliothèque de Salé, nouvellement installée en plein quartier populaire, qui joue le rôle de Maison de la culture en proposant de multiples activités avec ses diverses salles (arts plastiques, animations, conférences) et la médiathèque de Meknès qui existe



Bibliothèque Prince Bandar sin Sultan, Assilah (à gauche) et BM Abdessamad Kenfaoui, Larache (à droite).

depuis deux décennies avec un fonds patrimonial important s'étend toute une gamme de bibliothèques dont les responsables inventent chaque jour le fonctionnement, essayant de se jouer

des multiples obstacles (personnel pas formé, budget de fonctionnement aléatoire, difficulté d'impliquer collectivités et partenaires... et public peu habitué aux nouvelles pratiques de prêt...).

Malgré ceci, le réseau de lecture publique se construit peu à peu grâce à de belles initiatives dès lors que se rencontrent professionnalisme et volonté politique, comme à la médiathèque de Larache qui, prenant appui sur l'Association des amis de la médiathèque, envisage un vrai réseau dans sa région et joue la carte « bibliothèque hors les murs » en mettant en place un projet de caravane socioculturelle dans le monde rural.

Partie de loin, la lecture publique avance... Avec les premiers professionnels formés et reçus en France, elle commence à se structurer. Pour exemple, l'Association des bibliothécaires du Maroc a vu le jour il y a deux ans. Mais ce tissu est encore fragile, les besoins en formation sont énormes et les bibliothécaires français présents lors de ce voyage sont convaincus qu'il faut étoffer les contacts pris et faire perdurer ces actions de coopération. Les dons de livres notamment peuvent être d'un réel apport s'ils sont étudiés en liaison étroite avec les bibliothécaires. À l'initiative du Cobiac, Bouchra Latifi, responsable du réseau de lecture publique, sera accueillie en France cet automne pour continuer de tisser des liens et permettre échanges et réflexions entre professionnels des deux côtés de la Méditerranée.

BU MOHAMED SEKKAT DE L'UNIVERSITÉ HASSAN II, CASABLANCA

Architecte : M. Ben Ammar et agence française Mariani.

Visitée en cours d'aménagement, cette bibliothèque a été inaugurée en mai dernier. Elle a été financée par un mécène, qui a également donné 550 manuscrits (pour 50 millions de dirhams), et elle bénéficie de beaux espaces, d'une architecture aérée et lumineuse (puits de lumière).

- 16 700 m² sur 6 niveaux : hall d'exposition ; auditorium de 250 places ; salles de conférences et d'études ; terrasse sur le toit avec cafétéria.
- Ouverture prévue tous les jours jusqu'à 23 h (sauf le dimanche) aux étudiants (inscription gratuite) mais aussi au grand public (inscription payante).
- 15 000 documents sont déjà traités. L'ouverture est prévue avec 30 000 documents et à terme 100 000.
- Personnel formé à la fondation Hassan II. La BU participe à un catalogue collectif maghrébin avec l'Université libre de Bruxelles. Logiciel KOHA.

<http://biblio.uh2c.ac.ma/>

MÉDIATHÈQUE DU COMPLEXE CULTUREL DE LA MOSQUÉE HASSAN II, CASABLANCA

En cours de construction, son chantier s'étend sur 8 042 m² utiles, répartis sur 3 niveaux : adultes, jeunesse, multimédia.

Prévu : 800 places assises, 77 postes informatiques, 140 000 documents pour l'ouverture ; 170 000 à terme dont un fonds spécialisé de 2 000 documents sur Casablanca. Fonds en cours d'acquisition et d'informatisation en arabe et en français. Logiciel : VTLS / SIGB : VIRTUA.

L'équipe de départ doit s'étoffer : c'est un projet ambitieux (la plus grande bibliothèque après la BNRM) et innovant (il n'y a pas de culture de la lecture publique au Maroc, il y a peu de libre accès et de prêt à domicile).

www.mosqueehassan2.com

Catherine PICARD
BDP des Bouches-du Rhône
Vice présidente ABF PACA
avec la collaboration de
Simone Césari et Régine Roussel
BDP des Bouches-du-Rhône



Le devenir des bibliothèques dans le cadre du développement durable

39^e congrès de l'Acuril, Gosier (Guadeloupe), du 1^{er} au 5 juin

L'ABF avait tenu à honorer ce congrès consacré au devenir des bibliothèques dans le cadre du développement durable. Organisé près de Pointe-à-Pitre par la présidente de l'Acuril qui est aussi celle du groupe ABF Antilles-Guadeloupe, le français y a été défendu comme langue officielle avec l'espagnol et l'anglais.

L'Association des bibliothèques universitaires, de recherche et institutionnelles de la Caraïbe (Acuril) faisait à l'origine partie d'un mouvement pour la coopération universitaire dans la Caraïbe, créé à la fin des années 1960. Depuis, l'association a inclus tous types de bibliothèques et les bibliothèques publiques en particulier, lesquelles sont effectivement les premiers fournisseurs d'information dans les petits pays de la Caraïbe.

L'Acuril est ouverte aux bibliothèques, aux archives, aux organismes, aux

individus vivant dans la région caraïbe, dans les pays du continent (y compris les Guyanes), ainsi que dans les états des États-Unis d'Amérique qui bordent la mer des Caraïbes et le Golfe du Mexique.

La présidente d'Acuril pour 2008-2009 est Béa Bazile, également présidente de l'ABF-Antilles-Guyane. Avec le comité d'organisation, elle a mis sur pied ce colloque dans le contexte très difficile du vaste mouvement de protestation du printemps dernier dans l'île. Elle a notamment dû faire face à

la défection du premier lieu pressenti pour ce colloque. Le comité d'organisation local était coordonné par Danielle Renier-Deglas, bibliothécaire au Lamentin. Suzy Deport, bibliothécaire à Gosier, était chargée de l'accueil et de l'animation.

Une très belle cérémonie d'ouverture a eu lieu le lundi 1^{er} juin à 18h30 en présence de représentants du conseil général et du conseil régional, au son de l'hymne de chacun des 27 pays caribéens, suivie de danses données par l'association SaKiTaw (présidée par une bibliothécaire) sur le rythme endiablé des percussions... et coquillages. Les visites culturelles étaient toutes encadrées par des professionnels de la Guadeloupe et, parfois aussi, par d'anciens lauréats ABF.

MANIOC

Ce projet, initié par le SCD de l'Université des Antilles et de la Guyane, a vocation à s'ouvrir à tous les établissements qui souhaitent le rejoindre.

Il a été financé dans le cadre d'un programme pluri-formations documentaires auquel sont associés les laboratoires de recherche de lettres et sciences humaines de l'université.

La complexité des trames historiques, géopolitiques, sociales (...) tissées entre les territoires concernés par cette bibliothèque permettait difficilement de trouver un élément qui symbolise le tout. C'est la matière même de notre bibliothèque qui a révélé un lien identitaire fort et ancestral : le manioc.

De l'Amazonie à Porto Rico, la civilisation du manioc amer emporte sur ses pirogues cette plante toxique et le savoir-faire qui la transmue en racine nourricière. Don de dieu pour les Amérindiens, plante du diable pour les colons nouveaux venus, l'ambivalence du manioc rappelle l'entremêlement parfois difficile des peuples dans cette région du monde.

Aujourd'hui, s'il n'est plus pour tous la base de l'alimentation, il conserve une valeur patrimoniale et emblématique que la transmission intergénérationnelle a consacrée.

Les rituels de transformation du manioc amer reflètent un modèle sociétal où chacun a sa place dans une réalisation commune et partagée, et où la conception du temps se situe hors des sociétés productivistes.

www.manioc.org



> Le développement durable : des hybrides au Manioc

Le thème principal, « Le devenir des bibliothèques dans le cadre du développement durable », promettait des communications très variées, allant de la bibliothèque globale (Québec) au concept de développement durable, en passant par la construction en climat tropical. De nombreux sous-thèmes présentés par des groupes d'intérêt spécifiques ont permis de dépasser le cadre strict de la thématique annoncée.

Ainsi, *La Fabuleuse Histoire de l'araignée Anansi*, épopée présentée par Mirto Lacle¹, linguiste. Cette héroïne,

1. Contact : Jenny_mirto@hotmail.com

originaires du Ghana, est parvenue par la voix des esclaves jusqu'à Aruba, petite île proche des côtes vénézuéliennes et possession autrefois néerlandaise. On retrouve Anansi dans tous les contes de la tradition orale créole et évidemment aux Pays-Bas. Anansi n'est pas seulement un personnage amusant ou rusé. Anansi conteste l'ordre. Sans doute est-ce l'un des fondements de la sympathie qu'elle éveille.

Nos hybrides surfent aussi sur la vague verte. Un de nos bibliothécaires hybrides, Lionel Dujol², de Romans-sur-Isère, a proposé une intervention remarquable intitulée « Le Web 2.0 : de nouveaux usages en bibliothèque » et a longuement développé l'émergence d'un nouvel internaute usager, acteur de l'information. La bibliothèque dite 2.0 s'inscrit donc dans cette logique, car elle n'est pas fondée sur des changements technologiques mais sur des attitudes d'ouverture de l'usager. Lionel



Béa Bazile.

2. Contact : lionel.dujol@gmail.com



L'association SaKiTaw.

Dujol a donné l'exemple du site de *Libération* : il y a 10 ans, l'internaute n'était nulle part. En 2009, ce même site permet de réagir aux articles, de s'exprimer dans des forums thématiques... l'internaute est partout.

Focus sur le développement durable à la BnF. Michel Vial³ (Département des moyens techniques de la BnF) a présenté cet important chantier qui est aussi un axe fort de la BnF pour ces prochaines années. Outre la rénovation du quadrilatère Richelieu et la réflexion sur le site François Mitterrand, une attention permanente est portée aux préoccupations de développement durable dans l'ensemble des procédures et actes : réduction de la consommation énergétique, recyclage du papier, entretien des espaces verts à l'aide de produits biologiques, achat de véhicules peu polluants... La BnF a souhaité s'engager, depuis l'été 2007, dans une démarche structurée de grande envergure, pour en faire une priorité de l'établissement.

« Manioc », quel joli nom pour une bibliothèque numérique... Deux collègues, Chantal Godet⁴ et Anne Pajard⁵

du SCD Antilles-Guyane ont présenté Manioc, bibliothèque numérique spécialisée sur la Caraïbe, le plateau des Guyanes, l'Amazonie ou les centres d'intérêt liés à ces territoires. Manioc héberge les documents textuels, sonores, iconographiques et des références concernant l'histoire culturelle, sociale, économique ou politique de ces pays. Les deux bibliothécaires portent particulièrement ce projet au sein du SCD, sous l'autorité de Sylvain Houdebert, directeur du SCD.

Nos collègues français des Antilles et de Guyane ont fait de gros efforts pour imposer le français comme langue officielle de cette association. Ce n'est pas sans mal, les langues les plus parlées étant l'espagnol et l'anglais. Elles s'y investissent énormément, et à mon avis à juste titre. Ces échanges sont à la fois très riches et humainement irremplaçables, dans un processus identitaire très fort. C'est pourquoi l'ABF a tenu à être représentée dans ce colloque qui précédait juste le congrès de l'ABF à Paris pour assurer nos collègues de notre soutien.

3. Contact : michel.vial@bnf.fr

4. Contact : chantal.godet@univ-ag.fr

5. Contact : anne.pajard@univ-ag.fr

Marie-Josée RICH
Vice-présidente de l'ABF



Quel modèle de bibliothèque ?

La lecture de *Quel modèle de bibliothèque ?* est excellente et stimulante au moment où l'ABF vient de consacrer son congrès aux « Bibliothèques à vivre ». Y a-t-il un modèle idéal de la bibliothèque à vivre, ou au contraire les médiathèques sont-elles des organismes vivants, évolutifs, imprévisibles et adaptables, périssables ? Sur les traces de Michel Melot qui a signé une courte et pertinente postface, Jean-François Jacques tente ici une synthèse critique.



Collectif, *Quel modèle de bibliothèque ?*, série Généalogies, coord. Anne-Marie Bertrand, Presses de l'Enssib, coll. « Papiers », 2008, 184 p., 15 x 23 cm, ISBN 978-2-910927-73-9

> L'idée de modèle

Anne-Marie Bertrand interroge la notion de modèle, qui n'est pas une norme mais « l'expression d'un projet politique, [...] d'une conviction collective ». La naissance d'un modèle est nécessitée par la rupture avec le modèle savant, déjà dénoncé par Eugène Morel, et est liée au poids de l'influence anglo-saxonne dans la recherche d'une nouvelle définition de la bibliothèque. Mais l'adaptation serait fautive : « L'éducation des adultes et, plus généralement, tout ce qui est documentation, n'est pas resté au cœur du projet de bibliothèque publique. » Ne restent dans le modèle de « médiathèque » que les collections abondantes, l'actualité (presse), l'accueil large à tous, la lecture des enfants : pas les sections d'étude et l'alliance avec la bibliothèque savante. Je ne suis pas certain que l'éducation des adultes se fasse seulement dans la partie « savante » de la bibliothèque et, pour ma part, j'ai quand même l'impression que ce projet, et la documentation, ont été en grande partie repris dans beaucoup de médiathèques.

Démocratiser et moderniser : ces notions emportent l'adhésion des pou-

voirs publics : les bibliothèques publiques « sont non seulement les filles de la philosophie des Lumières mais aussi celles du spectaculaire mouvement d'urbanisation et de scolarisation du dernier demi-siècle ». Mais, ajoute-t-elle, « le nouveau modèle de bibliothèque ne pourra être mis en œuvre qu'avec un nouveau modèle de bibliothécaire ». Les composantes du modèle sont politiques : caractère universaliste de la bibliothèque publique ; techniques : décloisonnement, transparence et attractivité, modestie puis nouvelle monumentalité du bâtiment ; scientifiques : libre accès aux collections, ouverture aux nouveaux supports et nouveaux domaines – mais sans définition claire de périmètre ; humaines : en matière de qualification, « la professionnalisation a été un combat, la déprofessionnalisation est un risque » ; culturelles, à travers un projet, des espaces, un budget d'animation.

Y a-t-il toujours besoin d'un modèle ? Non, sans doute, s'il est normatif ; oui, s'il est symbolique : « une bibliothèque ouverte, généreuse, utile socialement ». La bibliothèque doit sortir de son image confuse, peu légitime, peu mobilisatrice : rappeler son ambition, son utopie.

David-Georges Picard (BnUS) cherche à retrouver les traces du modèle anglo-saxon. Soulignant la profusion des sens anciens issus de la Révolution, associés à « l'idée de progrès social et de l'émancipation des individus », il montre, dès le XIX^e, la forte inadéquation aux besoins du public, « l'administration de ces fonds étant généralement médiocre ». Le modèle français qui s'installe tend à une socialisation de la culture et

à assurer l'égalité des individus, tandis que le modèle anglo-saxon protestant postule l'égalité *a priori* des lecteurs. Recensant les références au modèle anglo-saxon dans le *BBF*, comparativement à d'autres pays, il retrace l'histoire de sa diffusion dans la première moitié du XX^e s. d'abord, puis dans les années 1960, notamment autour de Bouvy, Baudin et Ronsin, dont le projet de « sectorisme » provoque des débats vifs mais fertiles. Mais il souligne que ce modèle sectoriste est plus d'inspiration républicaine que démocratique, en raison du rôle assigné à l'État.

Le modèle français s'attache donc prioritairement à une logique de l'offre, associée à l'idée de culture légitime, la lecture étant « considérée avant tout en tant qu'acte de socialisation » ; les bibliothèques anglo-saxonnes se tournent plutôt vers l'analyse de la demande sociale, « incluant une étude approfondie de ses mutations », la lecture y étant vue comme un « outil et un moyen d'appropriation des connaissances au service de l'intégration sociale ».

> Le souffle au cœur

Dans un long chapitre – à mes yeux essentiel dans ce volume, que les autres co-auteurs m'en excusent ! – Catherine Clément (BM Argenteuil) s'attache à analyser les symptômes et les causes de l'essoufflement du modèle, lisibles dans la stagnation statistique battant en brèche l'idéal de démocratisation, comme dans les critiques contradictoires que font les bibliothécaires du modèle de la médiathèque. Elle a aussi le courage, *in fine*, de faire des propositions, et sa vision



critique est particulièrement stimulante. Catherine Clément montre le caractère polymorphe du modèle de médiathèque à la française : ambiguïté des objectifs, fragilité de l'équilibre entre les fonctions d'éducation, de formation, d'information et de culture (elle ne mentionne pas le loisir...).

Ambiguïté de l'action culturelle d'abord, résumée pour les élus en particulier à sa fonction de visibilité. Équilibre difficile entre éducation et culture : si pour les pionniers de la lecture publique, il s'agissait d'abord « d'acculturation au progrès, plus que de diffusion d'un patrimoine culturel écrit », voire de rejet de la dimension pédagogique et scolaire, la bibliothèque se retrouve néanmoins partenaire et relais de l'école ; « loin d'être un partenaire naturel, l'école est ainsi devenue un partenaire incontournable voire obligé, le public captif privilégié de la médiathèque ».

Ambiguïté de la revendication d'autonomie du lecteur, quand on considère l'écart entre une grande partie de la population et l'univers de la bibliothèque, ses codes comportementaux et son organisation.

Ambiguïté du « rôle social », puisque la médiathèque se situe plus du côté du savoir que du côté de l'information : « on est très loin d'un équipement intégré dans un tissu de services utiles à la communauté, très loin d'une utilité et d'un usage social de la médiathèque », la médiathèque restant encore ainsi le lieu d'une élite culturelle et sociale.

Catherine Clément analyse ensuite les limites du modèle architectural, montrant le caractère irréaliste du concept de « *one-room library* », qui postule l'homogénéité des pratiques de lecture. Elle montre le risque de fuite en avant, les équipements les plus anciens devant être maintenant repensés. Cependant, je crois que ces équipements sont justement ceux qui marquaient l'apogée du modèle de bibliothèque, trop rapidement baptisée « médiathèque » pour faire moderne sans que soient adoptés les principes initiateurs de ce nouveau « modèle », et que ce sont justement ces cloisonnements (sections) et leur incapacité à s'adapter qui sont en cause. Je suis moins d'accord avec elle quand elle croit voir dans le modèle de médiathèque une paradoxale incapacité à se moderniser, à

innover. Paradoxalement, j'ai personnellement vécu le passage au concept de médiathèque comme une ouverture à l'innovation permanente, à l'adaptation continue ! Il est vrai que l'on est passé, dit-elle, d'une logique militante à une logique gestionnaire. Mais il s'agit alors non plus d'un problème de modèle, mais bien d'un problème de formation : la médiathèque n'est que ce qu'en font les bibliothécaires ! À juste titre, Catherine Clément souligne que la « revendication de locaux vastes et de collections abondantes a conduit sans aucun doute à privilégier la construction d'une bibliothèque centrale aux dépens des besoins de proximité à la fois relationnelle et géographique des publics. » Au détriment des réseaux et de la pluralité d'équipements, facteurs soulignés par Stéphane Wahnich, de plus forte fréquentation. Le modèle reste « bibliocentré », l'analyse de l'impact de la bibliothèque sur son environnement se résumant à l'analyse de la fréquentation : les enjeux du développement de la lecture sont ramenés à l'intérieur de celle-ci.

La logique de « production – distribution » est donc à repenser, « le livre

accès ayant ceci de pervers qu'il place des personnes peu familières avec le lieu et avec les documents dans une situation d'égarment. » Dès lors, conclut-elle, « loin d'être la maison des hommes qu'elle prétend être, la médiathèque reste fondamentalement le lieu de la collection » et on hésite rarement à « rogner un peu l'espace du public, plutôt que d'éliminer ce qui peut faire entrave à la libre appropriation de l'espace par les usagers » (Bertrand Calenge). La médiathèque peine ainsi à trouver l'équilibre entre « temps long et temps court », ne réussissant hélas à « concilier les antagonismes de ses deux héritages [qu'] à travers leur seul point commun : la primauté du document sur celui qui en fait l'usage.

Faut-il voir là les limites de la professionnalisation, qui continue à s'inscrire dans une vision univoque et techniciste du métier, obstacle à la prise en compte de la diversité des compétences nécessaires, à un bibliothécaire médiateur et spécialiste de la demande et des publics ? Résistance à l'élargissement des horaires, persistance du postulat de l'unité des publics, interchangeabilité des établissements dans le pays, autant de signes du refus de définir des priorités et de faire des choix reposant sur de véritables projets, de laisser entrer les usagers, groupes, institutions comme acteurs et non plus seulement comme partenaires ou consommateurs. Pensées sur un schéma des politiques culturelles telles qu'elles ont été conçues depuis Malraux – « principe

absolu de la multiplication et de l'amélioration de l'offre », les médiathèques ont fini par se retrouver excentrées, un peu à l'écart du monde : elles doivent maintenant se réinventer.

> Rôle social et sociologie des publics

Thierry Ermakoff (Enssib), traitant du « Rôle social des bibliothèques », constate lui aussi la schizophrénie dont nous souffrons, et se situe d'emblée du côté de « l'idéal de formation des individus », idéal des Lumières. Après la phase « d'irruption des publics » des années 1980-90 succède une phase de désaffection. Il note que les élus locaux « ont dicté des orientations contradictoires », la question des collections « ne les intéressant pas ». Constatant le retour de « l'éducation populaire », il aborde le rôle social des bibliothèques sous trois angles : les collections – pour réaffirmer le rôle d'une offre de « haute exigence » –, la gratuité – utile, symbolique, nécessaire ? – et le développement culturel – pour préférer les ateliers lecture aux ateliers écriture, indiquant au passage les autres angles d'analyse : horaires et ouverture dominicale, taille des bâtiments, accueil... Je regrette personnellement qu'il n'ait pas abordé la question du rôle social du bibliothécaire – au sens où le bibliothécaire est un acteur de la vie sociale dans sa collectivité et que ce positionnement, s'il est pleinement vécu, a un impact important dans la médiation

nécessaire vers la bibliothèque. Il pose en conclusion une nouvelle question pour les bibliothèques, celle de l'accompagnement des efforts efficaces de formation collective accomplis depuis les années 1950.

L'approche sociologique, l'analyse des publics dans le modèle français font l'objet d'une étude approfondie par Christophe Evans (Bpi). Non sur le fond, mais sur les répercussions de l'acquisition d'une certaine culture sociologique par les bibliothécaires. Sans que les connaissances engrangées, dit-il, aient réellement bouleversé la donne, la réflexion sur soi (la bibliothèque) par rapport aux publics a cédé le pas à la réflexion sur la connaissance des publics effectifs. Il interroge ainsi l'image que se font les bibliothécaires des publics, à travers la terminologie employée : lecteurs ou usagers ? À travers chacun de ces termes en fait, le « service public » institutionnalise le rapport entre les bibliothécaires et les publics, le positionnement matériel du mobilier spécifique, les banques, matérialisant ce rapport. « Si les procédures d'accueil ne font pas l'objet d'une [...] réflexion collective, d'une préparation spécifique et d'un changement des conditions matérielles et des procédures, le face-à-face par bureau interposé risque de déboucher sur une relation d'autorité, [...] de se transformer en séparateur radical... ». « Paradoxe d'un discours qui entend replacer l'utilisateur au centre sans changer fondamentalement les pratiques... ». Le manque de place accordée aux usagers est à la fois

« Lire John Marcus est un acte de citoyen du monde... »

Amadou Lamine Sall, poète, lauréat des Grands Prix de l'Académie française

« Une investigation policière, une enquête journalistique sur un scandale financier et un roman d'anticipation sur la dérive des médias et du capitalisme : L'Éclat du diamant, c'est tout ça à la fois... »

Gladys Marivat, Les Inrockuptibles

« Le Quai des Orfèvres reprenait vie et couleurs, avec un vrai commissaire, passionné, intelligent, penseur... »

Marie-Andrée Quadrio, bibliothécaire

« Ceux à ne pas manquer » Tany, libraire

« Un polar novateur et intelligent » La Voix du Nord

« Un roman sociétal précieux et brillant » Inter-Activités



« La métamorphose d'un genre »

« Une vraie maestria ! » Jocelyne Remy, Le Bien Public

Soutenez l'édition indépendante et faites découvrir à vos lecteurs une expérimentation littéraire ainsi qu'un auteur d'avenir !

ISBN 9782918554004
Broché, 14 x 22 cm, 477 p.

L'Autre Editions
29 bis rue Traversière
94140 Alfortville
Tél : 01 43 75 78 01
Fax : 01 43 96 25 06

11€
prix de lancement
jusqu'au 31/12/09

www.lautre-editions.com

physique et symbolique, signe « d'une faillite relative du discours institutionnel ("accueillir tous les publics", "se montrer attentif à la demande") ». Influence de ce qu'il appelle « le modèle républicain aristo-démocratique » (l'expression est de Martine Poulain) ? Pragmatiquement, il n'y a pas « d'un côté une politique de l'offre et de l'autre une logique de la demande, mais [...] une offre culturelle donnée construite avec raison et discernement, qui intègre [...] la demande contemporaine ». Et cela permettrait de sortir la bibliothèque de son isolement, du manque de visibilité et de clarté dont elle souffre. Analyse tonique, à laquelle je souscris entièrement !

> Un « kaléidoscope agité »

Cristina Ion (BnF) pose la question de la mort de la bibliothèque, en reprenant elle aussi l'opposition terminologique « citoyen *versus* usager », soulignant la perte de sens vécue par les bibliothécaires dans ce passage. Replaçant cette perte dans le processus de « sociologisation » de la culture, elle montre l'attachement persistant des acteurs culturels à la « légitimation universelle des symbolismes sociaux » qu'ils manient, à une « consommation compétente des œuvres d'art » – vision exprimée en termes de « vocation » et de « missions ». Méfiance donc des bibliothécaires face à la désacralisation portée par la critique des limites de la démocratisation. Divorce consommé entre le discours de l'activisme culturel et le discours de la réponse à la demande. Comment en sortir ? En abandonnant l'idéal de démocratisation pour cibler des populations spécifiques ? En passant à « une conception qui met l'accent sur les inégalités sociales dans l'utilisation des équipements culturels » ?

Cristina Ion souligne, comme Christophe Evans, que la bibliothèque ayant porté son effort sur l'évaluation de l'impact de son offre a omis d'interroger les publics pour mesurer sa pertinence. Avec une grande finesse d'analyse, elle met en place des typologies particulièrement intéressantes. Par exemple, elle décrit les quatre che-

mins empruntés par les bibliothécaires dans leurs discours et leurs pratiques : l'optimisme diffusionniste, le volontarisme contraint, le volontarisme découragé, la gestion rationnelle de l'offre.

Comment faire notre deuil des publics fantasmés, de notre propre place dans le « récit de la démocratisation » ? En adoptant une position réflexive qui prenne en compte l'évolution des pratiques culturelles sur le long terme, « remettant en discussion les valeurs qui ont fait de la bibliothèque un objet de la politique publique ».

Je ne m'appesantirai pas sur l'éclairante analyse comparée que fait Émilie Bettega (SCD université de Marne-la-Vallée) de la place des bibliothèques publiques dans les politiques culturelles italienne, espagnole et française, interrogeant ainsi le « modèle latin » et sa supposée pesanteur patrimoniale. Je noterai simplement qu'elle aussi souligne au passage que, dans la conception de Malraux, « la notion d'accès à la culture rejetait toute idée de médiation ou de pédagogie », pour une « communion esthétique sans le recours à l'éducation, et en filigrane sans le recours à la lecture ». D'où l'absence de bibliothèque dans les maisons de la culture. J'en ai pourtant connue une à Grenoble, disparue vers 1975. En conclusion, Émilie Bettega montre que les modèles espagnol et italien sont sans doute plus proches du modèle anglo-saxon, en raison notamment de leur caractère plus récent.

Deux études particulières complètent ce volume très riche. Valérie Tesnière (IGB) s'interroge sur la notion de collection, et particulièrement sur l'irruption de la « bibliothèque sans collections », ou « bibliothèque à l'état gazeux » qu'est la bibliothèque numérique. Avec Internet, la notion de collection bouge : c'est la bibliothèque comme lieu qui lui confère la principale valeur ajoutée, à travers les services qu'elle propose ; c'est la collection physique qui « fonde encore maintenant la pérennité de la fonction de la bibliothèque ». Livia Rapatel (Enssib) analyse cette notion de services associés, tels qu'ils ont pu être mis en œuvre

dans le « modèle » des BMVR. Lisibilité, flexibilité, compacité, éclairage naturel : ces qualités fondamentales ont été mises en œuvre dans ces « bâtiments intelligents » qui ont apporté de plus des volumes d'acquisition supérieurs, des horaires élargis, des services spécifiques nouveaux et variés, un investissement encore inabouti dans le cyberspace, mais ont peut-être mal intégré leur rôle régional. Pour Livia Rapatel, elles sont « la variation la plus aboutie du modèle de bibliothèque publique à la française dont elles sont le champ d'application le plus réussi ». On ne saurait être plus indulgent...

Dans sa postface, Michel Melot semble préférer la notion de « kaléidoscope agité, dont le modèle français de médiathèque est un éloquent témoignage ». Soulignant le paradoxe de l'usage privatif de la bibliothèque « publique », Michel Melot réaffirme, comme l'ensemble des auteurs de cet ouvrage, que la bibliothèque peut et doit investir Internet. La mutation des techniques « modifie en profondeur la relation du bibliothécaire avec le lecteur » : nous assistons bien à une « redéfinition de la relation entre bibliothèques et usagers », et à l'irruption du lecteur-usager dans les exigences bibliothécaires qui modifie le rapport de la bibliothèque à la communauté qu'elle dessert. Il est « stupéfait devant l'inertie de nos systèmes éducatifs nationaux » qui laissent marginaux le centre de documentation, qui devrait être au cœur de l'école, et l'autoformation des adultes.

La priorité que la bibliothèque doit au livre ne peut plus être une exclusivité parce que « d'autres modèles s'imposent qui tiennent compte de la mixité des publics autant que des médias ». Ainsi disparaît la notion de modèle, « dont la nécessité normative ou culturelle n'est plus évidente » : « La bibliothèque [...], c'est une compétence et un état d'esprit. »

Jean-François JACQUES
Conservateur-consultant



2009, année des services de renseignements en ligne ?

2009 semble une étape importante dans le développement et le déploiement des services de renseignements virtuels (SRV) dans les bibliothèques : lancement de Rue des facts (BU parisiennes), ouverture d'Ubib.fr (BU de Bretagne et Pays de la Loire), création de la charte SIADE s'ajoutent à des services déjà bien installés dans le paysage (le Guichet du savoir ou le réseau Bibliosés@me). Tour d'horizon d'un service qui pourrait devenir aussi indispensable pour les bibliothèques que le bureau d'accueil.

> Prestation + charte = SRV

Tous les SRV reposent sur deux éléments-clés : la prestation et la charte.

Un SRV est un service par lequel un usager pose une question par voie électronique (courriel, chat) à des professionnels de la documentation et reçoit une réponse également par voie électronique dans un délai maximal déterminé à l'avance.

Une charte clairement affichée sur le site doit préciser la politique du service. Elle indique généralement le périmètre des questions acceptées, le délai maximal de la réponse voire la durée maximale de recherche par le bibliothécaire, et éventuellement les éléments contenus dans la réponse (nombre limité de références bibliographiques, etc).

Les SRV sont généralement ouverts à tous les publics sans distinction de statut ou d'âge. Les limitations concernent plutôt le contenu de la question : pas de consultation juridique ni médicale, pas de bibliographie exhaustive, etc.

Le couple formulaire web/mail (question posée via un formulaire web, réponse reçue par mail) est actuellement le mode d'interrogation le plus répandu, rendu incontournable par le développement d'Internet ces quinze dernières années. Le *chat* (service de messagerie instantanée permettant un échange en

temps réel entre deux individus voire plus) est le complément idéal du formulaire web. Il permet de se rapprocher des conditions d'interaction d'un bureau de renseignement et se prête parfaitement aux questions rapides.

> Présentation de quelques SRV

Le paysage des bibliothèques municipales est marqué par deux services de poids.

Le service collaboratif Bibliosésame¹ est piloté par la Bpi, il regroupe des BM et BMVR (13 dont Lille, Marseille, Toulouse, Strasbourg), une bibliothèque départementale de prêt (Saône-et-Loire, l'unique BDP proposant un SRV) et une BU.



Le Guichet du savoir² est un service à part entière de la BM de Lyon. Le Guichet diffère de l'image classique des SRV dans le sens où les questions et les réponses sont immédiatement visibles par le public dans une interface de type forum.

Question ? Réponses !³ de l'Enssib est un SRV spécialisé dans les sciences de

1. www.bpi.fr/fr/la_bpi_et_vous/questions_reponses/en_reseau.html (toutes les pages internet ont été consultées le 08/09/09).

2. www.guichetdusavoir.org

3. www.enssib.fr/questions-reponses. Cf. Catherine Jackson, « Le service de réponses à distance de l'Enssib », *BBF*, 2009, n° 4, pp. 65-68 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr>

l'information et des bibliothèques dont le succès ne se dément pas. Il semble même prendre une nouvelle dimension avec la fin de Biblio-fr. Questions ? Réponses ! remplirait certains rôles de la liste de diffusion : renseigner les professionnels sur les questions statutaires, solliciter un avis autorisé/légitimé, créer – même ponctuellement – un espace qui rompt l'isolement de certains bibliothécaires où l'on parle la même langue, où l'on partage les mêmes valeurs professionnelles. Une enquête qualitative dirigée par Christophe Evans et Marie-France Peyrelong devrait nous en apprendre un peu plus à ce sujet.

Les principales innovations en matière de SRV proviennent des bibliothèques universitaires. Aux côtés de SRV propres à un établissement comme Bibliothécaires en ligne de l'Université Lyon-2, deux services collaboratifs mêlant formulaire et chat ont ouvert début 2009 : Rue des facts⁴ est composé de bibliothèques universitaires (Paris-1, -2, -3, -4, -5), bibliothèques interuniversitaires (dont la Sorbonne, Sainte-Barbe) et de bibliothèques spécialisées parisiennes. Il répond par courriel et par *chat* (13 h à 18 h du lundi au vendredi). Ubib.fr⁵ regroupe sept universités (Angers, Bretagne occidentale, Bretagne sud, Maine, Nantes, Rennes-1 et -2) et propose un service par formulaire web/mail et par *chat* (9 h - 18 h du lundi au vendredi).

La création de ces deux réseaux a suscité l'intérêt de nombreux établissements. Rue des facts et Ubib.fr

4. www.ruedesfacts.fr

5. www.ubib.fr

Retrouvez le billet des hybrides sur le blog !
<http://abfblog.wordpress.com/le-billet-des-hybrides>

devraient donc rallier de nouveaux participants dans les prochaines années, et de nouveaux réseaux seront probablement constitués.

La BnF dispose également de son SRV, Sindbad⁶ (interrogeable par mail, téléphone et courrier postal).

Enfin, citons Questions/Réponses⁷ proposé par le géant de l'Internet Yahoo!, service qui interroge nos pratiques en matière de renseignement en ligne car il place l'utilisateur au cœur même du projet. Toutes les personnes inscrites peuvent répondre aux questions posées. Les meilleures réponses sont sélectionnées par le questionneur et par un vote des contributeurs. Un système de points et de niveaux valorise et encourage la participation des meilleurs répondants. Sa communauté d'utilisateurs (nombreuse, diverse et active) constitue le point fort de Questions/Réponses ; néanmoins les règles du classement par popularité sont assez floues, la pertinence et la fiabilité des réponses ne sont jamais garanties malgré la récente introduction des « partenaires-experts » (ouverts aux entreprises).

> L'avenir des SRV en trois tendances

- **Réseau collaboratif.** Le fonctionnement en réseau permet d'exploiter



6. www.bnf.fr/PAGES/accedocu/reponses_distance.htm

7. <http://fr.answers.yahoo.com>



Local du service des réponses à distance de la Bpi, « Biblioses@me ».

tout le potentiel d'un SRV. La mutualisation des ressources humaines, des savoir-faire et des moyens financiers autorise la couverture de l'ensemble des disciplines, l'élargissement des horaires pour le service par *chat* et le partage des coûts (abonnement au logiciel, communication et promotion du service).

Si les services collaboratifs nécessitent une importante et rigoureuse organisation des équipes ainsi qu'une coordination renforcée, ils ont l'avantage de favoriser le dialogue entre les établissements et la visibilité du SRV auprès des publics-cibles (nom du service, nom de domaine, charte graphique, campagne de communication, etc.). Le label SI@DE⁸ ne répond que partiellement à cet impératif.

- **Multiplication des modes d'interrogation.** Le formulaire web correspond moins aux pratiques numériques des usagers que le chat, l'interrogation par téléphone portable ou via les réseaux

sociaux (type Facebook). Les futurs services de renseignement en ligne ne seront plus circonscrits aux pages des sites de bibliothèques, ils sauront se fondre dans les environnements web des publics.

- **Reconnaissance institutionnelle.** Le SRV doit sortir de sa confidentialité et trouver (faire ?) sa place au sein des établissements. Cela passera par une reconnaissance de son importance par les directions. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'une « professionnalisation » du personnel répondant sera envisageable (profil orienté SRV, formation spécifique, etc.).

Les SRV français ne sont qu'au début de leur histoire. Gageons qu'ils sauront constamment combiner innovation et complémentarité pour répondre aux attentes de tous les usagers.

Nicolas ALARCON
SCD Université d'Angers
coordinateur par intérim d'Ubib.fr



LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette rubrique signale régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr
N'oubliez pas non plus d'envoyer vos catalogues et publications associées à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».



06 : Cannes, Médiathèque de Ranguin, « *Le développement durable par Yann Artus-Bertrand* » (16/10-14/11) ; « *Louis Braille : il était une fois six points* » (03/10-31/10) ; Nice, Bibliothèque Louis Nucéra, « *Philippe Césaretti : l'Alchimie du carré* » (15/09-14/11) ; Bibliothèque patrimoniale et d'étude Romain Gary, « *La culture pour tous, l'édition illustrée au XIX^e siècle* » (19/09-21/11) ; Valbonne Sophia Antipolis, Médiathèque, « *Anthony Browne, le jeu des images* » (25/11-18/12). – **10** : Troyes, Médiathèque, « *Regards sur le XVI^e siècle* » (01/08-30/11). – **13** : Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès, « *De René d'Anjou au bon roi René* » (12/09-21/11). – **17** : Villeneuve-les-Salines, BM, « *La légende du Mont Ararat* » (05/10-26/10). – **21** : Dijon, Bibliothèque patrimoniale et d'étude, « *L'eau à la bouche, images de cuisine* » (19/09-09/01/10). – **26** : Valence, Bibliothèque du Polygone, « *Ont le plaisir de vous faire part...* » (06/10-23/10). – **29** :

Brest, Bibliothèque d'étude, « *Histoires d'animaux* » (18/09-15/11) ; Médiathèque de Pontanézen, « *Histoires d'animaux à Ponta* » (21/10-18/11). – **31** : Toulouse, Médiathèque José Cabanis, « *Darwin ou l'origine des espèces* » (15/09-31/10). – **33** : Bordeaux, Bibliothèque Bacalan, « *Regis Pedros : sculpture sur bois* » (15/09-17/10) ; Bibliothèque de la Bastide, « *Comment un livre vient au monde* » (06/10-24/10) ; Bibliothèque du Grand Parc, « *De l'histoire des Toukayoux, des Lunes et de l'Autre. Installation de Christine Javaloyes* » (03/10-31/10) ; Bibliothèque du Jardin public, « *Une exposition venue d'ailleurs* » (30/09-25/11) ; Bibliothèque du Lac, « *Les chevaliers* » (06/10-31/10) ; Mérygnac, Médiathèque, « *Chagall* » (29/09-24/10). – **34** : Béziers, Médiathèque André Malraux, « *Une année de folie* » (09/10-31/10) ; « *Le CNRS aux pôles* » (06/11-06/01/10) ; Montpellier, Médiathèque Émile Zola, « *Léo Malet revient au bercail* » (01/10-31/12) ; « *La bibliothèque du Grand séminaire de Montpellier* » (15/10-30/12) ; Saint-Jean-de-Védas, Médiathèque, « *Exposition photos Faune cosmique* » (22/09-31/10) ; « *Dessine moi un Bouftou* » (02/11-28/11) ; « *Gam expo : réalise ta propre expo* » (01/12-05/01/10). – **36** : Châteauroux, BM, « *De Buzançais à Paris, l'œuvre d'un architecte, Albert Laprade, 1883-1978* » (19/09-24/10). – **41** : Blois, BM Abbé-Grégoire, « *Le corps décortiqué, mise en scène et pratiques corporelles dans les livres de la Renaissance aux Lumières* » (02/10-28/11). – **42** : Saint-Étienne, Médiathèque, « *L'atelier du poisson soluble : un éditeur s'expose ! 1989-2009, 20 ans d'édition* » (15/09-31/10). – **44** : Saint-Herblain, BM, « *Nathalie Grall* » (23/11-09/01/10) ; Saint-Nazaire, Médiathèque, « *Collecter-collectionner. Une sélection d'œuvres d'art contemporain du FRAC et du RING* » (29/09-07/11). – **46** : Orléans, BM, « *C'est toujours la même histoire. Claire Feuillet, artiste plasticienne* » (05/09-24/10). – **51** : Châlons-en-Champagne, BMVR, « *Le patrimoine au fil des rues* » (19/09-21/11) ; « *L'art inuit à Châlons* » (12/09-31/10) ; Reims, Bibliothèque Carnegie, « *Centenaire de la Grande semaine d'aviation de Champagne à Bétheny du 22 au 29 août 1909* » (01/09-28/11) ; Médiathèque Croix-Rouge, « *L'aviation en BD* » (01/09-31/10) ;



Aix à l'époque du roi René, collection Bibliothèque Méjanès, DR



Médiathèque Jean Falala, « *L'avion, comment ça marche ?* » (01/09-31/10) ; « *Le dernier voyage de Saint-Exupéry, dessins originaux de Louis Joos* » (01/09-31/10) ; Bibliothèque Holden, « *Les petits aviateurs* » (01/09-31/10). – **62** : Saint-Omer, BM, « *Trésors cachés de la Bibliothèque et des Archives de Saint-Omer* » (19/09-18/11). – **67** : Sélestat, Bibliothèque humaniste, « *Le roman du Genji* » (22/10-18/11). – **68** : Mulhouse, Bibliothèque Grand'rue, « *D'intailles, d'encre et de lumière, chefs d'œuvres du Cabinet des estampes de la BM de Mulhouse* » (08/09-17/10) ; Strasbourg, BnU, « *Calvin et Strasbourg* » (15/10-28/11) ; Médiathèque Ouest, « *Rencontrer l'Europe, Istanbul* » (5/12-30/01/10) ; Médiathèque Centre-Ville, « *Birmanie, rêves sous surveillance* » (01/12-16/01/10). – **69** : Lyon, Bibliothèque Part-Dieu, « *De rêve et de raison. Cécile Hartmann, Sylvie Pic, Gerhard Richter, Raphaël Zarka, et la contribution du fonds ancien de la bibliothèque* » (12/09-12/12) ; « *Invitation au voyage dans l'Europe du XVI^e siècle, l'œuvre gravé d'Israël Silvestre, 1621-1691* » (17/09-31/12) ; « *Enfants du monde* » (13/10-31/12) ; Bibliothèque du 1^{er}, « *Les marcheurs de 83, acteurs de l'Histoire de France* » (15/10-13/11) ; Médiathèque de Bachut, « *Perse et polices* » (13/10-31/10) ; Médiathèque de Vaise, « *Les Muscadins de Theizé* » (08/10-21/10). – **72** : Le Mans, Médiathèque Louis Aragon, « *L'appel de la steppe. Photographies d'Antoine de Changy* » (07/10-07/11) ; « *Aagum. Originaux extraits de l'album de Thierry Dedieu* » (06/10-24/10). – **75** : Paris, Bibliothèque Queyenne Forney, « *Quarez affiches* » (22/09-02/01) ; BnF, François Mitterrand, « *Ionesco* » (06/10-03/01/10) C ; « *La légende du roi Arthur* » (20/10-24/01/10) ; Richelieu, « *Michael Kenna, rétrospective* » (13/10-24/01/10) C ; « *Choses lues, choses vues* » (23/10-31/01/10). – **76** : Le Havre, BM, « *Keskidi Queneau ? Zazie ou l'impertinence du langage* » (17/10-09/01/10) ; Médiathèque Martin Luther King, « *Zazie dans le métro par Clément Oubrière* » (17/10-09/01/10) ; Notre-Dame-de-Gravenchon, Médiathèque François Deveaud, « *Autour d'un rêve* » (07/10-21/10) ; Rouen, Bibliothèque du Châtelet et de la Grand'Mare, « *Expositions de portraits* » (08/12-02/01/10) ; Bibliothèque Parment, « *Familles du monde, photographies de Uwe Ommer* » (06/10-31/10) ; Yvetot, Médiathèque Guy de Maupassant, « *Céramique et raku* » (01/10-31/10). – **78** : Saint-Quentin-en-Yvelines, Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry, « *Artistes d'ici. L'univers décalé d'Anne Dutronc* » (03/09-31/10). – **81** : Albi, Médiathèque Pierre Amalric, « *Charles Darwin, 1809-1882* » (12/10-21/11) ; Bibliothèque de Cantepau, « *1930-1975, les Républicains espagnols pour témoins, 70^e anniversaire de la Retirada* » (02/11-28/11). – **87** : Limoges, BFM, « *Louis-Olivier Vitté, l'enfant et la rivière* » (09/10-12/11). – **92** : Sèvres, Médiathèque, « *Histoire de la BM, ancien registre, vieilles machines* » (13/01-24/10) ; « *Les fées* » (03/11-12/12).



Clément Oubrière, Zazie dans le métro, d'après Raymond Queneau © Éditions Gallimard Jeunesse. Collection « Fétiche ».

* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.

Les bibliothèques éditent



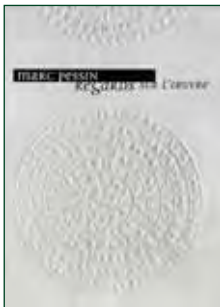
Dityvon, la liberté du regard, texte de Vanessa Ortola, Médiathèque Michel Crépeau, 2008, 70 p., 36 ill. nb, 24x19 cm à l'italienne, ISBN 978-2-95331384-0-5

La fréquentation de la bibliothèque a compté dans la formation du

jeune Claude Dityvon. L'exposition que la BM de La Rochelle, sa ville natale, lui a consacrée de mai à août 2008 aura donc constitué un juste retour que la disparition du photographe, trois semaines après son vernissage, a transformé en ultime hommage. La présente publication qui l'accompagnait vibre de cette présence sensible qui a sous-tendu le travail de l'artiste depuis ses débuts. En introduction, Vanessa Ortola raconte en une douzaine de pages « La naissance d'un photographe ». Elle y retrace l'éveil intellectuel de cet enfant né en 1937 dont le père, déporté, n'est pas revenu de la guerre : il échappe à une carrière de menuisier en découvrant la littérature, le jazz, le sport, mordant la vie à pleine dents, les yeux grands ouverts sur le monde ouvrier qui l'entoure, ses misères. Après avoir quitté La Rochelle, il connaît ses années de bohème parisienne, poursuit sa formation de bibliothèques en ciné-clubs, se pénètre des images d'un monde qui change ; de Belleville à La Courneuve, sa sensibilité prolétarienne se fait regard : il photographie les quartiers démolis, les bidonvilles, embarque sur un chalutier.

Et 68 éclate. Ses images, si différentes, consacrent son divorce d'avec le photojournalisme. La dimension sociale des thèmes qu'il privilégie – le travail, la famille, les vacances, les immigrés, le monde rural – le situe néanmoins dans l'orbe du reportage : il est cofondateur de la fameuse agence Viva (1972-1982) et restera un de ses piliers jusqu'à la fin de l'aventure. Les années qui suivent le voient renouer avec ses amours de jeunesse : le sport, le cinéma, où il préfère les coulisses au plateau. Le jazz est partout, non comme sujet, mais comme énergie, chorégraphie, syncope dans le cadre. Ses images, toujours en noir et blanc, saisissent des traces, des passages, des fuites, des profils mangés d'ombre, des dos, un pied oublié par le temps : le sujet est ailleurs, déjà. La nuit le requiert, l'image tremble. La lumière pulse des néons, tombe de réverbères. Le corps est présence toujours en marche, apparition, disparition. Il hante ces images comme un fantôme que la photographie retient, si elle n'accompagne sa dérobade. Les équipes de tournage sont des assemblées de conspirateurs. À Zanzibar, dans l'un de ses derniers reportages, un tourbillon de sable efface un morceau de l'image et aspire le regard qui ne peut se fixer sur les quatre silhouettes sombres, à la présence pourtant massive. Chez Dityvon, l'intensité de la présence tient toujours à sa fragilité, disputée à l'ombre dévorante. Mais la vie est partout frémissante. En peu d'images finalement, ce bel ouvrage donne à voir tout cela. Et à penser. C'est, modestement, un joli tour de force.

Pierre DANA



Marc Pessin, Regards sur l'œuvre, Conseil général de l'Isère/Ville de Grenoble, 2009, 160 p., 24,5x32 cm, ill., ISBN 978-2-35567-023-7

Retiré au « Désert » après trente-trois années de vie parisienne, le graveur Marc Pessin, créateur de quelque 900 livres « nés sous le signe du Verbe et de l'Empreinte » tend à disparaître

derrière le mythe que distille son étrange activité. Artisan-artiste, homme du *faire* ainsi qu'il le confie à Philippe Gonnet, auteur d'un beau portrait liminaire, « moine, calligraphe et diable, (...) bibliotaure invisible » selon Pierre Péju, il est aussi, précise ce dernier, un « égareur systématique ». De récentes expositions aux bibliothèques d'Étude et d'information et Centre-ville de Grenoble d'avril à août 2009 ont permis l'édition de ce beau livre.

Neuf textes brefs – la plupart repris de publications antérieures – forment un faisceau d'où émerge une personnalité exigeante qui s'est délibérément placée « en dehors du temps » sans pour autant tourner le dos à son époque. Pessin a travaillé avec des centaines de poètes, dont quelques voix majeures du siècle, il a prolongé

l'héritage de techniques ancestrales d'innovations spectaculaires comme la gravure au laser, mais son œuvre et ce qui la sous-tend semble s'ancrer dans un aristotélisme intemporel où la forme et la matière se compénètrent en de rigoureuses géométries, reflets d'un monde où l'ordre règne uniment du microcosme au macrocosme. Un ordre dynamique, qui compose avec le mouvement et l'élément, plusieurs y insistent. Car, soustrait aux marées contemporaines, Marc Pessin a pour son compte franchi « le dilemme abstraction/figuration » par la recherche d'un accord avec les nervures du monde, « les traces animées d'une mise en correspondances (...) de l'esprit et de la matière » (Dhainaut), accordant ainsi l'art, la science et la métaphysique dans l'esprit de la Renaissance. Mais à trop insister sur l'avère, la posture monacale de ce « bibliotaure » enfoui en son labyrinthe de la Chartreuse, forger borgésien « d'alphabets d'alphabets », on manquerait le revers, l'« ironie permanente » (Péju), inventeur d'une civilisation « pessinoise », utopie dont il est tout à la fois l'archéologue, l'historien, le naturaliste et le bibliothécaire, un monde fait pour aboutir non à un Livre, mais à ses livres et à lui-même. Mythe donc, somptueusement exposé en ces pages tout de ferveur amicale, de respect et d'admiration.

Philippe LEVREAUD



Collectif, *Aller à la bibliothèque*, éd. Folies d'encre, 2009, 96 p., 14x19 cm, ISBN 9782907337601

Trace matérielle de la programmation littéraire et culturelle « Hors limite » organisée par l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis, *Aller à la bibliothèque* propose une collection de textes brefs commandés aux quinze invités de la saison 2009

sur le thème de la bibliothèque. La plupart des auteurs, édités dans des collections estampillées « écritures contemporaines » (Verticales, Leo Scheer, Farrago, Gallimard, etc.), se sont engagés dans un exercice de style nous offrant un florilège, un camaïeu, un patchwork de virtuosité littéraire. Chacun nous entraîne dans son univers et ce mot « bibliothèque » est ouvert comme une boîte de Pandore : collection, espace, concept, il s'offre à toute

sortes d'aventures, imaginaires, sociales, politiques, érotiques ou spirituelles. Citons entre autres : le drame de la bibliothèque brûlée (H. Jallon), contraignante (S. Hadjadj), idéale et miniature (É. Meunié) – installée dans les toilettes –, la bibliothèque du menuisier (M. de Kéragal), celle du bibliophile (L. Hary) – une arche –, l'histoire du livre qui a trouvé la vie (S. Joncour), du père femme de ménage à la bibliothèque (S. Azzedine), le conte de l'enfant qui planta un livre (C. Martinez), l'appropriation par l'écrivain (Y. Haenel), le destin clandestin de deux enfants lecteurs (V. Ovaldé)... Tel autre texte résistera à livrer son secret (N. Caligaris), tenant à distance la compréhension et le sens. De cet ensemble un rien laborieux, on oubliera grâce à quelques pages en lévitation le poids qui leste ce mot désignant, aussi, une institution, un lieu de travail. Amoureux de phrases « conductrices de désir », « allez à la bibliothèque » pour, encore et encore, y inventer votre chemin parmi tous les chemins.

Michel DELACROIX

Boîte à idées, boîte à outils



Jean-Philippe Accart, *Les services de référence. Du présentiel au virtuel*, Éditions du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques », 2008, 283 p., 17x24 cm, ISBN 978-2-7654-0969-4

Cet ouvrage permet de définir clairement la notion de service de référence sur place et à distance et met en évidence les limites

du premier et la valeur ajoutée du second. Les aspects communs aux deux types de service sont abordés en une troisième partie. Pour Bertrand Calenge, le service de référence en présentiel est « une fonction organisée de réponses personnalisées à une demande explicite d'information », liée à un espace physique. Cette définition illustre la notion de service de référence et sa matérialisation. Pour donner une réponse personnalisée à la question du lecteur, le bibliothécaire s'appuie sur l'utilisation d'outils de référence, papiers et électroniques. Un travail en réseau permet d'échanger les pratiques et des informations importantes tout en consolidant la qualité du service. Les compétences requises sont autant relationnelles qu'intellectuelles, acquises au cours de la formation et de l'expérience professionnelle. Une bonne analyse de la question permettra de donner une réponse pertinente au lecteur. Dans la mesure où un accueil de qualité est nécessaire, la remise en question d'un tel service dans la bibliothèque n'a pas lieu d'être. Il doit perdurer dans l'établissement en s'améliorant sans cesse et en s'accompagnant de son équivalent à distance, afin de toucher de nouveaux publics et de donner une image novatrice de l'institution.

Parfois considéré comme service à part entière ou prolongement du précédent, le service de référence à distance fournit

également une réponse personnalisée aux utilisateurs. Sa mise en place a pour objectif de toucher un public plus large, dans un environnement numérique qui devient de plus en plus familier. L'affichage du service sur Internet permet de mieux le faire connaître et de valoriser les ressources documentaires de l'institution. La mise en ligne permet en outre de donner accès à des outils complémentaires, répertoires de signets ou bibliographies en ligne. La difficulté réside parfois dans la lisibilité de ce service sur les portails documentaires, parfois bien touffus. Le choix de la technologie est ici important – il induit le mode de dialogue entre l'utilisateur et le bibliothécaire : *chat*, SMS, courrier électronique –, mais aussi le délai de réponse, immédiat ou différé, qui a un impact direct sur l'organisation du service et la gestion des plannings. Là encore, le travail en réseau est un atout car il permet de fournir des réponses approfondies, dans la mesure où chaque bibliothèque est spécialisée dans un domaine.

Au terme de ces deux parties, on peut dégager des points communs aux deux types de service de référence. Le budget nécessaire au fonctionnement du service et la mise en place de critères d'évaluation en font partie. Qu'il soit présentiel ou virtuel, le service tend vers une qualité soumise à des normes qui doivent intégrer la notion d'efficacité et d'adaptabilité. Enfin, pour une meilleure mise en valeur et visibilité de ces services, le marketing et la communication sont utilisés.

Pour conclure, l'objet du service de référence est de fournir à l'utilisateur l'information pertinente dont il a besoin au cours de ses recherches. La place d'un tel service sur la toile paraît incontournable dans un environnement où la pratique des nouvelles technologies se banalise.

Christelle CAILLET

Études, métiers, emploi... des thèmes essentiels qui intéressent les jeunes et leur famille.

Pour répondre à leurs attentes et leur permettre de faire les bons choix d'orientation : proposez les collections de l'Onisep

INFOSUP

Une collection pour découvrir les filières d'études supérieures.



Prix unitaire **11€**

LES TITRES DE LA COLLECTION

- Après le Bac S
- Après le Bac ES
- Après le Bac STG
- Après un BTS ou un DUT
- Après le Bac L
- Les études de sciences humaines
- Après les Bacs STI, spécialités industrielles et STL
- Les études de physique et de chimie
- Les études de droit et de sciences politiques

PARCOURS

La collection indispensable pour découvrir les métiers, leur environnement professionnel et les formations qui y conduisent.



Abonnement 10 numéros **114€**
Prix unitaire **12€**

DERNIERS TITRES

- Les métiers du spectacle
- Les métiers de l'audiovisuel
- Les métiers de l'agriculture
- Les métiers de l'artisanat d'art
- Les métiers de la mécanique
- Les métiers de l'édition et du livre

DOSSIERS

Des titres de référence pour faire le point sur les grandes filières d'études, les métiers et les formations.



Abonnement 4 numéros **34,20€**
Prix unitaire **9€**

DERNIERS TITRES

- Après le Bac 2009
- Le dico des métiers
- Rebondir sans le bac
- Les classes préparatoires

RÉADAPTATION

La revue mensuelle sur les handicaps et les personnes handicapées.



Abonnement 10 numéros **70€**
Prix unitaire **9€**

DERNIERS TITRES

- Le GIHP - Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques
- Le devenir des enfants et jeunes adultes atteints de lésions cérébrales
- Handisport

FICHES MÉTIERS

Le principe de base : 1 fiche = 1 métier.
Les 23 titres se présentent sous forme de fascicules classés par secteurs avec les métiers correspondants.



Collection complète 23 titres + l'index **209,30€**
Prix unitaire **10€**

DERNIERS TITRES

- Information, communication
- Lettres, sciences humaines
- Multimédia, audiovisuel, Internet, image et son

Commandez sur notre librairie en ligne :

onisep.fr/lalibrairie

Règlement par chèque ou carte bancaire

catalogue général sur simple demande



meublement accessoires



conception et photos Jean Lavigne



BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES

Siège social : 1 / 3 Allée du Parc de Garlande - 92220 Bagneux - Tél : (33) 01 41 17 49 00

Fax : (33) 01 41 17 49 29 - Site : www.borbib.com - E-mail: info@borgeaudbibliotheques.com